

Fonds canadien de titres à revenu fixe Jov Prospérité

États financiers annuels audités

31 mars 2017

Table des matières

Responsabilité de la direction à l'égard de l'information financière	1
Rapport de l'auditeur indépendant	2
États financiers	
Caisses communes JOV	
Fonds canadien de titres à revenu fixe Jov Prospérité	3
Notes générales	14

Responsabilité de la direction à l'égard de l'information financière

Responsabilité de la direction à l'égard de l'information financière

La responsabilité des états financiers ci-joints incombe à Conseillers en placements T.E., membre d'iA Conseil en placement inc., le gestionnaire des Fonds (le « Gestionnaire »). Les états financiers ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) à partir des informations disponibles et comprennent certains montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations du Gestionnaire.

Le Gestionnaire a maintenu des procédés appropriés afin de s'assurer de produire une information financière pertinente et fiable. Les principales conventions comptables que la direction juge appropriées pour les Fonds sont décrites à la note générale 3 afférente aux états financiers.

Le comité d'audit du Gestionnaire aide le conseil d'administration à s'acquitter de ses responsabilités à l'égard de la présentation de l'information financière. Son rôle consiste à examiner les états financiers des Fonds et à en recommander l'approbation au conseil d'administration. Le comité d'audit s'assure également, en collaboration avec la direction et les auditeurs externes, de la pertinence des processus de contrôle interne relatifs à la présentation de l'information financière et examine les questions relatives à l'audit et à l'information financière.



Steven Belchetz
Président



Mark Arthur
Président du conseil

Le 8 juin 2017

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux détenteurs de parts de :

Fonds canadien de titres à revenu fixe Jov Prospérité

Fonds d'actions américaines Jov Prospérité

Fonds d'actions canadiennes Jov Prospérité

Fonds d'actions internationales Jov Prospérité

Fonds de dividendes Leon Frazer Jov

(collectivement, les « Fonds Existants »)

Leon Frazer U.S. Dividend Companion Fund

(le « Nouveau Fonds » et ensemble avec les Fonds Existants, les « Fonds »)

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de chacun des Fonds, qui comprennent les états de la situation financière des Fonds Existants au 31 mars 2017 et au 31 mars 2016 et au 31 mars 2017 pour le Nouveau Fonds et les états du résultat global et de l'évolution de l'actif net attribuable aux détenteurs de parts rachetables et les tableaux des flux de trésorerie pour les périodes indiquées à la note générale 1 b) des états financiers, ainsi que les notes annexes constituées d'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers de chacun des Fonds conformément aux Normes internationales d'information financière, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers de chacun des Fonds, sur la base de nos audits. Nous avons effectué nos audits selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers de chacun des Fonds donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière des Fonds Existants au 31 mars 2017 et au 31 mars 2016 et au 31 mars 2017 pour le Nouveau Fonds, ainsi que de la performance financière et des flux de trésorerie de chacun des Fonds pour les périodes indiquées à la note générale 1 b) des états financiers, conformément aux Normes internationales d'information financière.

*PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l.*¹

Montréal (Québec)

Le 12 juin 2017

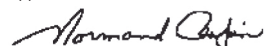
¹ CPA auditeur, CA, permis de comptabilité publique no A123633

Fonds canadien de titres à revenu fixe Jov Prospérité

États de la situation financière

Aux En milliers (sauf les montants par part)	31 mars 2017 \$	31 mars 2016 \$
ACTIF		
ACTIF COURANT		
Placements	383 001	268 954
Instruments financiers dérivés		
Contrats de change	57	365
Trésorerie	3 392	8 664
Souscriptions à recevoir	739	1 545
Sommes à recevoir sur la vente de titres	1 650	3 175
Intérêts, dividendes, distributions et autres montants à recevoir	1 605	1 564
	390 444	284 267
PASSIF		
PASSIF COURANT		
Instruments financiers dérivés		
Contrats de change	23	-
Sommes à payer sur l'achat de titres	1 769	3 160
Rachats à payer	97	890
Distributions à payer	12	2
Charges à payer	164	117
	2 065	4 169
ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX DÉTENEURS DE PARTS RACHETABLES	388 379	280 098
ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX DÉTENEURS DE PARTS RACHETABLES, PAR SÉRIE		
Série A	-	-
Série B	244	228
Série O	388 135	279 870
NOMBRE DE PARTS EN CIRCULATION		
Série A	-	-
Série B	22	20
Série O	35 014	25 124
ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX DÉTENEURS DE PARTS RACHETABLES, PAR PART		
Série A	-	-
Série B	11,16	11,13
Série O	11,09	11,14

Approuvés au nom du conseil d'administration de iA Conseil en placement inc.



Normand Pépin, administrateur



Mark Arthur, administrateur

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

États du résultat global

Pour les périodes closes les 31 mars En milliers (sauf les montants par part)	2017 \$	2016 \$
REVENUS		
Intérêts à des fins de distribution	10 135	7 680
Dividendes	-	751
Prêts de titres	13	7
Gain (perte) de change sur la trésorerie	(263)	(132)
Autres variations de la juste valeur des placements et dérivés		
Placements :		
Gain (perte) net réalisé	1 166	3 802
Variation nette de la plus-value (moins-value) latente	(109)	(8 413)
Gain (perte) net sur la juste valeur des placements	1 057	(4 611)
Dérivés :		
Gain (perte) net réalisé	259	(346)
Variation nette de la plus-value (moins-value) latente	(320)	352
Gain (perte) net sur la juste valeur des dérivés	(61)	6
Total des autres variations de la juste valeur des placements et des dérivés	996	(4 605)
	10 881	3 701
CHARGES		
Frais de gestion	1 667	1 227
Frais de garde	-	5
Honoraires d'audit	-	7
Frais juridiques	-	1
Frais de fiducie	-	2
Frais d'information aux détenteurs de parts	-	1
Frais d'administration liés aux détenteurs de parts	-	46
Impôts étrangers retenus à la source	24	26
	1 691	1 315
Moins les charges absorbées ou ayant fait l'objet d'une renonciation	-	(62)
	1 691	1 253
AUGMENTATION (DIMINUTION) DE L'ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX DÉTENEURS DE PARTS RACHETABLES	9 190	2 448
AUGMENTATION (DIMINUTION) DE L'ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX DÉTENEURS DE PARTS RACHETABLES PAR SÉRIE		
Série A	-	-
Série B	6	13
Série O	9 184	2 435
AUGMENTATION (DIMINUTION) DE L'ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX DÉTENEURS DE PARTS RACHETABLES PAR PART		
Série A	-	(0,03)
Série B	0,29	0,29
Série O	0,31	0,11

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

Fonds canadien de titres à revenu fixe Jov Prospérité

États de l'évolution de l'actif net attribuable aux détenteurs de parts rachetables

Pour les périodes closes les 31 mars	2017	2016
En milliers	\$	\$
ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX DÉTENEURS DE PARTS RACHETABLES AU DÉBUT DE LA PÉRIODE		
Série A	-	143
Série B	228	230
Série O	279 870	249 150
AUGMENTATION (DIMINUTION) DE L'ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX DÉTENEURS DE PARTS RACHETABLES		
Série A	-	-
Série B	6	13
Série O	9 184	2 435
DISTRIBUCTIONS AUX DÉTENEURS DE PARTS RACHETABLES		
Revenus nets de placement :		
Série A	-	-
Série B	(6)	(14)
Série O	(8 699)	(7 135)
Gain réalisé sur la vente de placements et d'instruments financiers dérivés :		
Série A	-	-
Série B	-	-
Série O	(2 918)	(2 283)
	(11 623)	(9 432)
OPÉRATIONS SUR PARTS RACHETABLES		
Produit d'émission de parts rachetables :		
Série A	-	-
Série B	15	1 242
Série O	144 160	66 152
Réinvestissement des distributions aux détenteurs de parts rachetables :		
Série A	-	-
Série B	6	14
Série O	11 512	9 379
Rachat de parts rachetables :		
Série A	-	(143)
Série B	(5)	(1 257)
Série O	(44 974)	(37 828)
	110 714	37 559
AUGMENTATION (DIMINUTION) NETTE DE L'ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX DÉTENEURS DE PARTS RACHETABLES		
Série A	-	(143)
Série B	16	(2)
Série O	108 265	30 720
ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX DÉTENEURS DE PARTS RACHETABLES À LA FIN DE LA PÉRIODE		
Série A	-	-
Série B	244	228
Série O	388 135	279 870

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

Tableaux des flux de trésorerie

Pour les périodes closes les 31 mars	2017	2016
En milliers	\$	\$
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES		
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux détenteurs de parts rachetables	9 190	2 448
Ajustements		
Intérêts à des fins de distribution	(10 135)	(7 680)
Dividendes	-	(751)
Impôts étrangers retenus à la source	24	26
Perte (gain) de change latente sur la trésorerie	263	132
Perte (gain) nette réalisée sur les placements et les dérivés	(1 425)	(3 456)
Variation nette de la moins-value (plus-value) latente sur les placements et les dérivés	429	8 061
Produit réalisé à la vente et à l'échéance de placements	215 230	297 436
Achats liés aux placements	(327 863)	(330 627)
Augmentation (diminution) des charges à payer	93	23
Diminution (augmentation) des autres montants à recevoir	1	-
Intérêts reçus (payés)	10 070	7 367
Dividendes reçus, déduction faite des retenues d'impôts	-	651
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES	(104 123)	(26 370)
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Distributions payées aux détenteurs de parts rachetables nettes des distributions réinvesties	(95)	(39)
Produit d'émission de parts rachetables	138 441	58 629
Montant payé pour le rachat de parts rachetables	(39 232)	(30 637)
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS DE FINANCEMENT	99 114	27 953
Gain (perte) de change sur la trésorerie	(263)	(132)
AUGMENTATION (DIMINUTION) NETTE DE LA TRÉSORERIE	(5 272)	1 451
Trésorerie (découvert bancaire) au début de la période	8 664	7 213
TRÉSORERIE (DÉCOUVERT BANCAIRE) À LA FIN DE LA PÉRIODE	3 392	8 664

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

Fonds canadien de titres à revenu fixe Jov Prospérité

Inventaire du portefeuille

Au 31 mars 2017
En milliers (sauf le nombre de titres)

	Nombre de titres	Coût moyen \$	Valeur comptable \$
ACTIONS CANADIENNES (0,12 %)			
BIENS DE CONSOMMATION DISCRÉTIONNAIRE (0,03 %)			
Yellow Pages Ltd.	12 600	85	107
ÉNERGIE (0,00 %)			
ClearStream Energy Services Inc.	33 006	15	8
TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION (0,09 %)			
Barrett Xplore Inc., bons de souscription, 2023-10-23 ¹	669	-	257
Xplornet Communications Inc., bons de souscription, 2017-05-15 ¹	1 359	-	105
Xplornet Communications Inc., bons de souscription, 2023-10-25 ¹	89	-	-
			362
TOTAL DES ACTIONS CANADIENNES		100	477

	Valeur nominale \$	Coût moyen \$	Valeur comptable \$
--	--------------------	---------------	---------------------

OBLIGATIONS CANADIENNES (47,11 %)

TITRES ADOSÉS À DES ACTIFS (2,73 %)

Merrill Lynch Financial Assets Inc. cat. A, série 2002-BC2P, 6,670 %, 2021-05-07	47	44	51
NHA MBS IG Investment Management Ltd. taux variable, 1,256 %, 2021-04-01	986	978	987
NHA MBS MCAP Service Corp. taux variable, 1,338 %, 2020-07-01	952	952	954
taux variable, 1,430 %, 2021-04-01	443	443	442
taux variable, 1,300 %, 2021-09-01	917	913	916
taux variable, 1,200 %, 2021-10-01	1 173	1 168	1 169
NHA MBS Merrill Lynch Canada Inc. 2,290 %, 2018-07-01	190	192	192
2,290 %, 2018-09-01	40	41	41
1,370 %, 2021-11-01	877	866	861
1,620 %, 2022-03-01	1 000	996	996
taux variable, 1,006 %, 2020-03-01	590	588	585
taux variable, 1,186 %, 2020-10-01	738	733	736
taux variable, 1,300 %, 2021-06-01	648	645	647
taux variable, 1,226 %, 2021-07-01	493	492	492
TACH LNH Valeurs mobilières TD inc. 1,450 %, 2021-12-01	1 552	1 536	1 527
		10 587	10 596

TITRES DE SOCIÉTÉS (17,92 %)

407 International Inc. 5,960 %, 2035-12-03	288	400	386
407 International Inc. série 00-B1, coupon progressif, 7,125 %, 2040-07-26	493	760	742
Banque de Montréal série 1, taux variable, 1,530 %, 2018-03-29	2 041	2 047	2 052
taux variable, 1,361 %, 2019-04-11	264	264	265
La Banque de Nouvelle-Écosse taux variable, 1,554 %, 2018-04-20	2 989	2 999	3 006
Bankers Hall L.P. à fonds d'amortissement, rachetable, 4,377 %, 2023-11-20	578	578	627
Barrett Xplore Inc. paiement en nature, rachetable, 13,000 %, 2020-10-25	976	976	917
Bombardier Inc. 6,125 %, 2023-01-15	453	536	594
rachetable, 7,750 %, 2020-03-15	285	351	406

Au 31 mars 2017
En milliers (sauf le nombre de titres)

	Valeur nominale \$	Coût moyen \$	Valeur comptable \$
TITRES DE SOCIÉTÉS (suite)			
Bombardier Inc. rachetable, 6,000 %, 2022-10-15	340	396	447
rachetable, 7,500 %, 2025-03-15	2 181	2 560	2 991
Banque Canadienne Impériale de Commerce taux variable, 1,617 %, 2018-02-08	406	408	408
taux variable, 1,356 %, 2018-02-09	2 681	2 682	2 690
taux variable, 1,424 %, 2018-06-01	2 044	2 049	2 052
Canadian Pacific Railway Co. rachetable, 6,910 %, 2024-10-01	240	293	284
Central 1 Credit Union série 13, taux variable, 1,573 %, 2018-11-21	1 100	1 100	1 102
ClearStream Energy Services Inc. 8,000 %, 2026-03-23	897	897	892
convertible, rachetable, 10,000 %, 2026-03-23	130	130	129
Cogeco Câble Inc. rachetable, 4,175 %, 2023-05-26	1 005	1 064	1 055
Enbridge Inc. rachetable, 4,500 %, 2044-06-10	2 096	2 218	2 590
taux variable, 1,514 %, 2017-06-02	240	293	320
Société de financement GE Capital Canada taux variable, 2,157 %, 2023-02-06	1 049	1 051	1 088
Honda Canada Finance Inc. taux variable, 1,588 %, 2018-12-03	206	205	207
taux variable, restreint, 1,476 %, 2020-04-17	749	751	752
série 16-1, taux variable, restreint, 2,053 %, 2019-02-19	261	265	265
série 16-3, taux variable, 1,516 %, 2019-06-07	1 211	1 211	1 218
Kraft Canada inc. restreint, rachetable, 2,700 %, 2020-07-06	495	503	506
restreint, taux variable, 1,995 %, 2020-07-06	2 097	2 097	2 122
Les Compagnies Loblaw limitée rachetable, 6,150 %, 2035-01-29	860	1 035	1 055
rachetable, 6,450 %, 2039-03-01	71	98	92
Magna International Inc. rachetable, 3,100 %, 2022-12-15	803	818	836
Manufacturers Life Insurance Co. (The) taux variable, rachetable, 2,811 %, 2024-02-21	252	256	257
taux variable, rachetable, 2,100 %, 2025-06-01	689	682	693
taux variable, rachetable, 3,181 %, 2027-11-22	723	746	756
Maritimes & Northeast Pipeline L.P. 6,900 %, 2019-11-30	72	81	77
Maritimes & Northeast Pipeline L.P. rachetable, 4,340 %, 2019-11-30	243	248	248
Banque Nationale du Canada taux variable, 1,433 %, 2018-06-14	1 945	1 946	1 955
NAV Canada série 97-2, rachetable, 7,560 %, 2027-03-01	295	372	380
Ontrea Inc. rachetable, 4,619 %, 2018-04-09	380	380	391
Ornge Issuer Trust à fonds d'amortissement, 5,727 %, 2034-06-11	706	769	832
Pearson International Fuel Facilities Corp. série A, rachetable, 5,090 %, 2032-03-09	233	228	267
Plenary Properties série IA, 5,090 %, 2040-02-07	433	402	447
Postmedia Network Inc. rachetable, 8,250 %, 2021-07-15	1 201	1 209	1 159
Rogers Communications Inc. rachetable, 6,680 %, 2039-11-04	40	53	53
rachetable, 6,560 %, 2041-03-22	277	292	360
Banque Royale du Canada 1,400 %, 2019-04-26	1 041	1 043	1 044
taux variable, 1,496 %, 2020-02-11	911	913	916
taux variable, 1,288 %, 2020-03-23	5 001	5 000	5 029
taux variable, rachetable, 1,394 %, 2085-06-29	650	397	641

Fonds canadien de titres à revenu fixe Jov Prospérité

Inventaire du portefeuille (suite)

Au 31 mars 2017 En milliers (sauf le nombre de titres)	Valeur nominale \$	Coût moyen \$	Valeur comptable \$
TITRES DE SOCIÉTÉS (suite)			
Shaw Communications Inc. rachetable, 6,750 %, 2039-11-09	3 789	4 105	4 678
Sobeys Inc. rachetable, 4,700 %, 2023-08-08	106	108	109
rachetable, 5,790 %, 2036-10-06	94	87	91
rachetable, 6,640 %, 2040-06-07	927	949	978
série D, 6,060 %, 2035-10-29	419	384	420
St. Clair Holding Inc. restreint, à fonds d'amortissement, rachetable, 4,881 %, 2031-08-31	316	316	332
Strait Crossing Development Inc. 6,170 %, 2031-09-15	523	558	586
Ressources Teck Ltée rachetable, 6,125 %, 2035-10-01	82	70	115
rachetable, 6,250 %, 2041-07-15	374	392	518
rachetable, 5,400 %, 2043-02-01	166	121	211
La Banque Toronto-Dominion taux variable, 1,483 %, 2020-02-18	806	809	812
taux variable, 1,530 %, 2018-03-28	5 791	5 813	5 822
TransCanada Pipelines Ltd. rachetable, 6,500 %, 2030-12-09	783	962	989
rachetable, 7,250 %, 2038-08-15	235	359	428
rachetable, 7,625 %, 2039-01-15	595	950	1 113
rachetable, 8,050 %, 2039-02-17	47	72	72
rachetable, 6,100 %, 2040-06-01	88	128	145
rachetable, 4,550 %, 2041-11-15	453	468	485
TransCanada PipeLines Ltd. taux variable, rachetable, 6,350 %, 2067-05-15	1 037	1 069	1 296
Crédit VW Canada Inc., restreint, 1,600 %, 2018-04-04	527	505	528
WTH Car Rental ULC série A, restreint, à fonds d'amortissement, 2,542 %, 2019-08-20	494	494	498
XplorNet Communications Inc. restreint, 13,000 %, 2020-10-25	113	114	106
Yellow Pages Digital & Media Solutions Ltd. rachetable, 9,250 %, 2018-11-30	1 460	1 503	1 471
Yellow Pages Ltd. convertible, 8,000 %, 2022-11-30	172	139	170
	66 527	69 574	

OBLIGATIONS GARANTIES PAR LE GOUVERNEMENT FÉDÉRAL (7,21 %)

Fiducie du Canada pour l'habitation n° 1 1,950 %, 2019-06-15	6 325	6 460	6 460
1,750 %, 2022-06-15	3 925	3 923	3 957
Gouvernement du Canada 0,500 %, 2018-11-01	9 320	9 282	9 286
0,500 %, 2022-03-01	2 530	2 443	2 454
1,500 %, 2026-06-01	3 030	2 984	2 994
2,750 %, 2048-12-01	1 145	1 241	1 255
rendement réel, 1,250 %, 2047-12-01	560	626	678
PSP Capital Inc. série 9, 2,090 %, 2023-11-22	920	920	921
	27 879	28 005	

TITRES PROVINCIAUX (18,14 %)

New Brunswick F-M Project Co. Inc. 6,470 %, 2027-11-30	232	282	284
OPB Finance Trust restreint, rachetable, 1,880 %, 2022-02-24	655	647	654
Province d'Alberta 1,350 %, 2021-09-01	1 440	1 439	1 425
2,550 %, 2027-06-01	2 320	2 318	2 315

Au 31 mars 2017 En milliers (sauf le nombre de titres)	Valeur nominale \$	Coût moyen \$	Valeur comptable \$
TITRES PROVINCIAUX (suite)			
Province de la Colombie-Britannique 6,350 %, 2031-06-18	580	804	819
Province d'Ontario 2,100 %, 2018-09-08	3 695	3 738	3 755
1,750 %, 2018-10-09	735	734	744
4,200 %, 2020-06-02	4 355	4 785	4 740
4,000 %, 2021-06-02	6 780	7 622	7 450
3,150 %, 2022-06-02	8 360	8 855	8 935
1,950 %, 2023-01-27	1 520	1 514	1 525
2,850 %, 2023-06-02	9 270	9 729	9 756
2,400 %, 2026-06-02	2 980	3 005	2 982
6,500 %, 2029-03-08	1 510	2 112	2 089
5,850 %, 2033-03-08	1 275	1 632	1 735
2,800 %, 2048-06-02	2 525	2 512	2 331
Province de Québec 4,500 %, 2019-12-01	1 445	1 603	1 570
1,650 %, 2022-03-03	965	964	964
2,750 %, 2025-09-01	3 035	3 149	3 143
2,750 %, 2027-09-01	2 765	2 805	2 826
6,250 %, 2032-06-01	1 910	2 626	2 679
5,750 %, 2036-12-01	1 565	1 856	2 159
5,000 %, 2041-12-01	1 100	1 391	1 429
3,500 %, 2048-12-01	800	847	848
Province de la Saskatchewan 2,650 %, 2027-06-02	1 645	1 638	1 658
3,300 %, 2048-06-02	1 610	1 605	1 614
	70 212	70 429	

OBLIGATIONS MUNICIPALES (1,11 %)

Ville de Montréal 3,500 %, 2024-09-01	1 010	1 008	1 080
3,000 %, 2025-09-01	150	151	154
3,000 %, 2027-09-01	640	643	651
Ville de Toronto 2,400 %, 2026-06-24	685	684	668
Autorité aéroportuaire du Grand Toronto rachetable, 5,300 %, 2041-02-25	806	1 021	1 031
Municipal Finance Authority of British Columbia 2,950 %, 2024-10-14	705	753	735
	4 260	4 319	

TOTAL DES OBLIGATIONS CANADIENNES

179 465 182 923

OBLIGATIONS AMÉRICAINES (4,05 %)

TITRES DE SOCIÉTÉS (2,85 %)

Lehman Brothers Holdings Inc. 4,850 %, 2049-12-31	131	-	10
Metropolitan Life Global Funding I 2,300 %, 2019-04-10	1 617	1 772	2 180
3,107 %, 2021-04-16	2 551	2 550	2 667
taux variable, 1,950 %, 2017-09-25	127	128	127
Navient Corp. 5,500 %, 2023-01-25	250	263	320
rachetable, 5,875 %, 2021-03-25	426	520	576
rachetable, 7,250 %, 2022-01-25	616	816	853
série A, 5,625 %, 2033-08-01	1 785	1 548	1 873
série B-ED, rachetable, 6,000 %, 2029-03-15	493	430	502
Purch Group Inc. convertible, restreint, 3,000 %, 2022-05-22	816	996	1 088

Fonds canadien de titres à revenu fixe Jov Prospérité

Inventaire du portefeuille (suite)

Au 31 mars 2017
En milliers (sauf le nombre de titres)

	Valeur nominale \$	Coût moyen \$	Valeur comptable \$
TITRES DE SOCIÉTÉS (suite)			
Tennessee Gas Pipeline Co. rachat, 8,375 %, 2032-06-15	508	734	864
		9 757	11 060

GOVERNEMENT FÉDÉRAL (1,20 %)

Obligations du Trésor des États-Unis			
1,875 %, 2022-02-28	2 685	3 569	3 574
3,000 %, 2047-02-15	825	1 083	1 096
		4 652	4 670

TOTAL DES OBLIGATIONS AMÉRICAINES **14 409** **15 730**

OBLIGATIONS ÉTRANGÈRES (2,61 %)

TITRES DE SOCIÉTÉS (2,61 %)

BBA Funding Ltd. rachat, 4,000 %, 2019-07-03	639	643	673
Dexia Municipal Agency série 323, 4,680 %, 2029-03-09	592	522	671
Heathrow Funding Ltd. 3,000 %, 2021-06-17	1 776	1 762	1 849
Kaupthing Bank EHF coupon zéro, 0,000 %, 2031-01-18	9	-	15
KfW 4,650 %, 2023-02-28	474	554	538
National Grid Electricity Transmission PLC taux variable, 1,816 %, 2018-01-25	917	917	923
restreint, 2,900 %, 2019-11-26	315	326	325
Nederlandse Waterschapsbank NV série 885, 5,200 %, 2025-03-31	217	242	249
Royal Bank of Scotland PLC (The) taux variable, rachat, 6,666 %, 2017-10-05	1 702	1 164	1 880
UniCredit SPA taux variable, 3,120 %, 2018-05-29	2 995	2 994	3 006
		9 124	10 129

TOTAL DES OBLIGATIONS ÉTRANGÈRES **9 124** **10 129**

	Nombre de titres	Coût moyen \$	Valeur comptable \$
--	---------------------	---------------------	---------------------------

FONDS DE PLACEMENT (44,73 %)

Addenda Commercial Mortgages Pooled Fund	3 075 099	33 939	33 773
Addenda Corporate Bond Pooled Fund	634 098	6 057	6 139
Fonds indiciel d'obligations canadiennes Émeraude TD	5 959 608	75 748	76 748
TD Emerald Canadian Core Plus Bond Pooled Fund Trust	5 503 964	56 574	57 081

TOTAL DES FONDS DE PLACEMENT **172 318** **173 741**

TOTAL DU PORTEFEUILLE DE PLACEMENTS (98,62 %) **375 416** **383 001**

ACTIFS DÉRIVÉS (0,01 %)			57
PASSIFS DÉRIVÉS (-0,01 %)			(23)
AUTRES ACTIFS, MOINS LES PASSIFS (1,38 %)			5 344
TOTAL DE L'ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX DÉTENTEURS DE PARTS RACHETABLES (100,00 %)			388 379

[†] Actifs financiers de niveau 3

Fonds canadien de titres à revenu fixe Jov Prospérité

Analyse de la gestion des risques liés aux instruments financiers

31 mars 2017 (notes générales 3 et 5, en milliers de dollars, sauf les montants par part)

Aux rubriques « Analyse de la gestion des risques liés aux instruments financiers » et « Notes supplémentaires - Information propre au Fonds », l'actif net est défini comme étant « l'actif net attribuable aux détenteurs de parts rachetables ». Veuillez vous référer à la note générale 3.

Évaluation à la juste valeur

Pour plus d'informations sur les évaluations de la juste valeur, les données d'entrée utilisées ainsi que sur les niveaux de la hiérarchie des justes valeurs, veuillez vous référer à la rubrique « Méthodes et hypothèses utilisées pour établir la juste valeur des instruments financiers » de la note générale 5 portant sur la gestion des risques financiers.

Les tableaux suivants présentent la hiérarchie des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur, selon les niveaux de hiérarchie des données utilisées à la date d'évaluation.

Au 31 mars 2017

	Instruments financiers à la juste valeur			
	Niveau 1 (\$)	Niveau 2 (\$)	Niveau 3 (\$)	Total (\$)
ACTIF				
Placements				
Actions	115	-	362	477
Fonds de placement	173 741	-	-	173 741
Obligations	-	208 783	-	208 783
Placements à court terme	-	-	-	-
	173 856	208 783	362	383 001
Dérivés				
Instruments financiers dérivés	-	57	-	57
PASSIF				
Dérivés				
Instruments financiers dérivés	-	(23)	-	(23)
TOTAL	173 856	208 817	362	383 035

Au 31 mars 2016

	Instruments financiers à la juste valeur			
	Niveau 1 (\$)	Niveau 2 (\$)	Niveau 3 (\$)	Total (\$)
ACTIF				
Placements				
Actions	265	-	-	265
Fonds de placement	122 537	-	-	122 537
Obligations	-	143 653	-	143 653
Placements à court terme	-	2 499	-	2 499
	122 802	146 152	-	268 954
Dérivés				
Instruments financiers dérivés	-	365	-	365
PASSIF				
Dérivés				
Instruments financiers dérivés	-	-	-	-
TOTAL	122 802	146 517	-	269 319

Il n'y a eu aucun transfert important entre les niveaux au cours des périodes closes les 31 mars 2017 et 2016.

Le tableau suivant présente les instruments financiers comptabilisés à la juste valeur et évalués selon les paramètres du niveau 3 :

	Évaluations de la juste valeur au niveau 3	
	31 mars 2017	
	Obligations (\$)	Actions (\$)
Solde au début de la période	-	-
Gain (perte) net réalisé sur les placements	-	-
Gain (perte) net réalisé sur les dérivés	-	-
Variation nette de la plus-value (moins-value) latente sur les placements	362	-
Variation nette de la plus-value (moins-value) latente sur les dérivés	-	-
Achats	-	-
Ventes	-	-
Transferts vers le niveau 3	-	-
Transferts depuis le niveau 3	-	-
Solde à la fin de la période	362	-
Variation du gain (perte) latent sur les placements et les dérivés détenus à la fin de la période	362	-

Pour la période close le 31 mars 2016, aucun instrument financier n'était classé au niveau 3, en conséquence, aucune information n'est donc présentée pour cette période.

Fonds canadien de titres à revenu fixe Jov Prospérité

Analyse de la gestion des risques liés aux instruments financiers (suite)

31 mars 2017 (notes générales 3 et 5, en milliers de dollars, sauf les montants par part)

Le tableau suivant présente les techniques d'évaluation et les données non observables utilisées pour l'évaluation à la juste valeur des instruments financiers de niveau 3 au 31 mars 2017. Les données non observables utilisées pour l'évaluation des instruments financiers de niveau 3 peuvent varier considérablement au fil du temps en fonction de facteurs propres à la société, de la conjoncture économique et des marchés. Le tableau présente également l'incidence sur le Fonds d'une augmentation ou d'une diminution des données non observables utilisées pour les évaluations, toutes les autres variables demeurant constantes. Certaines données non observables utilisées pour les évaluations ne sont pas raisonnablement susceptibles de varier. La mention « s. o. » est donc indiquée au tableau pour ces données. La mention « néant » est indiquée pour les titres pour lesquels une variation raisonnable des données non observables n'a eu aucune incidence significative.

Au 31 mars 2017

Titres	Technique d'évaluation	Données non observables	Valeur comptable	Variation raisonnable (+/-)	Variation de l'évaluation (+/-)
Actions	Modèle fondamental interne	Valeur de conversion	362	s. o.	s. o.
			362		

Au 31 mars 2016, aucune donnée d'entrée non observable importante ou technique d'évaluation n'a été utilisée pour évaluer la juste valeur des placements de niveau 3.

Étant donné que l'actif net du Fonds est également investi dans des fonds de référence, le Fonds peut être indirectement exposé aux risques découlant des instruments financiers. Seule l'exposition directe aux risques découlant des instruments financiers du Fonds est toutefois présentée.

Risque de crédit

Au 31 mars 2017 et au 31 mars 2016, le Fonds avait investi dans des instruments de créance dont les cotes de crédit étaient les suivantes :

Instruments de créance* par cotes de crédit	Pourcentage de l'actif net Au 31 mars 2017 (%)	Pourcentage de l'actif net Au 31 mars 2016 (%)
AAA	13,40	12,60
AA	9,00	6,60
A	21,20	19,60
BBB	5,30	5,80
BB ou moins	4,30	4,30
Non cotés	0,50	2,40

* Excluant les autres éléments de l'actif net attribuable aux détenteurs de parts rachetables

Les cotes de crédit sont obtenues auprès de DBRS, de Standard & Poor's ou de Moody's. La cote de crédit DBRS est présentée ou sinon, une cote de crédit équivalente.

Risque de concentration

Le tableau suivant présente un résumé du risque de concentration du Fonds.

Segments de marché	Pourcentage de l'actif net au 31 mars 2017 (%)	Pourcentage de l'actif net au 31 mars 2016 (%)
Obligations de sociétés	39,57	39,77
Obligations et garanties provinciales	35,29	34,05
Obligations et garanties fédérales	18,49	17,04
Titres adossés à des actifs	2,75	1,56
Autres éléments d'actif net	1,87	4,27
Obligations municipales	1,57	1,62
Fonds de placement - actions	0,34	0,33
Technologies de l'information	0,09	-
Biens de consommation discrétionnaire	0,03	0,09
Placements à court terme	-	1,27

Risque de liquidité

Au 31 mars 2017 et au 31 mars 2016, les parts du Fonds sont rachetables au gré du détenteur. Tous les autres passifs financiers du Fonds ont des échéances inférieures à 30 jours. Pour plus d'information, veuillez vous référer à la note générale 5.

Le Fonds peut détenir des actifs ou passifs dérivés. La date d'échéance contractuelle de ces actifs ou passifs peut excéder 30 jours.

Risque de taux d'intérêt

Les tableaux suivants présentent l'exposition du Fonds au risque de taux d'intérêt selon la durée jusqu'à l'échéance au 31 mars 2017 et au 31 mars 2016. Une hausse ou une baisse de 1 % des taux d'intérêt en vigueur, en supposant un mouvement parallèle de la courbe de rendement et une stabilité de tous les autres facteurs soient demeurés constants, aurait respectivement fait diminuer ou augmenter l'actif net du montant présenté sous « Impact sur la valeur de l'actif net ». La sensibilité du Fonds aux variations de taux d'intérêt a été évaluée au moyen de la duration moyenne pondérée du portefeuille. En pratique, les résultats réels peuvent différer de cette analyse de sensibilité et la différence peut être importante.

Au 31 mars 2017

	< 1 an (\$)	1-5 ans (\$)	6-10 ans (\$)	> 10 ans (\$)	Ne portant pas intérêt (\$)	Total (\$)	Impact sur la valeur de l'actif net (\$)
Placements	14 222	92 854	49 597	52 110	174 218	383 001	12 036
Trésorerie/marge/ (découvert bancaire)	3 392	-	-	-	-	3 392	-
Autres éléments d'actif	-	-	-	-	4 051	4 051	-
Passif	-	-	-	-	2 065	2 065	-

Fonds canadien de titres à revenu fixe Jov Prospérité

Analyse de la gestion des risques liés aux instruments financiers (suite)

31 mars 2017 (notes générales 3 et 5, en milliers de dollars, sauf les montants par part)

Au 31 mars 2016

	< 1 an (\$)	1-5 ans (\$)	6-10 ans (\$)	> 10 ans (\$)	Ne portant pas intérêt (\$)	Total (\$)	Impact sur la valeur de l'actif net (\$)
Placements	5 331	53 328	59 505	27 988	122 802	268 954	8 937
Trésorerie/ marge/ (découvert bancaire)	8 664	-	-	-	-	8 664	-
Autres éléments d'actif	-	-	-	-	6 649	6 649	-
Passif	-	-	-	-	4 169	4 169	-

Risque de change

Au 31 mars 2017 et au 31 mars 2016, le Fonds détenait des contrats de change qui réduisaient son exposition au risque de change. Aucun tableau de risque de change du Fonds n'est donc présenté. Pour plus d'information sur ces contrats de change, veuillez vous référer aux Notes supplémentaires - Information propre au Fonds.

Risque de prix

Au 31 mars 2017 et au 31 mars 2016, l'impact prévu sur l'actif net du Fonds d'une variation raisonnablement possible de l'indice de référence, toutes les autres variables demeurant constantes, est présenté dans les tableaux suivants. En pratique, les résultats réels peuvent différer de cette analyse de sensibilité et la différence peut être importante.

Au 31 mars 2017

Indices de référence	Variation de l'indice de référence (%)	Exposition à l'indice de référence (%)	Impact sur la valeur de l'actif net (%)	Impact sur la valeur de l'actif net (\$)
Indice obligataire universel FTSE TMX Canada	3,00	100,00	2,96	11 491

Au 31 mars 2016

Indices de référence	Variation de l'indice de référence (%)	Exposition à l'indice de référence (%)	Impact sur la valeur de l'actif net (%)	Impact sur la valeur de l'actif net (\$)
Indice obligataire universel FTSE TMX Canada	3,00	100,00	2,88	8 080

Fonds canadien de titres à revenu fixe Jov Prospérité

Notes supplémentaires - Information propre au Fonds

31 mars 2017 (note générale 1b, en milliers de dollars, sauf les montants par part)

Objectifs de placement

L'objectif de placement du Fonds consiste à obtenir un flux de revenus stable et supérieur, tout en protégeant le capital en investissant dans des titres à revenu fixe canadiens de gouvernements et d'entreprises, dans des actions privilégiées d'entreprises canadiennes et dans des parts de fiducies de placement immobilier canadiennes. Le Fonds peut également investir dans des fonds communs gérés par nous, nos filiales ou d'autres gestionnaires de fonds qui respectent cet objectif de placement.

Le Fonds

Les séries de parts du Fonds ont été établies aux dates suivantes :

	Date d'établissement (AA-MM-JJ)
Série B	05-03-01
Série O	04-02-24

Gestion des risques financiers

Veuillez vous référer à note générale 5.

Participations dans des entités structurées non consolidées

Au 31 mars 2017 et au 31 mars 2016, le Fonds détenait les participations suivantes dans des entités structurées non consolidées :

Type	Valeur comptable 31 mars 2017	Valeur comptable 31 mars 2016
Titres adossés à des créances hypothécaires/à des actifs	10 596	4 293
Fonds de placement	173 741	122 537

Compensation des actifs et des passifs financiers

Les tableaux suivants présentent les renseignements relatifs à la compensation des actifs et passifs financiers et aux montants remis en garantie dans l'éventualité d'un événement futur, tel que la faillite ou la résiliation de contrats. Aucun montant compensé ne figure dans les états financiers; en conséquence, les montants bruts correspondent aux montants présentés dans les états de la situation financière.

Au 31 mars 2017

	Montants admissibles à la compensation			
	Montant brut (\$)	Instruments financiers (\$)	Montant de la garantie reçue/donnée (\$)	Montant net (\$)
Actifs financiers - par type				
Contrats de change	57	23	-	34
Total	57	23	-	34
Passifs financiers - par type				
Contrats de change	23	23	-	-
Total	23	23	-	-

Au 31 mars 2016

	Montants admissibles à la compensation			
	Montant brut (\$)	Instruments financiers (\$)	Montant de la garantie reçue/donnée (\$)	Montant net (\$)
Actifs financiers - par type				
Contrats de change	365	-	-	365
Total	365	-	-	365
Passifs financiers - par type				
Contrats de change	-	-	-	-
Total	-	-	-	-

Fonds canadien de titres à revenu fixe Jov Prospérité

Notes supplémentaires - Information propre au Fonds (suite)

31 mars 2017 (note générale 1b, en milliers de dollars, sauf les montants par part)

Contrats de change

Le Fonds a conclu des contrats de change afin de réduire son exposition au risque de change. Aucun montant en trésorerie n'a été donné en garantie pour les contrats de change présentés ci-dessous. Par conséquent, aucune information relative aux garanties en trésorerie n'est présentée. Les détails de ces contrats de change sont les suivants :

Au 31 mars 2017

Date de règlement	Nombre de contrats		Position acheteur (\$)		Position vendeur (\$)	Gain (perte) latent - \$ CAD	Contrepartie	Cotes de crédit
27 avril 2017	1	USD	1 170	CAD	1 558	2	Banque Canadienne Impériale de Commerce	AA
27 avril 2017	1	CAD	7 500	USD	5 584	55	Banque Canadienne Impériale de Commerce	AA
	2					57		
27 avril 2017	1	USD	933	CAD	1 245	(1)	Banque Canadienne Impériale de Commerce	AA
21 juin 2017	1	CAD	14 960	USD	11 246	(22)	Banque Royale du Canada	AA
	2					(23)		

Au 31 mars 2016

Date de règlement	Nombre de contrats		Position acheteur (\$)		Position vendeur (\$)	Gain (perte) latent - \$ CAD	Contrepartie	Cotes de crédit
20 avril 2016	1	CAD	3 706	USD	2 794	82	Banque Canadienne Impériale de Commerce	AA
15 juin 2016	1	CAD	9 613	USD	7 194	283	Banque Royale du Canada	AA
	2					365		

* Pour plus d'information sur la contrepartie, veuillez vous référer à la note générale 6.

Opérations entre apparentés

Voir la note générale 6.

Frais de gestion

Au 31 mars 2017 et au 31 mars 2016, les taux annualisés des frais de gestion applicable pour chaque série du Fonds, compte tenu des renoncations, s'il y a lieu, sont les suivants :

Série	Frais de gestion au 31 mars 2017 (%)	Frais de gestion au 31 mars 2016 (%)
Série A	-	1,20
Série B	0,65	0,65
Série O	0,45	0,45

Le montant des frais de gestion engagés au cours de la période est pris en compte dans le poste « Frais de gestion » de l'état du résultat global.

Parts des fonds

Veuillez vous référer à la note générale 8.

Pour les périodes closes les 31 mars 2017 et 2016, les parts suivantes ont été émises/réinvesties et rachetées :

	Période close	Émises/réinvesties au cours de la période	Rachats de la période	Fin de la période	Nombre moyen pondéré Parts
Série A	2017	-	-	-	-
	2016	11	-	11	11
Série B	2017	20	2	-	22
	2016	20	113	113	20
Série O	2017	25 124	13 912	4 022	35 014
	2016	21 748	6 753	3 377	25 124
					22 982

Prêt de titres

Veuillez vous référer à la note générale 10.

Le revenu des prêts de titres du Fonds, déduction faite des retenues à la source, pour les périodes closes les 31 mars 2017 et 2016 s'établit comme suit :

	2017 (\$)	2016 (\$)
Revenu brut des prêts de titres	19	10
Frais de prêt de titres	(6)	(3)
Revenu net des prêts de titres reçu par le Fonds	13	7

Fonds canadien de titres à revenu fixe Jov Prospérité

Notes supplémentaires - Information propre au Fonds (suite)

31 mars 2017 (note générale 1b, en milliers de dollars, sauf les montants par part)

Pour les périodes closes les 31 mars 2017 et 2016, les frais de prêt de titres versés au fiduciaire du Fonds, Fiducie RBC Services aux Investisseurs et de trésorerie, s'élevaient à 30 % du revenu brut des prêts de titres.

La juste valeur des titres prêtés du Fonds compris dans les placements au 31 mars 2017 et au 31 mars 2016 s'établit comme suit :

Au 31 mars 2017	
Valeur globale des titres prêtés (\$)	Valeur globale de la garantie donnée pour le prêt (\$)
19 807	20 203

Au 31 mars 2016	
Valeur globale des titres prêtés (\$)	Valeur globale de la garantie donnée pour le prêt (\$)
10 101	10 322

Les garanties des titres prêtés peuvent être composées d'obligations, de bons du Trésor, d'acceptations bancaires et de lettres de crédit.

Données comparatives

Certains chiffres comparatifs des tableaux des flux de trésorerie ont été révisés afin qu'ils soient conformes à la présentation des états financiers adoptée pour l'exercice clos le 31 mars 2017. Le tableau suivant présente ces changements. Ces changements n'ont eu aucune incidence sur les flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles.

Poste du tableau des flux de trésorerie	Changement
Produit réalisé à la vente et à l'échéance de placements	(365)
Diminution (augmentation) des autres montants à recevoir	365
Produit d'émission de parts rachetables	(7 848)
Montant payé pour le rachat de parts rachetables	7 848

1. Informations générales

a) Les Fonds

Conseillers en placements T.E., membre d'iA Conseil en placement inc., est le gestionnaire (le « Gestionnaire ») des Fonds. Avant le 1er mai 2016, le Gestionnaire était connu sous le nom Conseillers en placements T.E. Inc. Fiducie RBC Services aux investisseurs est le fiduciaire (le « Fiduciaire ») des Fonds. Avant le 1er mars 2017, le gestionnaire du Fonds de dividendes Leon Frazer Jov était Placements IA Clarington inc.

Le 21 juillet 2015, le Fonds de dividendes Leon Frazer Jov, le Fonds d'actions canadiennes Jov Prospérité, le Fonds canadien de titres à revenu fixe Jov Prospérité, le Fonds d'actions internationales Jov Prospérité et le Fonds d'actions américaines Jov Prospérité sont devenus des fonds en gestion commune. Ces Fonds, y compris le Leon Frazer U.S. Dividend Companion Fund, sont des fonds en fiducie constitués en vertu des lois de la province d'Ontario aux termes de déclarations de fiducie. En vertu du Règlement 81-106, les fonds en gestion commune sont dispensés de l'obligation de déposer un rapport de la direction sur le rendement du fonds.

Les Fonds investissent principalement dans différents types de titres, selon leurs politiques de placement. Veuillez vous référer à l'inventaire du portefeuille de chacun des fonds pour obtenir plus de précisions sur leurs placements.

La monnaie fonctionnelle et de présentation des Fonds est le dollar canadien, sauf pour le Leon Frazer U.S. Dividend Companion Fund, dont la monnaie fonctionnelle et de présentation est le dollar américain.

La publication de ces états financiers a été autorisée par le Gestionnaire le 8 juin 2017.

L'adresse du siège social des Fonds est le 26 Wellington Street East, Suite 710, Toronto (Ontario) M5G 1S2 Canada.

b) Dates de présentation de l'information financière

Les états de la situation financière sont présentés au 31 mars 2017 et au 31 mars 2016. Les états du résultat global, les états de l'évolution de l'actif net attribuable aux détenteurs de parts rachetables et les tableaux des flux de trésorerie portent sur les périodes de 12 mois closes les 31 mars 2017 et 2016. Toutefois, pour les Fonds établis au cours de la période, les données présentées portent sur la période comprise entre la date d'établissement et le 31 mars.

2. Mode de présentation

Les présents états financiers audités ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (« IFRS ») publiées par l'International Accounting Standards Board (« IASB »).

3. Principales conventions comptables

Les principales conventions comptables sont les suivantes :

a) Principaux jugements et hypothèses

Lorsqu'il prépare les états financiers, le Gestionnaire doit faire appel à son jugement pour appliquer les conventions comptables et établir des estimations et des hypothèses qui peuvent toucher les montants déclarés de l'actif, du passif, du revenu et des charges ainsi que les renseignements complémentaires au cours des périodes visées. Les estimations et les jugements les plus importants comprennent l'évaluation de la juste valeur des instruments financiers, le classement et l'évaluation des placements et l'application de l'option de la juste valeur.

Les Fonds détiennent des instruments financiers qui ne sont pas cotés sur des marchés actifs, notamment des dérivés. La juste valeur de ces instruments est établie à l'aide de techniques d'évaluation préétablies. Les résultats réels peuvent différer des meilleures estimations du Gestionnaire. Les estimations et les hypothèses sont revues périodiquement en fonction de l'évolution des faits et des circonstances. Les changements apportés aux hypothèses pourraient toucher la juste valeur des instruments financiers.

i) Classement et évaluation des placements et application de l'option de la juste valeur

Pour classer et évaluer les instruments financiers détenus par le Fonds, le Gestionnaire est tenu de poser des jugements importants afin de déterminer si le Fonds investit ou non en fonction du rendement global aux fins de l'applicabilité de l'option de la juste valeur pour les actifs financiers aux termes d'IAS 39 *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation*. Les jugements les plus importants consistent à établir si certains placements sont détenus à des fins de transactions et si l'option de la juste valeur peut être appliquée à ceux qui ne le sont pas.

b) Instruments financiers

i) Classement des instruments financiers

Les Fonds comptabilisent les instruments financiers à la juste valeur lors de leur comptabilisation initiale, majorée des frais de transactions dans le cas des instruments financiers évalués au coût amorti. Les achats ou ventes journaliers d'actifs financiers sont comptabilisés à la date de transaction.

Les Fonds désignent leurs placements (titres de capitaux propres, fonds de placement et obligations) et leurs placements à court terme comme des actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net. Les instruments financiers dérivés sont désignés comme détenus à des fins de transactions.

Les conventions comptables utilisées pour l'évaluation de la juste valeur des placements et des dérivés des Fonds sont identiques à celles utilisées pour évaluer la valeur liquidative aux fins des transactions avec les détenteurs de parts.

L'obligation du Fonds au titre de l'actif net attribuable aux détenteurs de parts rachetables, classée dans les « autres passifs financiers », est présentée au montant du rachat, qui avoisine la juste valeur. Tous les autres actifs et passifs financiers sont évalués au coût amorti. Selon cette méthode, les actifs et les passifs financiers reflètent le montant à recevoir ou à payer, actualisé s'il y a lieu selon le taux d'intérêt contractuel effectif.

Aux 31 mars 2017 et 2016, il n'y avait, pour chacun des Fonds, aucun écart entre la valeur liquidative par part présentée aux fins de transactions et l'actif net attribuable aux détenteurs de parts rachetables par part selon les IFRS.

ii) Évaluation à la juste valeur

La juste valeur s'entend du prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre les intervenants du marché à la date d'évaluation. Lorsque le dernier cours pour les actions ou le cours moyen pour les obligations ne s'inscrit pas dans l'écart acheteur-vendeur, le Gestionnaire détermine le point de l'écart acheteur-vendeur qui est le plus représentatif de la juste valeur compte tenu des faits et des circonstances en cause, sauf lorsque le volume négocié au dernier cours est inférieur à 100, auquel cas elle applique le cours moyen.

iii) Dépréciation d'actifs financiers

À chaque date de clôture, les Fonds vérifient s'il existe une indication objective de dépréciation de leurs actifs financiers constatés au coût amorti. Le cas échéant, si une telle indication existe, les Fonds comptabilisent une perte de valeur qui correspond à la différence entre le coût amorti de l'actif financier et la valeur actualisée des flux de trésorerie estimatifs futurs. Les pertes de valeur afférentes aux actifs financiers comptabilisés au coût amorti sont reprises dans une période ultérieure si le montant de la perte diminue et si cette diminution peut être objectivement reliée à un événement ultérieur à la comptabilisation de la perte de valeur.

iv) Décomptabilisation

Les actifs financiers sont décomptabilisés lorsque les droits sur les flux de trésorerie provenant des actifs financiers ont expiré ou si les Fonds ont transféré la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété. Les passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net sont décomptabilisés lorsque l'obligation indiquée dans le contrat est retirée, annulée ou échue.

c) Placements à court terme

Les placements à court terme comprennent les acceptations bancaires, les bons du Trésor et les effets de commerce adossés à des actifs garantis par des banques et ayant une durée jusqu'à l'échéance de moins d'un an à la date d'acquisition.

d) Trésorerie

La trésorerie se compose de dépôts auprès d'institutions financières.

e) Constatation des revenus

Le revenu de dividendes est comptabilisé à la date ex-dividende. Les revenus de distributions des fonds de placement et le revenu provenant de fiducies de revenu sont comptabilisés à la date de distribution. Ce dernier type de revenu peut comprendre les dividendes, les intérêts, les gains en capital et le remboursement de capital. Le produit des distributions peut être utilisé pour l'acquisition de parts additionnelles des fonds de référence.

Les intérêts à des fins de distribution présentés dans l'état du résultat global correspondent aux intérêts des coupons reçus par le Fonds, comptabilisés sur base d'exercice.

Les gains (pertes) réalisés sur les placements et la plus-value (moins-value) latente sont calculés selon la méthode du coût moyen, sans donner effet aux frais de transactions.

f) Autres actifs et passifs financiers

Tous les actifs et passifs financiers de chaque Fonds, autres que les placements, les dérivés et l'obligation de chaque Fonds au titre de l'actif net attribuable aux détenteurs de parts rachetables, sont comptabilisés au coût amorti, qui se rapproche de leur juste valeur en raison de leur échéance à court terme. L'obligation de chaque Fonds au titre de l'actif net attribuable aux détenteurs de parts rachetables est présentée au montant du rachat, qui avoisine la juste valeur.

g) Conversion des devises

La juste valeur des placements, des titres détenus et des autres actifs et passifs libellés en devises étrangères est convertie dans la monnaie fonctionnelle au taux de change en vigueur à la date d'évaluation. Les transactions de placement, les revenus et les charges sont convertis au taux de change en vigueur à la date de ces transactions.

Les gains et pertes de change liés à la trésorerie sont présentés à titre de « Gain (perte) de change latent sur la trésorerie », et ceux liés aux autres actifs et passifs financiers et aux gains ou pertes de change réalisés et latents sur les placements ou les dérivés sont présentés dans le « Total des autres variations de la juste valeur des placements et des dérivés » dans les états du résultat global.

h) Contrats de change

Les contrats de change, si achetés ou vendus, sont évalués à leur juste valeur à la date d'évaluation. La valeur de ces contrats de change correspond au gain ou à la perte qui serait réalisé si, à la date d'évaluation, les positions étaient disposées. Elle est présentée dans l'état du résultat global et dans l'état de la situation financière. Pour les contrats de change au comptant et lorsque les contrats de change sont disposés ou arrivent à échéance, les gains ou les pertes réalisés sont comptabilisés et présentés dans l'état du résultat global. La valeur en dollars canadiens des contrats de change est établie au moyen des taux de change fournis par un fournisseur de services indépendant.

Le Fonds peut conclure des contrats de change dans le but premier de limiter ou de réduire les risques de change associés aux placements ainsi que d'accroître périodiquement les rendements du portefeuille. Des pertes peuvent survenir en raison d'une variation de la valeur des contrats de change ou si la contrepartie ne respecte pas le contrat.

i) Charges

Toutes les charges sont comptabilisées dans l'état du résultat global selon la comptabilité d'exercice.

j) Actif net attribuable aux détenteurs de parts rachetables

Les parts des Fonds sont émises et rachetées à la valeur liquidative par part. La valeur liquidative par part est établie à la fin de chaque jour ouvrable de la Bourse de Toronto. La valeur liquidative d'une série particulière de parts d'un Fonds est établie en calculant la valeur de la quote-part des actifs et des passifs du Fonds communs à toutes les séries revenant à la série en question, moins les passifs des Fonds uniquement attribuables à cette série. Les revenus, les charges non spécifiques aux séries, les gains (pertes) réalisés et latents sur les placements ainsi que les frais de transactions et les frais liés aux opérations de change sont répartis proportionnellement entre les séries en fonction de la valeur liquidative de chacune. Les charges directement attribuables à une série lui sont imputées directement.

Les parts rachetables d'une série peuvent être rachetées en tout temps contre un montant en trésorerie équivalant à la part proportionnelle de la valeur liquidative du Fonds attribuable à cette série. Les parts rachetables sont classées à titre de passif financier et sont évaluées à la valeur de rachat.

L'augmentation (la diminution) de l'actif net attribuable aux détenteurs de parts rachetables par part présentée dans l'état du résultat global représente l'augmentation (la diminution) de l'actif net attribuable aux détenteurs de parts rachetables par série pour la période, divisée par le nombre moyen pondéré de parts de la série en circulation au cours de la période.

Les distributions aux détenteurs de parts rachetables sont comptabilisées dans l'état de l'évolution de l'actif net attribuable aux détenteurs de parts rachetables.

k) Participations dans des filiales, des coentreprises et des entreprises associées

Pour déterminer si les Fonds constituent des entités d'investissement, le gestionnaire peut être tenu de faire des jugements importants quant à savoir si les Fonds présentent les caractéristiques typiques des entités d'investissement. Une entité d'investissement est une entité qui peut ne détenir qu'un seul placement (un fonds sous-jacent). Toutefois, conformément à la définition d'une entité d'investissement, les Fonds obtiennent principalement des fonds d'un ou de nombreux investisseurs, à charge pour eux de fournir à ceux-ci des services de gestion de placement, déclarant à leurs investisseurs qu'ils ont pour objet d'investir des fonds dans le seul but de réaliser des rendements sous forme de plus-values en capital et/ou de revenus de placement, et évaluent et apprécient la performance de leurs placements sur la base de la juste valeur.

Il a été déterminé que les Fonds répondent à la définition d'entité d'investissement et qu'ils sont tenus de comptabiliser les placements dans leurs entreprises associées, coentreprises et filiales à la juste valeur par le biais du résultat net.

Les filiales constituent toutes les entités, y compris les placements dans d'autres entités d'investissement, sur lesquelles un Fonds exerce un contrôle. Un Fonds est réputé contrôler une entité lorsqu'il a droit à des rendements variables de par sa participation dans l'entité, et qu'il a la capacité d'influer sur ces rendements grâce à son pouvoir sur l'entité. Les Fonds sont des entités d'investissement et, à ce titre, elles comptabilisent leurs participations dans des filiales à la juste valeur par le biais du résultat net, le cas échéant. Les Fonds désignent également leurs placements dans des entreprises associées et des coentreprises à la juste valeur par le biais du résultat net.

l) Frais de transactions

Les frais de transactions liés aux placements sont passés en charges dans les états du résultat global au poste « Frais de transactions » à mesure qu'ils sont engagés. Les frais de transactions sont des coûts marginaux directement attribuables à l'acquisition, à l'émission ou à la cession d'un placement, qui comprennent les honoraires et commissions versés à des agents, à des conseillers et à des courtiers.

4. Modifications de conventions comptables à venir

Le 24 juillet 2014, l'IASB a publié IFRS 9 *Instruments financiers* (« IFRS 9 »), qui remplacera IAS 39 *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation*. Selon IFRS 9, le classement des instruments financiers et les méthodes d'évaluation connexes doivent être établis principalement en fonction des objectifs du modèle économique suivi par l'entité pour gérer ces actifs financiers et de la mesure dans laquelle des flux de trésorerie contractuels sont rattachés à ces actifs. Cette norme présente aussi un nouveau modèle de dépréciation fondé sur les pertes attendues, lequel s'applique à tous les instruments financiers, à l'exception des instruments financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net. IFRS 9 s'applique aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018. L'adoption par anticipation est permise; toutefois, les Fonds évaluent actuellement l'incidence que pourrait avoir cette nouvelle norme sur les états financiers.

5. Gestion des risques financiers

a) Méthodes et hypothèses utilisées pour établir la juste valeur des instruments financiers

Les informations concernant les instruments financiers doivent être présentées selon une hiérarchie qui classe les données d'entrée utilisées dans les méthodes servant à évaluer les actifs et les passifs à la date d'évaluation. La hiérarchie est établie afin de donner une priorité plus élevée aux cours non ajustés observés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques et une priorité plus faible aux données non observables lorsque les cours du marché ne sont pas disponibles ou fiables. Les trois niveaux de la hiérarchie sont les suivants :

Niveau 1 - évaluation fondée sur les cours du marché (non ajustés) observés sur des marchés actifs, pour des actifs ou des passifs identiques.

Niveau 2 - évaluation fondée sur des données autres que les cours de marché visés au niveau 1, qui sont observables sur le marché en ce qui a trait à l'actif ou au passif, directement ou indirectement.

Niveau 3 - techniques d'évaluation fondées en grande partie sur des paramètres non observables sur le marché.

Les évaluations de la juste valeur des Fonds sont toutes récurrentes. Les instruments financiers sont classés au niveau 1 lorsque le titre ou l'instrument dérivé se négocie sur un marché actif et qu'un prix coté est disponible. Si un instrument financier de niveau 1 cesse d'être négocié sur un marché actif, il est reclassé dans un autre niveau. Dans ces cas, les instruments sont reclassés au niveau 2, sauf si l'évaluation de la juste valeur fait intervenir des données non observables importantes, auquel cas ils sont classés au niveau 3.

Les actifs investis sont comptabilisés à l'aide des méthodes décrites ci-après, et la hiérarchie des instruments financiers évalués à la juste valeur est présentée à la rubrique « Analyse de la gestion des risques liés aux instruments financiers » de chaque Fonds.

i) *Actions*

Chaque action cotée est évaluée au prix de clôture publié par la bourse principale où elle est négociée ou, si aucun marché actif n'existe, la juste valeur est établie au moyen de méthodes d'évaluation qui analysent la juste valeur de l'actif net, et au moyen d'autres techniques se fondant sur des comparaisons aux données de référence, comme les indices boursiers. Lorsque le dernier cours ne s'inscrit pas dans l'écart acheteur-vendeur, le Gestionnaire détermine le point de l'écart acheteur-vendeur qui est le plus représentatif de la juste valeur compte tenu des faits et des circonstances en cause.

ii) *Placements dans des fonds de référence*

Les placements dans des fonds de référence sont évalués à la juste valeur, laquelle correspond généralement à la valeur liquidative du fonds de référence à la date d'évaluation.

iii) *Obligations*

Les placements à revenu fixe, composés principalement d'obligations gouvernementales et de sociétés, sont évalués selon le cours moyen, lequel est obtenu de services d'évaluation indépendants ou de courtiers qui négocient ces titres. Les services d'évaluation tiennent compte du rendement et du prix de titres à revenu fixe de qualité, de coupon, d'un taux d'intérêt et d'une échéance comparables, ainsi que des prix fournis par les courtiers.

La valeur nominale et le prix de base des obligations à rendement réel sont indexés quotidiennement en fonction de l'inflation. Les intérêts sont accumulés chaque jour d'évaluation selon l'inflation ajustée au pair à cette date. La variation quotidienne de l'inflation ajustée au pair est considérée comme un revenu. À la date d'échéance, les obligations verseront leur dernier paiement d'intérêts du coupon en plus de l'inflation cumulée depuis la date d'émission d'origine.

Les obligations à coupon zéro, les obligations résiduelles et certaines obligations municipales sont évaluées à l'aide d'une matrice de courbes de rendement. Ces dernières sont établies à partir d'un titre de référence et d'un écart de rendement. Le titre de référence est habituellement une obligation du gouvernement du Canada (ou une obligation du gouvernement du Québec pour la courbe de rendement des obligations municipales) venant à échéance au même moment. Si la date d'échéance du titre de référence est différente de celle de l'obligation à évaluer, une interpolation linéaire est alors utilisée. Un prix est ainsi obtenu à l'aide du taux et des caractéristiques de l'obligation.

Pour certaines obligations, aucun marché efficient ne s'est développé. Le Gestionnaire estime alors la juste valeur de ces placements selon des modèles d'évaluation qu'il juge appropriés dans les circonstances. L'évaluation est modélisée sur une base individuelle en fonction de la catégorie des actifs de référence, y compris les actifs traditionnels ou synthétiques.

iv) *Évaluation de titres non cotés et d'autres placements*

Lorsque les principes d'évaluation des placements décrits précédemment ne sont pas appropriés, la juste valeur est déterminée selon les meilleures estimations du Gestionnaire à l'aide de techniques d'évaluation établies. Ces techniques couvrent, entre autres, les titres qui ne sont plus négociés, les titres émis par des sociétés privées et les titres non liquides. La juste valeur de ces titres établie aux fins du calcul de l'actif net des Fonds attribuable aux détenteurs de parts rachetables peut différer des derniers cours acheteur et vendeur des titres.

Les placements en titres de capitaux propres portent sur les actions ordinaires, les bons de souscription et les actions privilégiées. Ces placements sont évalués en fonction de la dernière ronde de financement, des évaluations fournies par des tiers, des états financiers et des décotes de liquidité. Les placements en titres à revenu fixe sont évalués à la juste valeur en fonction des résultats d'exploitation et de la situation financière de la société. Le Gestionnaire évaluera la capacité de la société à respecter les clauses restrictives de nature financière, notamment sa capacité à effectuer les paiements d'intérêts et de capital, son besoin de financement et sa capacité à couvrir les montants des placements du Fonds au moyen de ses actifs. En plus des diverses méthodes d'évaluation utilisées, un nombre important d'hypothèses clés utilisées pour évaluer les titres de placements sont propres à chaque société émettrice de ces titres.

v) *Placements à court terme*

Les placements à court terme sont comptabilisés au cours moyen, à l'aide d'évaluations basées sur un système matriciel qui tient compte de facteurs comme le prix, les rendements et les échéances de titres de référence semblables.

La différence entre la juste valeur totale et le coût total des titres, s'il y a lieu, mentionnée dans 5i) à 5v), correspond à « Placements : Variation nette de la plus-value (moins-value) latente ».

vi) *Trésorerie*

La trésorerie et le découvert bancaire sont comptabilisés au coût amorti.

vii) *Instruments financiers dérivés*

La juste valeur des contrats de change est déterminée en fonction d'une matrice des taux à terme. Ces derniers sont calculés à l'aide d'une interpolation linéaire. Si la matrice n'est pas disponible, les cours de marché des devises de référence sont utilisés.

Les options et les contrats à terme standardisés sont évalués à la valeur de marché chaque jour d'évaluation selon le gain ou la perte qui aurait été réalisé si les contrats avaient été réglés.

La différence entre la juste valeur et le coût des titres correspond à « Dérivés : Variation nette de la plus-value (moins-value) latente ».

viii) *Autres informations*

Si un titre de placement ne peut être évalué selon les critères énoncés ci-dessus ou ceux stipulés dans la réglementation sur les valeurs mobilières ou si le Gestionnaire juge, à tout moment, que les critères d'évaluation qu'il a adoptés, mais qui ne figurent pas dans la réglementation, sont inadéquats, le Gestionnaire utilise alors une évaluation qu'il considère juste dans les circonstances.

b) *Risques financiers*

Les activités de placement du Fonds l'exposent à divers risques financiers comme le risque de crédit, le risque de concentration, le risque de liquidité et le risque de marché (y compris le risque de taux d'intérêt, le risque de change et le risque de prix). La valeur des placements du portefeuille d'un Fonds peut fluctuer quotidiennement et refléter l'évolution des taux d'intérêt, de la conjoncture économique, des marchés et de l'information relative aux émetteurs de certains titres détenus dans les Fonds. L'inventaire du portefeuille regroupe les titres par types d'actifs, par régions géographiques et par segments de marchés. Le niveau de risque dépend des objectifs et de la stratégie de placement de chaque Fonds.

Le Gestionnaire contrôle les effets négatifs potentiels des risques financiers sur le rendement de chaque Fonds en embauchant et en supervisant des conseillers en valeurs professionnels et chevronnés qui revoient régulièrement les positions du Fonds, surveillent l'évolution des marchés et diversifient les placements de chaque portefeuille conformément aux lignes directrices en matière de placement.

L'approche globale de gestion du risque de chaque Fonds comprend l'encadrement des activités de placement ainsi que le suivi et le contrôle du respect de la stratégie de placement de chaque Fonds et de la réglementation sur les valeurs mobilières.

Parts du fonds de référence

Certains Fonds peuvent investir dans des parts d'autres fonds de placement (les « fonds de référence ») dont les politiques de placement autorisent des placements dans des instruments comme les obligations, les actions ou même d'autres parts de fonds. Certains passages de l'« Analyse de la gestion des risques liés aux instruments financiers » présentent de l'information sur les fonds de référence, s'il y a lieu. Il incombe au Gestionnaire de chaque fonds de référence de s'assurer que les placements respectent la politique de placement du Fonds. Ces placements sont présentés dans l'inventaire du portefeuille.

i) *Risque de crédit*

Le risque de crédit est le risque qu'un Fonds subisse une perte financière si une contrepartie ou un débiteur n'est pas en mesure de respecter ses engagements envers le Fonds. Le risque de crédit maximal associé aux instruments financiers correspond à la valeur comptable des instruments financiers présentée dans les états de la situation financière.

Le risque de crédit peut aussi survenir lorsqu'il y a concentration de placements dans des entités qui exercent des activités semblables, qui sont issues du même secteur d'activité ou de la même région géographique ou lorsqu'un placement important est effectué dans une seule entité. Le risque de crédit est présenté à la rubrique « Analyse de la gestion des risques liés aux instruments financiers » de chaque Fonds.

La stratégie de placement de chaque Fonds vise à limiter ce risque en assurant une diversification judicieuse, en limitant l'exposition à un même émetteur et en recherchant des émetteurs de qualité relativement élevée. Les Fonds investissent dans des actifs financiers qui sont généralement de la catégorie investissement selon la notation établie par une agence de notation reconnue. La juste valeur des instruments de créance tient compte de la solvabilité de l'émetteur et représente l'exposition maximale des Fonds au risque de crédit.

Toutes les transactions sur des titres cotés en bourse sont réglées et payées à la livraison par l'entremise de courtiers approuvés. Le risque de défaillance est jugé minime, puisque la livraison des titres vendus est effectuée seulement lorsque le courtier a reçu le paiement. Le paiement de l'achat est effectué une fois que le courtier a reçu les titres. L'opération échoue si une des parties ne respecte pas ses obligations.

ii) *Risque de concentration*

Le risque de concentration est le risque résultant du fait que les positions du Fonds sont essentiellement soit d'un même emplacement géographique, d'un même type de produit, d'un même secteur d'activité ou d'une même catégorie de contrepartie, et sont touchées de façon semblable par les changements dans les conditions économiques ou d'autres conditions. La stratégie de placement du Fonds vise à réduire ce risque par une bonne diversification de ses positions.

iii) *Risque de liquidité*

Le risque de liquidité s'entend du risque qu'un Fonds éprouve des difficultés à honorer ses engagements financiers au moment approprié et selon des conditions raisonnables. L'exposition de chaque Fonds au risque de liquidité est concentrée dans le rachat quotidien de parts en trésorerie. Le risque de liquidité est géré en investissant la majorité des actifs du Fonds dans des placements qui se négocient sur un marché actif et dont on peut facilement se départir. De plus, les Fonds conservent suffisamment de trésorerie et de placements à court terme pour maintenir un niveau de liquidité suffisant pour financer les rachats. Chaque Fonds peut également emprunter jusqu'à 5 % de sa valeur liquidative pour financer les rachats.

Les parts sont rachetables sur demande au gré du détenteur. Cependant, le Gestionnaire ne s'attend pas à ce que l'échéance contractuelle présentée à la rubrique « Analyse de la gestion des risques liés aux instruments financiers » de chaque Fonds soit représentative des sorties de fonds réelles, puisque les détenteurs de ces instruments les conservent habituellement plus longtemps.

iv) *Risque de marché*

a) *Risque de taux d'intérêt*

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier portant intérêt fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt. Les Fonds sont exposés au risque que la valeur de ces instruments financiers varie en raison de la fluctuation des taux d'intérêt du marché. Les fluctuations des taux d'intérêt ont peu d'incidence sur la trésorerie ou les placements à court terme, ceux-ci étant investis aux taux d'intérêt du marché à court terme et souvent détenus jusqu'à l'échéance. Le risque de taux d'intérêt est présenté à la rubrique « Analyse de la gestion des risques liés aux instruments financiers » de chaque Fonds.

La stratégie de placement de chaque Fonds vise à limiter ce risque en assurant une diversification judicieuse, en limitant l'exposition à un même émetteur et en recherchant des émetteurs de qualité relativement élevée.

b) *Risque de change*

Certains Fonds peuvent investir dans des actifs monétaires et non monétaires libellés dans des monnaies autres que le dollar canadien. Ces placements entraînent un risque de change, lequel correspond au risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des cours des monnaies étrangères. Les Fonds peuvent conclure des contrats de change pour réduire le risque de change. L'analyse de sensibilité est présentée à la rubrique « Analyse de la gestion des risques liés aux instruments financiers » de chaque Fonds.

c) Risque de prix

Le risque de prix s'entend du risque de fluctuation de la juste valeur ou des flux de trésorerie futurs d'un instrument financier découlant des variations des cours du marché (autres que celles associées au risque de taux d'intérêt ou de change), qu'elles soient causées par des facteurs propres aux instruments financiers ou à leur émetteur ou par des facteurs touchant tous les instruments financiers semblables négociés sur un marché. Tout placement présente un risque de perte en capital. Le conseiller en valeurs du Fonds cherche à atténuer ce risque au moyen d'une sélection et d'une diversification attentives des titres et des autres instruments financiers tout en respectant les objectifs et la stratégie de placement du Fonds. À l'exception des options et des contrats de change, le risque maximal associé aux instruments financiers correspond à leur juste valeur. L'ensemble des positions du Fonds sont revus quotidiennement par le conseiller en valeurs du Fonds.

Les détails de la sensibilité aux prix du Fonds sont présentés à la rubrique « Analyse de la gestion des risques liés aux instruments financiers » de chaque Fonds.

Veillez vous référer à l'« Analyse de la gestion des risques liés aux instruments financiers » qui décrit les risques propres à chacun des Fonds.

c) Placements dans des entités structurées non consolidées

Chaque Fonds a déterminé que ses placements dans des fonds de référence sont considérés comme des placements dans des entités structurées non consolidées. Certains Fonds peuvent investir dans des fonds de référence pour atteindre leurs objectifs de placement et appliquer diverses stratégies de placement pour atteindre leurs objectifs.

Les placements d'un Fonds dans des fonds de référence sont exposés au risque de prix découlant de l'incertitude entourant la valeur future de ces fonds de référence.

Le risque maximal de perte auquel un Fonds est exposé du fait de ses placements dans des fonds de référence correspond à la valeur comptable totale de ces placements.

6. Opérations entre apparentés

a) Frais de gestion

Chaque série des Fonds verse des frais de gestion annuels au Gestionnaire, lesquels sont calculés quotidiennement selon la valeur liquidative quotidienne de chaque série et payables chaque mois à terme échu, plus les taxes applicables, tel que décrit dans la section Frais de gestion des « Notes supplémentaires - Information propre au Fonds ».

Le Gestionnaire peut réduire les frais de gestion réels que doivent payer certains détenteurs de parts en faisant en sorte que les Fonds versent à ces détenteurs de parts une distribution, de façon à ce que les frais de gestion réels correspondent aux taux ciblés.

Les charges à payer présentées dans les états de la situation financière, le cas échéant, sont composées de frais d'opérations entre apparentés, soit de gestion et d'administration à taux fixe.

À son entière discrétion, le Gestionnaire peut renoncer aux frais de gestion payables par les Fonds ou absorber les charges engagées par ces Fonds. Le Gestionnaire peut, en tout temps, mettre fin aux renonciations et aux paiements, mais il peut les poursuivre jusqu'à ce que les Fonds aient atteint une importance suffisante pour prendre en charge raisonnablement tous les frais de gestion et les charges engagées dans le cadre de leurs activités. Même si les renonciations et les absorptions se poursuivent, leur montant peut varier de temps à autre.

b) Frais d'exploitation

Chaque Fonds paie en entier ses frais d'exploitation. Ces frais comprennent les honoraires d'audit, les frais de services de fiduciaire et les droits de garde, les frais de comptabilité et les frais de tenue des comptes, les frais juridiques, les frais de préparation de prospectus et de dépôt, les frais et les charges d'intérêts bancaires, les charges liées à l'information et aux services aux détenteurs de parts, la part proportionnelle du Fonds des honoraires du comité d'examen interne (le « CEI ») et autres frais d'exploitation courante. Chaque Fonds paie également la TVH sur la plupart de ses frais et charges.

7. Parts rachetables

Les parts rachetables de chaque Fonds sont gérées conformément à ses objectifs de placement. Chaque Fonds cherche à atteindre ses objectifs de placement, tout en gérant sa liquidité afin de pouvoir honorer les demandes de rachat. Les états de l'évolution de l'actif net attribuable aux détenteurs de parts rachetables présentent les variations touchant les parts rachetables de chaque Fonds pendant les périodes visées.

Les parts rachetables autorisées de chaque série des Fiducies se composent d'un nombre illimité de parts sans valeur nominale.

Les parts d'une série d'une fiducie sont rachetables au gré du détenteur, conformément à la déclaration de fiducie, à la valeur liquidative courante de la série.

Les parts de chaque Fonds sont présumées être des passifs financiers, en raison de la structure à séries multiples de chaque Fonds et du fait que chaque série a des caractéristiques différentes. Les parts en circulation des Fonds comportent une obligation contractuelle de distribuer le revenu net et les gains en capital nets réalisés annuellement (en trésorerie si le détenteur de parts le demande). Par conséquent, l'obligation de rachat n'est pas la seule obligation contractuelle liée aux parts. Les parts rachetables en circulation du Fonds sont classées comme des passifs financiers conformément aux exigences de la norme IAS 32 *Instruments financiers : Présentation*.

Les détenteurs de parts de série O de la fiducie ne paient pas de commission de vente à l'achat, ni de frais de rachat au moment du rachat.

8. Impôts sur le revenu

Les Fonds se qualifient à titre de fiducies de fonds communs de placement en vertu des dispositions de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada) et, par conséquent, ne sont pas assujettis à l'impôt sur la partie de leur revenu net de placements, y compris le montant net des gains réalisés, qui est distribué aux détenteurs de parts. Ce revenu distribué est imposable dans les mains des détenteurs de parts. L'impôt sur le montant net des gains en capital réalisés est généralement recouvrable au fur et à mesure des rachats en vertu des dispositions sur le remboursement contenues dans la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada). Aucune charge d'impôts sur le revenu n'a été inscrite dans ces états financiers puisque suffisamment de revenu et de gains nets en capital réalisés ont été distribués aux détenteurs de parts.

À la fin de l'année d'imposition, le 31 décembre 2016, les Fonds affichaient les pertes en capital et les pertes autres qu'en capital reportables aux fins de l'impôt sur le revenu présentés dans les « Notes supplémentaires-Information propre au Fonds ». Les pertes autres qu'en capital expirent aux dates indiquées. Les pertes en capital peuvent être reportées indéfiniment et portées en déduction de gains en capital futurs.

Le revenu des placements détenus par les Fonds peut être soumis à des retenues d'impôts dans des territoires autres que ceux des Fonds, en fonction des exigences du pays d'origine. Le cas échéant, les retenues d'impôt sont présentées à un poste distinct de l'état du résultat global.

iA CONSEIL EN PLACEMENT INC.

Bureau administratif, 26 Wellington Street, bureau 710, Toronto, Ontario, M5E 1S2 • 1-866-514-6603

www.teic.com

Fonds d'actions canadiennes Jov Prospérité

États financiers annuels audités

31 mars 2017

Table des matières

Responsabilité de la direction à l'égard de l'information financière	1
Rapport de l'auditeur indépendant	2
États financiers	
Caisses communes JOV	
Fonds d'actions canadiennes Jov Prospérité	3
Notes générales	11

Responsabilité de la direction à l'égard de l'information financière

Responsabilité de la direction à l'égard de l'information financière

La responsabilité des états financiers ci-joints incombe à Conseillers en placements T.E., membre d'iA Conseil en placement inc., le gestionnaire des Fonds (le « Gestionnaire »). Les états financiers ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) à partir des informations disponibles et comprennent certains montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations du Gestionnaire.

Le Gestionnaire a maintenu des procédés appropriés afin de s'assurer de produire une information financière pertinente et fiable. Les principales conventions comptables que la direction juge appropriées pour les Fonds sont décrites à la note générale 3 afférente aux états financiers.

Le comité d'audit du Gestionnaire aide le conseil d'administration à s'acquitter de ses responsabilités à l'égard de la présentation de l'information financière. Son rôle consiste à examiner les états financiers des Fonds et à en recommander l'approbation au conseil d'administration. Le comité d'audit s'assure également, en collaboration avec la direction et les auditeurs externes, de la pertinence des processus de contrôle interne relatifs à la présentation de l'information financière et examine les questions relatives à l'audit et à l'information financière.



Steven Belchetz
Président



Mark Arthur
Président du conseil

Le 8 juin 2017

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux détenteurs de parts de :

Fonds canadien de titres à revenu fixe Jov Prospérité

Fonds d'actions américaines Jov Prospérité

Fonds d'actions canadiennes Jov Prospérité

Fonds d'actions internationales Jov Prospérité

Fonds de dividendes Leon Frazer Jov

(collectivement, les « Fonds Existants »)

Leon Frazer U.S. Dividend Companion Fund

(le « Nouveau Fonds » et ensemble avec les Fonds Existants, les « Fonds »)

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de chacun des Fonds, qui comprennent les états de la situation financière des Fonds Existants au 31 mars 2017 et au 31 mars 2016 et au 31 mars 2017 pour le Nouveau Fonds et les états du résultat global et de l'évolution de l'actif net attribuable aux détenteurs de parts rachetables et les tableaux des flux de trésorerie pour les périodes indiquées à la note générale 1 b) des états financiers, ainsi que les notes annexes constituées d'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers de chacun des Fonds conformément aux Normes internationales d'information financière, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers de chacun des Fonds, sur la base de nos audits. Nous avons effectué nos audits selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers de chacun des Fonds donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière des Fonds Existants au 31 mars 2017 et au 31 mars 2016 et au 31 mars 2017 pour le Nouveau Fonds, ainsi que de la performance financière et des flux de trésorerie de chacun des Fonds pour les périodes indiquées à la note générale 1 b) des états financiers, conformément aux Normes internationales d'information financière.

*PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l.*¹

Montréal (Québec)

Le 12 juin 2017

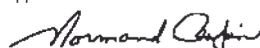
¹ CPA auditeur, CA, permis de comptabilité publique no A123633

Fonds d'actions canadiennes Jov Prospérité

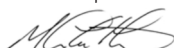
États de la situation financière

Aux En milliers (sauf les montants par part)	31 mars 2017 \$	31 mars 2016 \$
ACTIF		
ACTIF COURANT		
Placements	121 845	104 362
Trésorerie	873	687
Sommes à recevoir sur la vente de titres	156	265
Intérêts, dividendes, distributions et autres montants à recevoir	247	181
	123 121	105 495
PASSIF		
PASSIF COURANT		
Sommes à payer sur l'achat de titres	231	181
Rachats à payer	91	491
Distributions à payer	4	-
Charges à payer	87	73
	413	745
ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX DÉTENEURS DE PARTS RACHETABLES	122 708	104 750
ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX DÉTENEURS DE PARTS RACHETABLES, PAR SÉRIE		
Série A	-	-
Série B	462	408
Série F	-	-
Série O	122 246	104 342
NOMBRE DE PARTS EN CIRCULATION		
Série A	-	-
Série B	40	39
Série F	-	-
Série O	7 784	7 352
ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX DÉTENEURS DE PARTS RACHETABLES, PAR PART		
Série A	-	-
Série B	11,53	10,54
Série F	-	-
Série O	15,70	14,19

Approuvés au nom du conseil d'administration de iA Conseil en placement inc.



Normand Pépin, administrateur



Mark Arthur, administrateur

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

États du résultat global

Pour les périodes closes les 31 mars En milliers (sauf les montants par part)	2017 \$	2016 \$
REVENUS		
Intérêts à des fins de distribution	34	15
Dividendes	2 602	2 354
Prêts de titres	21	18
Gain (perte) de change sur la trésorerie	1	-
Autres variations de la juste valeur des placements et dérivés		
Placements :		
Gain (perte) net réalisé	6 766	4 624
Variation nette de la plus-value (moins-value) latente	9 807	(11 700)
Gain (perte) net sur la juste valeur des placements	16 573	(7 076)
Dérivés :		
Gain (perte) net réalisé	(3)	-
Variation nette de la plus-value (moins-value) latente	-	-
Gain (perte) net sur la juste valeur des dérivés	(3)	-
Total des autres variations de la juste valeur des placements et des dérivés	16 570	(7 076)
	19 228	(4 689)
CHARGES		
Frais de gestion	971	841
Frais de garde	-	5
Honoraires d'audit	-	7
Frais de fiducie	-	1
Frais d'administration liés aux détenteurs de parts	-	39
Frais de transactions	192	154
Impôts étrangers retenus à la source	4	-
	1 167	1 047
Moins les charges absorbées ou ayant fait l'objet d'une renonciation	-	(52)
	1 167	995
AUGMENTATION (DIMINUTION) DE L'ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX DÉTENEURS DE PARTS RACHETABLES	18 061	(5 684)
AUGMENTATION (DIMINUTION) DE L'ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX DÉTENEURS DE PARTS RACHETABLES PAR SÉRIE		
Série A	-	10
Série B	67	(26)
Série F	-	1
Série O	17 994	(5 669)
AUGMENTATION (DIMINUTION) DE L'ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX DÉTENEURS DE PARTS RACHETABLES PAR PART		
Série A	-	0,34
Série B	1,73	(0,71)
Série F	-	0,30
Série O	2,38	(0,84)

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

Fonds d'actions canadiennes Jov Prospérité

États de l'évolution de l'actif net attribuable aux détenteurs de parts rachetables

Pour les périodes closes les 31 mars	2017	2016
En milliers	\$	\$
ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX DÉTENEURS DE PARTS RACHETABLES AU DÉBUT DE LA PÉRIODE		
Série A	-	394
Série B	408	451
Série F	-	34
Série O	104 342	101 444
AUGMENTATION (DIMINUTION) DE L'ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX DÉTENEURS DE PARTS RACHETABLES		
Série A	-	10
Série B	67	(26)
Série F	-	1
Série O	17 994	(5 669)
DISTRIBUTIONS AUX DÉTENEURS DE PARTS RACHETABLES		
Revenus nets de placement :		
Série A	-	-
Série B	(5)	(4)
Série F	-	-
Série O	(1 566)	(1 231)
Gain réalisé sur la vente de placements et d'instruments financiers dérivés :		
Série A	-	-
Série B	(25)	(18)
Série F	-	-
Série O	(5 160)	(4 241)
	(6 756)	(5 494)
OPÉRATIONS SUR PARTS RACHETABLES		
Produit d'émission de parts rachetables :		
Série A	-	-
Série B	-	-
Série F	-	-
Série O	14 007	16 740
Réinvestissement des distributions aux détenteurs de parts rachetables :		
Série A	-	-
Série B	29	22
Série F	-	-
Série O	6 683	5 470
Rachat de parts rachetables :		
Série A	-	(404)
Série B	(12)	(17)
Série F	-	(35)
Série O	(14 054)	(8 171)
	6 653	13 605
AUGMENTATION (DIMINUTION) NETTE DE L'ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX DÉTENEURS DE PARTS RACHETABLES		
Série A	-	(394)
Série B	54	(43)
Série F	-	(34)
Série O	17 904	2 898
ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX DÉTENEURS DE PARTS RACHETABLES À LA FIN DE LA PÉRIODE		
Série A	-	-
Série B	462	408
Série F	-	-
Série O	122 246	104 342

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

Tableaux des flux de trésorerie

Pour les périodes closes les 31 mars	2017	2016
En milliers	\$	\$
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES		
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux détenteurs de parts rachetables	18 061	(5 684)
Ajustements		
Intérêts à des fins de distribution	(34)	(15)
Dividendes	(2 602)	(2 354)
Impôts étrangers retenus à la source	4	-
Perte (gain) de change latente sur la trésorerie	(1)	-
Perte (gain) nette réalisée sur les placements et les dérivés	(6 763)	(4 624)
Variation nette de la moins-value (plus-value) latente sur les placements et les dérivés	(9 807)	11 700
Produit réalisé à la vente et à l'échéance de placements	78 706	68 707
Achats liés aux placements	(79 460)	(79 394)
Augmentation (diminution) des charges à payer	14	-
Intérêts reçus (payés)	34	15
Dividendes reçus, déduction faite des retenues d'impôts	2 532	2 335
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES	684	(9 314)
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Distributions payées aux détenteurs de parts rachetables nettes des distributions réinvesties	(40)	(2)
Produit d'émission de parts rachetables	11 600	15 798
Montant payé pour le rachat de parts rachetables	(12 059)	(6 879)
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS DE FINANCEMENT	(499)	8 917
Gain (perte) de change sur la trésorerie	1	-
AUGMENTATION (DIMINUTION) NETTE DE LA TRÉSORERIE	186	(397)
Trésorerie (découvert bancaire) au début de la période	687	1 084
TRÉSORERIE (DÉCOUVERT BANCAIRE) À LA FIN DE LA PÉRIODE	873	687

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

Fonds d'actions canadiennes Jov Prospérité

Inventaire du portefeuille

Au 31 mars 2017
En milliers (sauf le nombre de titres)

	Nombre de titres	Coût moyen \$	Valeur comptable \$
ACTIONS CANADIENNES (95,88 %)			
BIENS DE CONSOMMATION DISCRÉTIONNAIRE (7,18 %)			
BRP Inc.	17 600	507	551
La Société Canadian Tire Ltée, cat. A	6 130	467	968
Cara Operations Ltd.	12 440	370	330
Corus Entertainment Inc., cat. B	27 269	365	356
Dirtt Environmental Solutions Ltd.	60 810	317	425
Dollarama inc.	4 000	243	441
Les Vêtements de Sport Gildan inc.	17 900	398	643
IMAX Corp.	15 300	472	694
Meubles Léon Ltée	28 320	439	475
Magna International Inc., cat. A	23 274	931	1 336
Shaw Communications Inc., cat. B	34 532	804	952
Sleep Country Canada Holdings Inc.	18 200	398	590
Thomson Reuters Corp.	8 708	273	501
Uni-Select Inc.	15 025	491	531
		6 475	8 793
BIENS DE CONSOMMATION DE BASE (3,65 %)			
Alimentation Couche-Tard inc., cat. B	13 900	255	835
Les aliments High Liner inc.	27 465	487	496
Les Compagnies Loblaw limitée	7 859	380	567
Premium Brands Holdings Corp.	20 030	1 007	1 705
Saputo Inc.	19 300	794	886
		2 923	4 489
ÉNERGIE (19,62 %)			
Canadian Energy Services & Technology Corp.	155 835	813	1 136
Canadian Natural Resources Ltd.	92 724	3 109	4 037
Cenovus Energy Inc.	49 400	931	743
Enbridge Inc.	24 000	1 332	1 337
Encana Corp.	94 500	1 518	1 472
Ensign Energy Services Inc.	37 648	450	300
Husky Energy Inc.	98 103	1 857	1 473
Compagnie Pétrolière Impériale Ltée	40 241	1 723	1 631
MEG Energy Corp.	83 000	1 359	559
Nuvista Energy Ltd.	65 700	550	404
Parex Resources Inc.	60 000	521	1 017
Parkland Fuel Corp.	19 501	501	577
Pason Systems Inc.	30 750	526	591
Pembina Pipeline Corp.	19 100	727	805
PrairieSky Royalty Ltd.	7 300	228	205
Precision Drilling Corp.	60 098	416	378
Raging River Exploration Inc.	87 365	825	815
Seven Generations Energy Ltd., cat. A	39 700	752	965
ShawCor Ltd.	31 653	1 043	1 232
Spartan Energy Corp.	167 115	498	445
Suncor Énergie Inc.	54 745	2 083	2 235
TORC Oil & Gas Ltd.	54 125	443	370
TransCanada Corp.	7 000	365	430
Trican Well Service Ltd.	21 100	81	85
Trinidad Drilling Ltd.	230 000	632	529
Vermilion Energy Inc.	6 000	338	299
		23 621	24 070

Au 31 mars 2017
En milliers (sauf le nombre de titres)

	Nombre de titres	Coût moyen \$	Valeur comptable \$
SERVICES FINANCIERS (30,91 %)			
La Société de Gestion AGF Limitée, cat. B	7 908	48	49
Banque de Montréal	35 800	2 871	3 556
La Banque de Nouvelle-Écosse	79 310	4 647	6 170
Banque Canadienne Impériale de Commerce	20 135	1 755	2 309
Banque Canadienne de l'Ouest	35 870	906	1 056
CI Financial Corp.	32 060	846	847
ECN Capital Corp.	51 500	159	185
E-L Financial Corp. Ltd.	670	483	549
Element Fleet Management Corp.	25 100	250	309
Equitable Group Inc.	5 650	330	392
Fairfax Financial Holdings Ltd.	1 083	581	655
Société Financière First National	15 250	423	407
Great-West Lifeco Inc.	19 862	558	732
Guardian Capital Group Ltd., cat. A	18 390	354	476
Société financière IGM Inc.	17 800	847	706
L'Industrielle Alliance, Assurance et services financiers inc.	14 763	631	851
Intact Corporation financière	10 000	748	946
Banque Laurentienne du Canada	9 750	485	571
Société Financière Manuvie	130 510	2 539	3 079
Onex Corp.	3 500	283	334
Power Corporation du Canada	35 260	902	1 102
Banque Royale du Canada	54 570	3 713	5 287
Groupe TMX Ltée	12 000	709	809
La Banque Toronto-Dominion	98 266	4 295	6 544
		29 363	37 921
INDUSTRIES (10,84 %)			
AG Growth International Inc.	16 735	669	846
Air Canada	25 000	343	345
ATS Automation Tooling Systems Inc.	42 865	484	582
Badger Daylighting Ltd.	16 290	387	569
Bombardier Inc., cat. B	143 000	362	292
Boyd Group Income Fund	5 000	343	424
Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada	10 000	939	982
Chemin de fer Canadien Pacifique Ltée	7 500	1 407	1 465
Cargojet Inc.	3 500	175	162
Exco Technologies Ltd.	34 280	444	393
Finning International Inc.	58 830	1 436	1 461
K-Bro Linen Inc.	9 315	385	367
Morneau Shepell Inc.	28 020	497	560
Quincaillerie Richelieu Ltée	17 235	404	474
Groupe SNC-Lavalin inc.	37 839	1 810	1 974
Stantec Inc.	19 800	689	683
Waste Connections Inc.	9 100	835	1 069
Groupe WSP Global Inc.	13 855	573	651
		12 182	13 299
TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION (7,87 %)			
Celestica Inc.	28 000	521	542
Groupe CGI inc., cat. A	32 430	1 088	2 066
Computer Modelling Group Ltd.	47 520	454	492
Descartes Systems Group Inc. (The)	33 350	848	1 016
Enghouse Systems Ltd.	11 490	625	661
Kinaxis Inc.	11 000	349	816
Mitel Networks Corp.	55 300	618	510
Open Text Corp.	59 192	1 655	2 676
Shopify Inc., cat. A	5 800	342	526
Sierra Wireless Inc.	10 000	359	353
		6 859	9 658

Fonds d'actions canadiennes Jov Prospérité

Inventaire du portefeuille (suite)

Au 31 mars 2017 En milliers (sauf le nombre de titres)	Nombre de titres	Coût moyen \$	Valeur comptable \$
MATIÈRES PREMIÈRES (12,32 %)			
Agrium Inc.	6 845	517	869
Corporation Cameco	23 000	385	339
Canfor Corp.	40 790	820	740
CCL Industries Inc., cat. B	5 227	863	1 516
Eldorado Gold Corp.	144 000	676	655
First Quantum Minerals Ltd.	90 800	1 140	1 282
Goldcorp Inc.	31 370	728	609
Guyana Goldfields Inc.	52 000	244	374
Intertape Polymer Group Inc.	25 200	509	589
Klondex Mines Ltd.	120 000	391	623
Lundin Mining Corp.	46 000	358	345
Methanex Corp.	20 000	929	1 246
Nemaska Lithium Inc.	150 000	204	195
Norbord Inc.	10 000	353	379
Potash Corp. of Saskatchewan Inc.	22 670	639	515
Sherritt International Corp.	163 750	472	154
Stella-Jones Inc.	18 710	883	732
Tahoe Resources Inc.	30 400	412	325
Ressources Teck Ltée, cat. B	56 955	623	1 655
Torex Gold Resources Inc.	21 600	554	566
West Fraser Timber Co. Ltd.	11 400	586	634
Wipak Ltée	14 215	669	755
		12 955	15 097

IMMOBILIER (1,88 %)

Altus Group Ltd.	30 055	696	874
CREIT	12 000	539	582
FirstService Corp.	5 150	219	414
Slate Retail REIT, cat. U	30 310	418	442
		1 872	2 312

SERVICES DE TÉLÉCOMMUNICATIONS (1,47 %)

Rogers Communications Inc., cat. B	30 614	1 278	1 800
------------------------------------	--------	-------	-------

SERVICES AUX COLLECTIVITÉS (0,14 %)

Northland Power Inc.	7 000	147	172
----------------------	-------	-----	-----

TOTAL DES ACTIONS CANADIENNES

97 675 117 611

ACTIONS AMÉRICAINES (0,19 %)

SERVICES FINANCIERS (0,19 %)

Currency Exchange International Corp.	10 850	287	239
---------------------------------------	--------	-----	-----

	Valeur nominale \$	Coût moyen \$	Valeur comptable \$
--	--------------------------	---------------------	---------------------------

PLACEMENTS À COURT TERME (3,24 %)

Bons du Trésor du gouvernement du Canada			
0,420 %, 2017-04-06	100	100	100
0,450 %, 2017-04-20	125	125	125
0,460 %, 2017-05-04	100	100	100
0,460 %, 2017-06-01	1 075	1 075	1 073
0,460 %, 2017-06-29	1 000	998	999
0,460 %, 2017-07-13	1 000	998	999
0,510 %, 2017-09-07	600	598	599

TOTAL DES PLACEMENTS À COURT TERME

3 994 3 995

Au 31 mars 2017 En milliers (sauf le nombre de titres)	Nombre de titres	Coût moyen \$	Valeur comptable \$
TOTAL DU PORTEFEUILLE DE PLACEMENTS (99,31 %)		101 956	121 845
AUTRES ACTIFS, MOINS LES PASSIFS (0,69 %)			863
TOTAL DE L'ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX DÉTENTEURS DE PARTS RACHETABLES (100,00 %)			122 708

Fonds d'actions canadiennes Jov Prospérité

Analyse de la gestion des risques liés aux instruments financiers

31 mars 2017 (notes générales 3 et 5, en milliers de dollars, sauf les montants par part)

Aux rubriques « Analyse de la gestion des risques liés aux instruments financiers » et « Notes supplémentaires - Information propre au Fonds », l'actif net est défini comme étant « l'actif net attribuable aux détenteurs de parts rachetables ». Veuillez vous référer à la note générale 3.

Évaluation à la juste valeur

Pour plus d'informations sur les évaluations de la juste valeur, les données d'entrée utilisées ainsi que sur les niveaux de la hiérarchie des justes valeurs, veuillez vous référer à la rubrique « Méthodes et hypothèses utilisées pour établir la juste valeur des instruments financiers » de la note générale 5 portant sur la gestion des risques financiers.

Les tableaux suivants présentent la hiérarchie des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur, selon les niveaux de hiérarchie des données utilisées à la date d'évaluation.

Au 31 mars 2017

	Instruments financiers à la juste valeur			
	Niveau 1 (\$)	Niveau 2 (\$)	Niveau 3 (\$)	Total (\$)
ACTIF				
Placements				
Actions	117 850	-	-	117 850
Fonds de placement	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-
Placements à court terme	-	3 995	-	3 995
	117 850	3 995	-	121 845
Dérivés				
Instruments financiers dérivés	-	-	-	-
PASSIF				
Dérivés				
Instruments financiers dérivés	-	-	-	-
TOTAL	117 850	3 995	-	121 845

Au 31 mars 2016

	Instruments financiers à la juste valeur			
	Niveau 1 (\$)	Niveau 2 (\$)	Niveau 3 (\$)	Total (\$)
ACTIF				
Placements				
Actions	101 104	-	-	101 104
Fonds de placement	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-
Placements à court terme	-	3 258	-	3 258
	101 104	3 258	-	104 362
Dérivés				
Instruments financiers dérivés	-	-	-	-
PASSIF				
Dérivés				
Instruments financiers dérivés	-	-	-	-
TOTAL	101 104	3 258	-	104 362

Il n'y a eu aucun transfert important entre les niveaux au cours des périodes closes les 31 mars 2017 et 2016.

Risque de crédit

Au 31 mars 2017 et 2016, le Fonds n'investissait pas une part importante de son capital dans des instruments de créance. Par conséquent, le Fonds n'avait aucune exposition significative au risque de crédit.

Risque de concentration

Le tableau suivant présente un résumé du risque de concentration du Fonds.

Segments de marché	Pourcentage de l'actif net au 31 mars 2017 (%)	Pourcentage de l'actif net au 31 mars 2016 (%)
Services financiers	31,10	31,89
Énergie	19,62	17,49
Matières premières	12,30	13,60
Industries	10,84	5,33
Technologies de l'information	7,87	7,09
Biens de consommation discrétionnaire	7,17	9,22
Biens de consommation de base	3,66	7,66
Placements à court terme	3,25	3,11
Immobilier	1,88	-
Services de télécommunications	1,47	1,98
Autres éléments d'actif net	0,70	0,37
Services aux collectivités	0,14	2,26

Fonds d'actions canadiennes Jov Prospérité

Analyse de la gestion des risques liés aux instruments financiers (suite)

31 mars 2017 (notes générales 3 et 5, en milliers de dollars, sauf les montants par part)

Risque de liquidité

Au 31 mars 2017 et au 31 mars 2016, les parts du Fonds sont rachetables au gré du détenteur. Tous les autres passifs financiers du Fonds ont des échéances inférieures à 30 jours. Pour plus d'information, veuillez vous référer à la note générale 5.

Risque de taux d'intérêt

Au 31 mars 2017 et au 31 mars 2016, la plupart des actifs et passifs financiers du Fonds ne portaient pas intérêt. Le Fonds n'était donc pas exposé à un niveau de risque significatif découlant des variations des taux d'intérêt en vigueur sur le marché.

Risque de change

Au 31 mars 2017 et au 31 mars 2016, le Fonds n'était pas exposé au risque de change de façon significative.

Risque de prix

Au 31 mars 2017 et au 31 mars 2016, l'impact prévu sur l'actif net du Fonds d'une variation raisonnablement possible de l'indice de référence, toutes les autres variables demeurant constantes, est présenté dans les tableaux suivants. En pratique, les résultats réels peuvent différer de cette analyse de sensibilité et la différence peut être importante.

Au 31 mars 2017

Indices de référence	Variation de l'indice de référence (%)	Exposition à l'indice de référence (%)	Impact sur la valeur de l'actif net (%)	Impact sur la valeur de l'actif net (\$)
Indice composé S&P/TSX	10,00	100,00	9,61	11 786

Au 31 mars 2016

Indices de référence	Variation de l'indice de référence (%)	Exposition à l'indice de référence (%)	Impact sur la valeur de l'actif net (%)	Impact sur la valeur de l'actif net (\$)
Indice composé S&P/TSX	10,00	100,00	9,65	10 110

Fonds d'actions canadiennes Jov Prospérité

Notes supplémentaires - Information propre au Fonds

31 mars 2017 (note générale 1b, en milliers de dollars, sauf les montants par part)

Objectifs de placement

L'objectif de placement du Fonds est de chercher à obtenir une plus-value du capital à long terme en investissant sur les marchés boursiers canadiens dans des titres de capitaux propres d'émetteurs canadiens. Le Fonds peut également investir dans des fonds communs gérés par nous, nos filiales ou d'autres gestionnaires de fonds qui respectent cet objectif de placement.

Le Fonds

Les séries de parts du Fonds ont été établies aux dates suivantes :

	Date d'établissement (AA-MM-JJ)
Série B	05-03-01
Série O	04-02-24

Gestion des risques financiers

Veuillez vous référer à note générale 5.

Participations dans des entités structurées non consolidées

Le Fonds n'a pas d'informations à fournir sur les entités structurées non consolidées puisqu'il n'y a aucun investissement important dans ce type d'entités.

Opérations entre apparentés

Voir la note générale 6.

Frais de gestion

Au 31 mars 2017 et au 31 mars 2016, les taux annualisés des frais de gestion applicable pour chaque série du Fonds, compte tenu des renoncations, s'il y a lieu, sont les suivants :

Série	Frais de gestion au 31 mars 2017 (%)	Frais de gestion au 31 mars 2016 (%)
Série A	-	2,25
Série B	1,00	1,00
Série F	-	1,00
Série O	0,75	0,75

Le montant des frais de gestion engagés au cours de la période est pris en compte dans le poste « Frais de gestion » de l'état du résultat global.

Parts des fonds

Veuillez vous référer à la note générale 8.

Pour les périodes closes les 31 mars 2017 et 2016, les parts suivantes ont été émises/réinvesties et rachetées :

	Période close	Émises/réinvesties Début de la période	au cours de la période	Rachats de la période	Fin de la période	Nombre moyen pondéré Parts
Série A	2017	-	-	-	-	-
	2016	34	-	34	-	31
Série B	2017	39	2	1	40	39
	2016	38	2	1	39	38
Série F	2017	-	-	-	-	-
	2016	3	-	3	-	3
Série O	2017	7 352	1 344	912	7 784	7 556
	2016	6 372	1 546	566	7 352	6 759

Rabais de courtage

En plus de payer le coût des services de courtage lié à certaines transactions de titres, les commissions versées à certains courtiers peuvent également servir à couvrir les services de recherche fournis au conseiller en valeurs. La valeur des services de recherche comprise dans les commissions versées par le Fonds à ces courtiers est la suivante :

Pour la période close le 31 mars 2017 (\$)	Pour la période close le 31 mars 2016 (\$)
19	20

Prêt de titres

Veuillez vous référer à la note générale 10.

Le revenu des prêts de titres du Fonds, déduction faite des retenues à la source, pour les périodes closes les 31 mars 2017 et 2016 s'établit comme suit :

	2017 (\$)	2016 (\$)
Revenu brut des prêts de titres	30	26
Frais de prêt de titres	(9)	(8)
Revenu net des prêts de titres reçu par le Fonds	21	18

Pour les périodes closes les 31 mars 2017 et 2016, les frais de prêt de titres versés au fiduciaire du Fonds, Fiducie RBC Services aux Investisseurs et de trésorerie, s'élevaient à 30 % du revenu brut des prêts de titres.

La juste valeur des titres prêtés du Fonds compris dans les placements au 31 mars 2017 et au 31 mars 2016 s'établit comme suit :

Au 31 mars 2017	
Valeur globale des titres prêtés (\$)	Valeur globale de la garantie donnée pour le prêt (\$)
15 745	16 060
Au 31 mars 2016	
Valeur globale des titres prêtés (\$)	Valeur globale de la garantie donnée pour le prêt (\$)
19 907	20 305

Fonds d'actions canadiennes Jov Prospérité

Notes supplémentaires - Information propre au Fonds (suite)

31 mars 2017 (note générale 1b, en milliers de dollars, sauf les montants par part)

Les garanties des titres prêtés peuvent être composées d'obligations, de bons du Trésor, d'acceptations bancaires et de lettres de crédit.

Données comparatives

Certains chiffres comparatifs des tableaux des flux de trésorerie ont été révisés afin qu'ils soient conformes à la présentation des états financiers adoptée pour l'exercice clos le 31 mars 2017. Le tableau suivant présente ces changements. Ces changements n'ont eu aucune incidence sur les flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles.

Poste du tableau des flux de trésorerie	Changement
Produit d'émission de parts rachetables	(1 388)
Montant payé pour le rachat de parts rachetables	1 388

1. Informations générales

a) Les Fonds

Conseillers en placements T.E., membre d'iA Conseil en placement inc., est le gestionnaire (le « Gestionnaire ») des Fonds. Avant le 1er mai 2016, le Gestionnaire était connu sous le nom Conseillers en placements T.E. Inc. Fiducie RBC Services aux investisseurs est le fiduciaire (le « Fiduciaire ») des Fonds. Avant le 1er mars 2017, le gestionnaire du Fonds de dividendes Leon Frazer Jov était Placements IA Clarington inc.

Le 21 juillet 2015, le Fonds de dividendes Leon Frazer Jov, le Fonds d'actions canadiennes Jov Prospérité, le Fonds canadien de titres à revenu fixe Jov Prospérité, le Fonds d'actions internationales Jov Prospérité et le Fonds d'actions américaines Jov Prospérité sont devenus des fonds en gestion commune. Ces Fonds, y compris le Leon Frazer U.S. Dividend Companion Fund, sont des fonds en fiducie constitués en vertu des lois de la province d'Ontario aux termes de déclarations de fiducie. En vertu du Règlement 81-106, les fonds en gestion commune sont dispensés de l'obligation de déposer un rapport de la direction sur le rendement du fonds.

Les Fonds investissent principalement dans différents types de titres, selon leurs politiques de placement. Veuillez vous référer à l'inventaire du portefeuille de chacun des fonds pour obtenir plus de précisions sur leurs placements.

La monnaie fonctionnelle et de présentation des Fonds est le dollar canadien, sauf pour le Leon Frazer U.S. Dividend Companion Fund, dont la monnaie fonctionnelle et de présentation est le dollar américain.

La publication de ces états financiers a été autorisée par le Gestionnaire le 8 juin 2017.

L'adresse du siège social des Fonds est le 26 Wellington Street East, Suite 710, Toronto (Ontario) M5G 1S2 Canada.

b) Dates de présentation de l'information financière

Les états de la situation financière sont présentés au 31 mars 2017 et au 31 mars 2016. Les états du résultat global, les états de l'évolution de l'actif net attribuable aux détenteurs de parts rachetables et les tableaux des flux de trésorerie portent sur les périodes de 12 mois closes les 31 mars 2017 et 2016. Toutefois, pour les Fonds établis au cours de la période, les données présentées portent sur la période comprise entre la date d'établissement et le 31 mars.

2. Mode de présentation

Les présents états financiers audités ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (« IFRS ») publiées par l'International Accounting Standards Board (« IASB »).

3. Principales conventions comptables

Les principales conventions comptables sont les suivantes :

a) Principaux jugements et hypothèses

Lorsqu'il prépare les états financiers, le Gestionnaire doit faire appel à son jugement pour appliquer les conventions comptables et établir des estimations et des hypothèses qui peuvent toucher les montants déclarés de l'actif, du passif, du revenu et des charges ainsi que les renseignements complémentaires au cours des périodes visées. Les estimations et les jugements les plus importants comprennent l'évaluation de la juste valeur des instruments financiers, le classement et l'évaluation des placements et l'application de l'option de la juste valeur.

Les Fonds détiennent des instruments financiers qui ne sont pas cotés sur des marchés actifs, notamment des dérivés. La juste valeur de ces instruments est établie à l'aide de techniques d'évaluation préétablies. Les résultats réels peuvent différer des meilleures estimations du Gestionnaire. Les estimations et les hypothèses sont revues périodiquement en fonction de l'évolution des faits et des circonstances. Les changements apportés aux hypothèses pourraient toucher la juste valeur des instruments financiers.

i) Classement et évaluation des placements et application de l'option de la juste valeur

Pour classer et évaluer les instruments financiers détenus par le Fonds, le Gestionnaire est tenu de poser des jugements importants afin de déterminer si le Fonds investit ou non en fonction du rendement global aux fins de l'applicabilité de l'option de la juste valeur pour les actifs financiers aux termes d'IAS 39 *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation*. Les jugements les plus importants consistent à établir si certains placements sont détenus à des fins de transactions et si l'option de la juste valeur peut être appliquée à ceux qui ne le sont pas.

b) Instruments financiers

i) Classement des instruments financiers

Les Fonds comptabilisent les instruments financiers à la juste valeur lors de leur comptabilisation initiale, majorée des frais de transactions dans le cas des instruments financiers évalués au coût amorti. Les achats ou ventes journaliers d'actifs financiers sont comptabilisés à la date de transaction.

Les Fonds désignent leurs placements (titres de capitaux propres, fonds de placement et obligations) et leurs placements à court terme comme des actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net. Les instruments financiers dérivés sont désignés comme détenus à des fins de transactions.

Les conventions comptables utilisées pour l'évaluation de la juste valeur des placements et des dérivés des Fonds sont identiques à celles utilisées pour évaluer la valeur liquidative aux fins des transactions avec les détenteurs de parts.

L'obligation du Fonds au titre de l'actif net attribuable aux détenteurs de parts rachetables, classée dans les « autres passifs financiers », est présentée au montant du rachat, qui avoisine la juste valeur. Tous les autres actifs et passifs financiers sont évalués au coût amorti. Selon cette méthode, les actifs et les passifs financiers reflètent le montant à recevoir ou à payer, actualisé s'il y a lieu selon le taux d'intérêt contractuel effectif.

Aux 31 mars 2017 et 2016, il n'y avait, pour chacun des Fonds, aucun écart entre la valeur liquidative par part présentée aux fins de transactions et l'actif net attribuable aux détenteurs de parts rachetables par part selon les IFRS.

ii) Évaluation à la juste valeur

La juste valeur s'entend du prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre les intervenants du marché à la date d'évaluation. Lorsque le dernier cours pour les actions ou le cours moyen pour les obligations ne s'inscrit pas dans l'écart acheteur-vendeur, le Gestionnaire détermine le point de l'écart acheteur-vendeur qui est le plus représentatif de la juste valeur compte tenu des faits et des circonstances en cause, sauf lorsque le volume négocié au dernier cours est inférieur à 100, auquel cas elle applique le cours moyen.

iii) Dépréciation d'actifs financiers

À chaque date de clôture, les Fonds vérifient s'il existe une indication objective de dépréciation de leurs actifs financiers constatés au coût amorti. Le cas échéant, si une telle indication existe, les Fonds comptabilisent une perte de valeur qui correspond à la différence entre le coût amorti de l'actif financier et la valeur actualisée des flux de trésorerie estimatifs futurs. Les pertes de valeur afférentes aux actifs financiers comptabilisés au coût amorti sont reprises dans une période ultérieure si le montant de la perte diminue et si cette diminution peut être objectivement reliée à un événement ultérieur à la comptabilisation de la perte de valeur.

iv) Décomptabilisation

Les actifs financiers sont décomptabilisés lorsque les droits sur les flux de trésorerie provenant des actifs financiers ont expiré ou si les Fonds ont transféré la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété. Les passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net sont décomptabilisés lorsque l'obligation indiquée dans le contrat est retirée, annulée ou échue.

c) Placements à court terme

Les placements à court terme comprennent les acceptations bancaires, les bons du Trésor et les effets de commerce adossés à des actifs garantis par des banques et ayant une durée jusqu'à l'échéance de moins d'un an à la date d'acquisition.

d) Trésorerie

La trésorerie se compose de dépôts auprès d'institutions financières.

e) Constatation des revenus

Le revenu de dividendes est comptabilisé à la date ex-dividende. Les revenus de distributions des fonds de placement et le revenu provenant de fiducies de revenu sont comptabilisés à la date de distribution. Ce dernier type de revenu peut comprendre les dividendes, les intérêts, les gains en capital et le remboursement de capital. Le produit des distributions peut être utilisé pour l'acquisition de parts additionnelles des fonds de référence.

Les intérêts à des fins de distribution présentés dans l'état du résultat global correspondent aux intérêts des coupons reçus par le Fonds, comptabilisés sur base d'exercice.

Les gains (pertes) réalisés sur les placements et la plus-value (moins-value) latente sont calculés selon la méthode du coût moyen, sans donner effet aux frais de transactions.

f) Autres actifs et passifs financiers

Tous les actifs et passifs financiers de chaque Fonds, autres que les placements, les dérivés et l'obligation de chaque Fonds au titre de l'actif net attribuable aux détenteurs de parts rachetables, sont comptabilisés au coût amorti, qui se rapproche de leur juste valeur en raison de leur échéance à court terme. L'obligation de chaque Fonds au titre de l'actif net attribuable aux détenteurs de parts rachetables est présentée au montant du rachat, qui avoisine la juste valeur.

g) Conversion des devises

La juste valeur des placements, des titres détenus et des autres actifs et passifs libellés en devises étrangères est convertie dans la monnaie fonctionnelle au taux de change en vigueur à la date d'évaluation. Les transactions de placement, les revenus et les charges sont convertis au taux de change en vigueur à la date de ces transactions.

Les gains et pertes de change liés à la trésorerie sont présentés à titre de « Gain (perte) de change latent sur la trésorerie », et ceux liés aux autres actifs et passifs financiers et aux gains ou pertes de change réalisés et latents sur les placements ou les dérivés sont présentés dans le « Total des autres variations de la juste valeur des placements et des dérivés » dans les états du résultat global.

h) Contrats de change

Les contrats de change, si achetés ou vendus, sont évalués à leur juste valeur à la date d'évaluation. La valeur de ces contrats de change correspond au gain ou à la perte qui serait réalisé si, à la date d'évaluation, les positions étaient disposées. Elle est présentée dans l'état du résultat global et dans l'état de la situation financière. Pour les contrats de change au comptant et lorsque les contrats de change sont disposés ou arrivent à échéance, les gains ou les pertes réalisés sont comptabilisés et présentés dans l'état du résultat global. La valeur en dollars canadiens des contrats de change est établie au moyen des taux de change fournis par un fournisseur de services indépendant.

Le Fonds peut conclure des contrats de change dans le but premier de limiter ou de réduire les risques de change associés aux placements ainsi que d'accroître périodiquement les rendements du portefeuille. Des pertes peuvent survenir en raison d'une variation de la valeur des contrats de change ou si la contrepartie ne respecte pas le contrat.

i) Charges

Toutes les charges sont comptabilisées dans l'état du résultat global selon la comptabilité d'exercice.

j) Actif net attribuable aux détenteurs de parts rachetables

Les parts des Fonds sont émises et rachetées à la valeur liquidative par part. La valeur liquidative par part est établie à la fin de chaque jour ouvrable de la Bourse de Toronto. La valeur liquidative d'une série particulière de parts d'un Fonds est établie en calculant la valeur de la quote-part des actifs et des passifs du Fonds communs à toutes les séries revenant à la série en question, moins les passifs des Fonds uniquement attribuables à cette série. Les revenus, les charges non spécifiques aux séries, les gains (pertes) réalisés et latents sur les placements ainsi que les frais de transactions et les frais liés aux opérations de change sont répartis proportionnellement entre les séries en fonction de la valeur liquidative de chacune. Les charges directement attribuables à une série lui sont imputées directement.

Les parts rachetables d'une série peuvent être rachetées en tout temps contre un montant en trésorerie équivalant à la part proportionnelle de la valeur liquidative du Fonds attribuable à cette série. Les parts rachetables sont classées à titre de passif financier et sont évaluées à la valeur de rachat.

L'augmentation (la diminution) de l'actif net attribuable aux détenteurs de parts rachetables par part présentée dans l'état du résultat global représente l'augmentation (la diminution) de l'actif net attribuable aux détenteurs de parts rachetables par série pour la période, divisée par le nombre moyen pondéré de parts de la série en circulation au cours de la période.

Les distributions aux détenteurs de parts rachetables sont comptabilisées dans l'état de l'évolution de l'actif net attribuable aux détenteurs de parts rachetables.

k) Participations dans des filiales, des coentreprises et des entreprises associées

Pour déterminer si les Fonds constituent des entités d'investissement, le gestionnaire peut être tenu de faire des jugements importants quant à savoir si les Fonds présentent les caractéristiques typiques des entités d'investissement. Une entité d'investissement est une entité qui peut ne détenir qu'un seul placement (un fonds sous-jacent). Toutefois, conformément à la définition d'une entité d'investissement, les Fonds obtiennent principalement des fonds d'un ou de nombreux investisseurs, à charge pour eux de fournir à ceux-ci des services de gestion de placement, déclarant à leurs investisseurs qu'ils ont pour objet d'investir des fonds dans le seul but de réaliser des rendements sous forme de plus-values en capital et/ou de revenus de placement, et évaluent et apprécient la performance de leurs placements sur la base de la juste valeur.

Il a été déterminé que les Fonds répondent à la définition d'entité d'investissement et qu'ils sont tenus de comptabiliser les placements dans leurs entreprises associées, coentreprises et filiales à la juste valeur par le biais du résultat net.

Les filiales constituent toutes les entités, y compris les placements dans d'autres entités d'investissement, sur lesquelles un Fonds exerce un contrôle. Un Fonds est réputé contrôler une entité lorsqu'il a droit à des rendements variables de par sa participation dans l'entité, et qu'il a la capacité d'influer sur ces rendements grâce à son pouvoir sur l'entité. Les Fonds sont des entités d'investissement et, à ce titre, elles comptabilisent leurs participations dans des filiales à la juste valeur par le biais du résultat net, le cas échéant. Les Fonds désignent également leurs placements dans des entreprises associées et des coentreprises à la juste valeur par le biais du résultat net.

l) Frais de transactions

Les frais de transactions liés aux placements sont passés en charges dans les états du résultat global au poste « Frais de transactions » à mesure qu'ils sont engagés. Les frais de transactions sont des coûts marginaux directement attribuables à l'acquisition, à l'émission ou à la cession d'un placement, qui comprennent les honoraires et commissions versés à des agents, à des conseillers et à des courtiers.

4. Modifications de conventions comptables à venir

Le 24 juillet 2014, l'IASB a publié IFRS 9 *Instruments financiers* (« IFRS 9 »), qui remplacera IAS 39 *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation*. Selon IFRS 9, le classement des instruments financiers et les méthodes d'évaluation connexes doivent être établis principalement en fonction des objectifs du modèle économique suivi par l'entité pour gérer ces actifs financiers et de la mesure dans laquelle des flux de trésorerie contractuels sont rattachés à ces actifs. Cette norme présente aussi un nouveau modèle de dépréciation fondé sur les pertes attendues, lequel s'applique à tous les instruments financiers, à l'exception des instruments financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net. IFRS 9 s'applique aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018. L'adoption par anticipation est permise; toutefois, les Fonds évaluent actuellement l'incidence que pourrait avoir cette nouvelle norme sur les états financiers.

5. Gestion des risques financiers

a) Méthodes et hypothèses utilisées pour établir la juste valeur des instruments financiers

Les informations concernant les instruments financiers doivent être présentées selon une hiérarchie qui classe les données d'entrée utilisées dans les méthodes servant à évaluer les actifs et les passifs à la date d'évaluation. La hiérarchie est établie afin de donner une priorité plus élevée aux cours non ajustés observés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques et une priorité plus faible aux données non observables lorsque les cours du marché ne sont pas disponibles ou fiables. Les trois niveaux de la hiérarchie sont les suivants :

Niveau 1 - évaluation fondée sur les cours du marché (non ajustés) observés sur des marchés actifs, pour des actifs ou des passifs identiques.

Niveau 2 - évaluation fondée sur des données autres que les cours de marché visés au niveau 1, qui sont observables sur le marché en ce qui a trait à l'actif ou au passif, directement ou indirectement.

Niveau 3 - techniques d'évaluation fondées en grande partie sur des paramètres non observables sur le marché.

Les évaluations de la juste valeur des Fonds sont toutes récurrentes. Les instruments financiers sont classés au niveau 1 lorsque le titre ou l'instrument dérivé se négocie sur un marché actif et qu'un prix coté est disponible. Si un instrument financier de niveau 1 cesse d'être négocié sur un marché actif, il est reclassé dans un autre niveau. Dans ces cas, les instruments sont reclassés au niveau 2, sauf si l'évaluation de la juste valeur fait intervenir des données non observables importantes, auquel cas ils sont classés au niveau 3.

Les actifs investis sont comptabilisés à l'aide des méthodes décrites ci-après, et la hiérarchie des instruments financiers évalués à la juste valeur est présentée à la rubrique « Analyse de la gestion des risques liés aux instruments financiers » de chaque Fonds.

i) Actions

Chaque action cotée est évaluée au prix de clôture publié par la bourse principale où elle est négociée ou, si aucun marché actif n'existe, la juste valeur est établie au moyen de méthodes d'évaluation qui analysent la juste valeur de l'actif net, et au moyen d'autres techniques se fondant sur des comparaisons aux données de référence, comme les indices boursiers. Lorsque le dernier cours ne s'inscrit pas dans l'écart acheteur-vendeur, le Gestionnaire détermine le point de l'écart acheteur-vendeur qui est le plus représentatif de la juste valeur compte tenu des faits et des circonstances en cause.

ii) Placements dans des fonds de référence

Les placements dans des fonds de référence sont évalués à la juste valeur, laquelle correspond généralement à la valeur liquidative du fonds de référence à la date d'évaluation.

iii) Obligations

Les placements à revenu fixe, composés principalement d'obligations gouvernementales et de sociétés, sont évalués selon le cours moyen, lequel est obtenu de services d'évaluation indépendants ou de courtiers qui négocient ces titres. Les services d'évaluation tiennent compte du rendement et du prix de titres à revenu fixe de qualité, de coupon, d'un taux d'intérêt et d'une échéance comparables, ainsi que des prix fournis par les courtiers.

La valeur nominale et le prix de base des obligations à rendement réel sont indexés quotidiennement en fonction de l'inflation. Les intérêts sont accumulés chaque jour d'évaluation selon l'inflation ajustée au pair à cette date. La variation quotidienne de l'inflation ajustée au pair est considérée comme un revenu. À la date d'échéance, les obligations verseront leur dernier paiement d'intérêts du coupon en plus de l'inflation cumulée depuis la date d'émission d'origine.

Les obligations à coupon zéro, les obligations résiduelles et certaines obligations municipales sont évaluées à l'aide d'une matrice de courbes de rendement. Ces dernières sont établies à partir d'un titre de référence et d'un écart de rendement. Le titre de référence est habituellement une obligation du gouvernement du Canada (ou une obligation du gouvernement du Québec pour la courbe de rendement des obligations municipales) venant à échéance au même moment. Si la date d'échéance du titre de référence est différente de celle de l'obligation à évaluer, une interpolation linéaire est alors utilisée. Un prix est ainsi obtenu à l'aide du taux et des caractéristiques de l'obligation.

Pour certaines obligations, aucun marché efficient ne s'est développé. Le Gestionnaire estime alors la juste valeur de ces placements selon des modèles d'évaluation qu'il juge appropriés dans les circonstances. L'évaluation est modélisée sur une base individuelle en fonction de la catégorie des actifs de référence, y compris les actifs traditionnels ou synthétiques.

iv) Évaluation de titres non cotés et d'autres placements

Lorsque les principes d'évaluation des placements décrits précédemment ne sont pas appropriés, la juste valeur est déterminée selon les meilleures estimations du Gestionnaire à l'aide de techniques d'évaluation établies. Ces techniques couvrent, entre autres, les titres qui ne sont plus négociés, les titres émis par des sociétés privées et les titres non liquides. La juste valeur de ces titres établie aux fins du calcul de l'actif net des Fonds attribuable aux détenteurs de parts rachetables peut différer des derniers cours acheteur et vendeur des titres.

Les placements en titres de capitaux propres portent sur les actions ordinaires, les bons de souscription et les actions privilégiées. Ces placements sont évalués en fonction de la dernière ronde de financement, des évaluations fournies par des tiers, des états financiers et des décotes de liquidité. Les placements en titres à revenu fixe sont évalués à la juste valeur en fonction des résultats d'exploitation et de la situation financière de la société. Le Gestionnaire évaluera la capacité de la société à respecter les clauses restrictives de nature financière, notamment sa capacité à effectuer les paiements d'intérêts et de capital, son besoin de financement et sa capacité à couvrir les montants des placements du Fonds au moyen de ses actifs. En plus des diverses méthodes d'évaluation utilisées, un nombre important d'hypothèses clés utilisées pour évaluer les titres de placements sont propres à chaque société émettrice de ces titres.

v) Placements à court terme

Les placements à court terme sont comptabilisés au cours moyen, à l'aide d'évaluations basées sur un système matriciel qui tient compte de facteurs comme le prix, les rendements et les échéances de titres de référence semblables.

La différence entre la juste valeur totale et le coût total des titres, s'il y a lieu, mentionnée dans 5i) à 5v), correspond à « Placements : Variation nette de la plus-value (moins-value) latente ».

vi) Trésorerie

La trésorerie et le découvert bancaire sont comptabilisés au coût amorti.

vii) Instruments financiers dérivés

La juste valeur des contrats de change est déterminée en fonction d'une matrice des taux à terme. Ces derniers sont calculés à l'aide d'une interpolation linéaire. Si la matrice n'est pas disponible, les cours de marché des devises de référence sont utilisés.

Les options et les contrats à terme standardisés sont évalués à la valeur de marché chaque jour d'évaluation selon le gain ou la perte qui aurait été réalisé si les contrats avaient été réglés.

La différence entre la juste valeur et le coût des titres correspond à « Dérivés : Variation nette de la plus-value (moins-value) latente ».

viii) Autres informations

Si un titre de placement ne peut être évalué selon les critères énoncés ci-dessus ou ceux stipulés dans la réglementation sur les valeurs mobilières ou si le Gestionnaire juge, à tout moment, que les critères d'évaluation qu'il a adoptés, mais qui ne figurent pas dans la réglementation, sont inadéquats, le Gestionnaire utilise alors une évaluation qu'il considère juste dans les circonstances.

b) Risques financiers

Les activités de placement du Fonds l'exposent à divers risques financiers comme le risque de crédit, le risque de concentration, le risque de liquidité et le risque de marché (y compris le risque de taux d'intérêt, le risque de change et le risque de prix). La valeur des placements du portefeuille d'un Fonds peut fluctuer quotidiennement et refléter l'évolution des taux d'intérêt, de la conjoncture économique, des marchés et de l'information relative aux émetteurs de certains titres détenus dans les Fonds. L'inventaire du portefeuille regroupe les titres par types d'actifs, par régions géographiques et par segments de marchés. Le niveau de risque dépend des objectifs et de la stratégie de placement de chaque Fonds.

Le Gestionnaire contrôle les effets négatifs potentiels des risques financiers sur le rendement de chaque Fonds en embauchant et en supervisant des conseillers en valeurs professionnels et chevronnés qui revoient régulièrement les positions du Fonds, surveillent l'évolution des marchés et diversifient les placements de chaque portefeuille conformément aux lignes directrices en matière de placement.

L'approche globale de gestion du risque de chaque Fonds comprend l'encadrement des activités de placement ainsi que le suivi et le contrôle du respect de la stratégie de placement de chaque Fonds et de la réglementation sur les valeurs mobilières.

Parts du fonds de référence

Certains Fonds peuvent investir dans des parts d'autres fonds de placement (les « fonds de référence ») dont les politiques de placement autorisent des placements dans des instruments comme les obligations, les actions ou même d'autres parts de fonds. Certains passages de l'« Analyse de la gestion des risques liés aux instruments financiers » présentent de l'information sur les fonds de référence, s'il y a lieu. Il incombe au Gestionnaire de chaque fonds de référence de s'assurer que les placements respectent la politique de placement du Fonds. Ces placements sont présentés dans l'inventaire du portefeuille.

i) *Risque de crédit*

Le risque de crédit est le risque qu'un Fonds subisse une perte financière si une contrepartie ou un débiteur n'est pas en mesure de respecter ses engagements envers le Fonds. Le risque de crédit maximal associé aux instruments financiers correspond à la valeur comptable des instruments financiers présentée dans les états de la situation financière.

Le risque de crédit peut aussi survenir lorsqu'il y a concentration de placements dans des entités qui exercent des activités semblables, qui sont issues du même secteur d'activité ou de la même région géographique ou lorsqu'un placement important est effectué dans une seule entité. Le risque de crédit est présenté à la rubrique « Analyse de la gestion des risques liés aux instruments financiers » de chaque Fonds.

La stratégie de placement de chaque Fonds vise à limiter ce risque en assurant une diversification judicieuse, en limitant l'exposition à un même émetteur et en recherchant des émetteurs de qualité relativement élevée. Les Fonds investissent dans des actifs financiers qui sont généralement de la catégorie investissement selon la notation établie par une agence de notation reconnue. La juste valeur des instruments de créance tient compte de la solvabilité de l'émetteur et représente l'exposition maximale des Fonds au risque de crédit.

Toutes les transactions sur des titres cotés en bourse sont réglées et payées à la livraison par l'entremise de courtiers approuvés. Le risque de défaillance est jugé minime, puisque la livraison des titres vendus est effectuée seulement lorsque le courtier a reçu le paiement. Le paiement de l'achat est effectué une fois que le courtier a reçu les titres. L'opération échoue si une des parties ne respecte pas ses obligations.

ii) *Risque de concentration*

Le risque de concentration est le risque résultant du fait que les positions du Fonds sont essentiellement soit d'un même emplacement géographique, d'un même type de produit, d'un même secteur d'activité ou d'une même catégorie de contrepartie, et sont touchées de façon semblable par les changements dans les conditions économiques ou d'autres conditions. La stratégie de placement du Fonds vise à réduire ce risque par une bonne diversification de ses positions.

iii) *Risque de liquidité*

Le risque de liquidité s'entend du risque qu'un Fonds éprouve des difficultés à honorer ses engagements financiers au moment approprié et selon des conditions raisonnables. L'exposition de chaque Fonds au risque de liquidité est concentrée dans le rachat quotidien de parts en trésorerie. Le risque de liquidité est géré en investissant la majorité des actifs du Fonds dans des placements qui se négocient sur un marché actif et dont on peut facilement se départir. De plus, les Fonds conservent suffisamment de trésorerie et de placements à court terme pour maintenir un niveau de liquidité suffisant pour financer les rachats. Chaque Fonds peut également emprunter jusqu'à 5 % de sa valeur liquidative pour financer les rachats.

Les parts sont rachetables sur demande au gré du détenteur. Cependant, le Gestionnaire ne s'attend pas à ce que l'échéance contractuelle présentée à la rubrique « Analyse de la gestion des risques liés aux instruments financiers » de chaque Fonds soit représentative des sorties de fonds réelles, puisque les détenteurs de ces instruments les conservent habituellement plus longtemps.

iv) *Risque de marché*

a) *Risque de taux d'intérêt*

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier portant intérêt fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt. Les Fonds sont exposés au risque que la valeur de ces instruments financiers varie en raison de la fluctuation des taux d'intérêt du marché. Les fluctuations des taux d'intérêt ont peu d'incidence sur la trésorerie ou les placements à court terme, ceux-ci étant investis aux taux d'intérêt du marché à court terme et souvent détenus jusqu'à l'échéance. Le risque de taux d'intérêt est présenté à la rubrique « Analyse de la gestion des risques liés aux instruments financiers » de chaque Fonds.

La stratégie de placement de chaque Fonds vise à limiter ce risque en assurant une diversification judicieuse, en limitant l'exposition à un même émetteur et en recherchant des émetteurs de qualité relativement élevée.

b) *Risque de change*

Certains Fonds peuvent investir dans des actifs monétaires et non monétaires libellés dans des monnaies autres que le dollar canadien. Ces placements entraînent un risque de change, lequel correspond au risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des cours des monnaies étrangères. Les Fonds peuvent conclure des contrats de change pour réduire le risque de change. L'analyse de sensibilité est présentée à la rubrique « Analyse de la gestion des risques liés aux instruments financiers » de chaque Fonds.

c) Risque de prix

Le risque de prix s'entend du risque de fluctuation de la juste valeur ou des flux de trésorerie futurs d'un instrument financier découlant des variations des cours du marché (autres que celles associées au risque de taux d'intérêt ou de change), qu'elles soient causées par des facteurs propres aux instruments financiers ou à leur émetteur ou par des facteurs touchant tous les instruments financiers semblables négociés sur un marché. Tout placement présente un risque de perte en capital. Le conseiller en valeurs du Fonds cherche à atténuer ce risque au moyen d'une sélection et d'une diversification attentives des titres et des autres instruments financiers tout en respectant les objectifs et la stratégie de placement du Fonds. À l'exception des options et des contrats de change, le risque maximal associé aux instruments financiers correspond à leur juste valeur. L'ensemble des positions du Fonds sont revus quotidiennement par le conseiller en valeurs du Fonds.

Les détails de la sensibilité aux prix du Fonds sont présentés à la rubrique « Analyse de la gestion des risques liés aux instruments financiers » de chaque Fonds.

Veillez vous référer à l'« Analyse de la gestion des risques liés aux instruments financiers » qui décrit les risques propres à chacun des Fonds.

c) Placements dans des entités structurées non consolidées

Chaque Fonds a déterminé que ses placements dans des fonds de référence sont considérés comme des placements dans des entités structurées non consolidées. Certains Fonds peuvent investir dans des fonds de référence pour atteindre leurs objectifs de placement et appliquer diverses stratégies de placement pour atteindre leurs objectifs.

Les placements d'un Fonds dans des fonds de référence sont exposés au risque de prix découlant de l'incertitude entourant la valeur future de ces fonds de référence.

Le risque maximal de perte auquel un Fonds est exposé du fait de ses placements dans des fonds de référence correspond à la valeur comptable totale de ces placements.

6. Opérations entre apparentés

a) Frais de gestion

Chaque série des Fonds verse des frais de gestion annuels au Gestionnaire, lesquels sont calculés quotidiennement selon la valeur liquidative quotidienne de chaque série et payables chaque mois à terme échu, plus les taxes applicables, tel que décrit dans la section Frais de gestion des « Notes supplémentaires - Information propre au Fonds ».

Le Gestionnaire peut réduire les frais de gestion réels que doivent payer certains détenteurs de parts en faisant en sorte que les Fonds versent à ces détenteurs de parts une distribution, de façon à ce que les frais de gestion réels correspondent aux taux ciblés.

Les charges à payer présentées dans les états de la situation financière, le cas échéant, sont composées de frais d'opérations entre apparentés, soit de gestion et d'administration à taux fixe.

À son entière discrétion, le Gestionnaire peut renoncer aux frais de gestion payables par les Fonds ou absorber les charges engagées par ces Fonds. Le Gestionnaire peut, en tout temps, mettre fin aux renonciations et aux paiements, mais il peut les poursuivre jusqu'à ce que les Fonds aient atteint une importance suffisante pour prendre en charge raisonnablement tous les frais de gestion et les charges engagées dans le cadre de leurs activités. Même si les renonciations et les absorptions se poursuivent, leur montant peut varier de temps à autre.

b) Frais d'exploitation

Chaque Fonds paie en entier ses frais d'exploitation. Ces frais comprennent les honoraires d'audit, les frais de services de fiduciaire et les droits de garde, les frais de comptabilité et les frais de tenue des comptes, les frais juridiques, les frais de préparation de prospectus et de dépôt, les frais et les charges d'intérêts bancaires, les charges liées à l'information et aux services aux détenteurs de parts, la part proportionnelle du Fonds des honoraires du comité d'examen interne (le « CEI ») et autres frais d'exploitation courante. Chaque Fonds paie également la TVH sur la plupart de ses frais et charges.

7. Parts rachetables

Les parts rachetables de chaque Fonds sont gérées conformément à ses objectifs de placement. Chaque Fonds cherche à atteindre ses objectifs de placement, tout en gérant sa liquidité afin de pouvoir honorer les demandes de rachat. Les états de l'évolution de l'actif net attribuable aux détenteurs de parts rachetables présentent les variations touchant les parts rachetables de chaque Fonds pendant les périodes visées.

Les parts rachetables autorisées de chaque série des Fiducies se composent d'un nombre illimité de parts sans valeur nominale.

Les parts d'une série d'une fiducie sont rachetables au gré du détenteur, conformément à la déclaration de fiducie, à la valeur liquidative courante de la série.

Les parts de chaque Fonds sont présumées être des passifs financiers, en raison de la structure à séries multiples de chaque Fonds et du fait que chaque série a des caractéristiques différentes. Les parts en circulation des Fonds comportent une obligation contractuelle de distribuer le revenu net et les gains en capital nets réalisés annuellement (en trésorerie si le détenteur de parts le demande). Par conséquent, l'obligation de rachat n'est pas la seule obligation contractuelle liée aux parts. Les parts rachetables en circulation du Fonds sont classées comme des passifs financiers conformément aux exigences de la norme IAS 32 *Instruments financiers : Présentation*.

Les détenteurs de parts de série O de la fiducie ne paient pas de commission de vente à l'achat, ni de frais de rachat au moment du rachat.

8. Impôts sur le revenu

Les Fonds se qualifient à titre de fiducies de fonds communs de placement en vertu des dispositions de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada) et, par conséquent, ne sont pas assujettis à l'impôt sur la partie de leur revenu net de placements, y compris le montant net des gains réalisés, qui est distribué aux détenteurs de parts. Ce revenu distribué est imposable dans les mains des détenteurs de parts. L'impôt sur le montant net des gains en capital réalisés est généralement recouvrable au fur et à mesure des rachats en vertu des dispositions sur le remboursement contenues dans la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada). Aucune charge d'impôts sur le revenu n'a été inscrite dans ces états financiers puisque suffisamment de revenu et de gains nets en capital réalisés ont été distribués aux détenteurs de parts.

À la fin de l'année d'imposition, le 31 décembre 2016, les Fonds affichaient les pertes en capital et les pertes autres qu'en capital reportables aux fins de l'impôt sur le revenu présentés dans les « Notes supplémentaires-Information propre au Fonds ». Les pertes autres qu'en capital expirent aux dates indiquées. Les pertes en capital peuvent être reportées indéfiniment et portées en déduction de gains en capital futurs.

Le revenu des placements détenus par les Fonds peut être soumis à des retenues d'impôts dans des territoires autres que ceux des Fonds, en fonction des exigences du pays d'origine. Le cas échéant, les retenues d'impôt sont présentées à un poste distinct de l'état du résultat global.

iA CONSEIL EN PLACEMENT INC.

Bureau administratif, 26 Wellington Street, bureau 710, Toronto, Ontario, M5E 1S2 • 1-866-514-6603

www.teic.com

Fonds d'actions américaines Jov Prospérité

États financiers annuels audités

31 mars 2017

Table des matières

Responsabilité de la direction à l'égard de l'information financière	1
Rapport de l'auditeur indépendant	2
États financiers	
Caisses communes JOV	
Fonds d'actions américaines Jov Prospérité	3
Notes générales	11

Responsabilité de la direction à l'égard de l'information financière

Responsabilité de la direction à l'égard de l'information financière

La responsabilité des états financiers ci-joints incombe à Conseillers en placements T.E., membre d'iA Conseil en placement inc., le gestionnaire des Fonds (le « Gestionnaire »). Les états financiers ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) à partir des informations disponibles et comprennent certains montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations du Gestionnaire.

Le Gestionnaire a maintenu des procédés appropriés afin de s'assurer de produire une information financière pertinente et fiable. Les principales conventions comptables que la direction juge appropriées pour les Fonds sont décrites à la note générale 3 afférente aux états financiers.

Le comité d'audit du Gestionnaire aide le conseil d'administration à s'acquitter de ses responsabilités à l'égard de la présentation de l'information financière. Son rôle consiste à examiner les états financiers des Fonds et à en recommander l'approbation au conseil d'administration. Le comité d'audit s'assure également, en collaboration avec la direction et les auditeurs externes, de la pertinence des processus de contrôle interne relatifs à la présentation de l'information financière et examine les questions relatives à l'audit et à l'information financière.



Steven Belchetz
Président



Mark Arthur
Président du conseil

Le 8 juin 2017

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux détenteurs de parts de :

Fonds canadien de titres à revenu fixe Jov Prospérité

Fonds d'actions américaines Jov Prospérité

Fonds d'actions canadiennes Jov Prospérité

Fonds d'actions internationales Jov Prospérité

Fonds de dividendes Leon Frazer Jov

(collectivement, les « Fonds Existants »)

Leon Frazer U.S. Dividend Companion Fund

(le « Nouveau Fonds » et ensemble avec les Fonds Existants, les « Fonds »)

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de chacun des Fonds, qui comprennent les états de la situation financière des Fonds Existants au 31 mars 2017 et au 31 mars 2016 et au 31 mars 2017 pour le Nouveau Fonds et les états du résultat global et de l'évolution de l'actif net attribuable aux détenteurs de parts rachetables et les tableaux des flux de trésorerie pour les périodes indiquées à la note générale 1 b) des états financiers, ainsi que les notes annexes constituées d'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers de chacun des Fonds conformément aux Normes internationales d'information financière, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers de chacun des Fonds, sur la base de nos audits. Nous avons effectué nos audits selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers de chacun des Fonds donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière des Fonds Existants au 31 mars 2017 et au 31 mars 2016 et au 31 mars 2017 pour le Nouveau Fonds, ainsi que de la performance financière et des flux de trésorerie de chacun des Fonds pour les périodes indiquées à la note générale 1 b) des états financiers, conformément aux Normes internationales d'information financière.

*PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l.*¹

Montréal (Québec)

Le 12 juin 2017

¹ CPA auditeur, CA, permis de comptabilité publique no A123633

Fonds d'actions américaines Jov Prospérité

États de la situation financière

Aux En milliers (sauf les montants par part)	31 mars 2017 \$	31 mars 2016 \$
ACTIF		
ACTIF COURANT		
Placements	129 473	112 269
Trésorerie	2 038	2 317
Souscriptions à recevoir	-	7
Intérêts, dividendes, distributions et autres montants à recevoir	176	135
	131 687	114 728
PASSIF		
PASSIF COURANT		
Rachats à payer	80	232
Distributions à payer	5	1
Charges à payer	106	92
	191	325
ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX DÉTENEURS DE PARTS RACHETABLES	131 496	114 403
ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX DÉTENEURS DE PARTS RACHETABLES, PAR SÉRIE		
Série A	-	-
Série B	296	271
Série F	-	-
Série O	131 200	114 132
NOMBRE DE PARTS EN CIRCULATION		
Série A	-	-
Série B	20	18
Série F	-	-
Série O	8 796	7 896
ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX DÉTENEURS DE PARTS RACHETABLES, PAR PART		
Série A	-	-
Série B	15,01	14,86
Série F	-	-
Série O	14,92	14,45

Approuvés au nom du conseil d'administration de iA Conseil en placement inc.



Normand Pépin, administrateur



Mark Arthur, administrateur

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

États du résultat global

Pour les périodes closes les 31 mars En milliers (sauf les montants par part)	2017 \$	2016 \$
REVENUS		
Intérêts à des fins de distribution	1	-
Dividendes	4 380	2 639
Prêts de titres	5	8
Gain (perte) de change sur la trésorerie	(23)	(125)
Autres variations de la juste valeur des placements et dérivés		
Placements :		
Gain (perte) net réalisé	1 406	37 960
Variation nette de la plus-value (moins-value) latente	13 440	(38 145)
Gain (perte) net sur la juste valeur des placements	14 846	(185)
Dérivés :		
Gain (perte) net réalisé	35	233
Variation nette de la plus-value (moins-value) latente	3	(4)
Gain (perte) net sur la juste valeur des dérivés	38	229
Total des autres variations de la juste valeur des placements et des dérivés	14 884	44
	19 247	2 566
CHARGES		
Frais de gestion	1 154	1 109
Frais de garde	-	11
Honoraires d'audit	-	7
Frais de fiducie	-	1
Frais d'administration liés aux détenteurs de parts	-	37
Frais de transactions	43	82
Impôts étrangers retenus à la source	392	357
	1 589	1 604
Moins les charges absorbées ou ayant fait l'objet d'une renonciation	-	(56)
	1 589	1 548
AUGMENTATION (DIMINUTION) DE L'ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX DÉTENEURS DE PARTS RACHETABLES	17 658	1 018
AUGMENTATION (DIMINUTION) DE L'ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX DÉTENEURS DE PARTS RACHETABLES PAR SÉRIE		
Série A	-	(3)
Série B	40	2
Série F	-	(1)
Série O	17 618	1 020
AUGMENTATION (DIMINUTION) DE L'ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX DÉTENEURS DE PARTS RACHETABLES PAR PART		
Série A	-	(0,35)
Série B	2,15	0,07
Série F	-	(0,48)
Série O	2,15	0,12

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

Fonds d'actions américaines Jov Prospérité

États de l'évolution de l'actif net attribuable aux détenteurs de parts rachetables

Pour les périodes closes les 31 mars	2017	2016
En milliers	\$	\$
ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX DÉTENEURS DE PARTS RACHETABLES AU DÉBUT DE LA PÉRIODE		
Série A	-	135
Série B	271	270
Série F	-	37
Série O	114 132	117 658
AUGMENTATION (DIMINUTION) DE L'ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX DÉTENEURS DE PARTS RACHETABLES		
Série A	-	(3)
Série B	40	2
Série F	-	(1)
Série O	17 618	1 020
DISTRIBUTIONS AUX DÉTENEURS DE PARTS RACHETABLES		
Revenus nets de placement :		
Série A	-	-
Série B	(6)	(2)
Série F	-	-
Série O	(2 980)	(1 129)
Gain réalisé sur la vente de placements et d'instruments financiers dérivés :		
Série A	-	-
Série B	(31)	(11)
Série F	-	-
Série O	(10 610)	(2 782)
	(13 627)	(3 924)
OPÉRATIONS SUR PARTS RACHETABLES		
Produit d'émission de parts rachetables :		
Série A	-	-
Série B	-	-
Série F	-	-
Série O	14 007	10 836
Réinvestissement des distributions aux détenteurs de parts rachetables :		
Série A	-	-
Série B	37	12
Série F	-	-
Série O	13 448	3 902
Rachat de parts rachetables :		
Série A	-	(132)
Série B	(15)	-
Série F	-	(36)
Série O	(14 415)	(15 373)
	13 062	(791)
AUGMENTATION (DIMINUTION) NETTE DE L'ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX DÉTENEURS DE PARTS RACHETABLES		
Série A	-	(135)
Série B	25	1
Série F	-	(37)
Série O	17 068	(3 526)
ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX DÉTENEURS DE PARTS RACHETABLES À LA FIN DE LA PÉRIODE		
Série A	-	-
Série B	296	271
Série F	-	-
Série O	131 200	114 132

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

Tableaux des flux de trésorerie

Pour les périodes closes les 31 mars	2017	2016
En milliers	\$	\$
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES		
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux détenteurs de parts rachetables	17 658	1 018
Ajustements		
Intérêts à des fins de distribution	(1)	-
Dividendes	(4 380)	(2 639)
Impôts étrangers retenus à la source	392	357
Perte (gain) de change latente sur la trésorerie	23	125
Perte (gain) nette réalisée sur les placements et les dérivés	(1 441)	(38 193)
Variation nette de la moins-value (plus-value) latente sur les placements et les dérivés	(13 443)	38 149
Produit réalisé à la vente et à l'échéance de placements	54 927	120 734
Achats liés aux placements	(57 246)	(116 973)
Augmentation (diminution) des charges à payer	14	(3)
Intérêts reçus (payés)	1	-
Dividendes reçus, déduction faite des retenues d'impôts	3 947	2 255
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES	451	4 830
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Distributions payées aux détenteurs de parts rachetables nettes des distributions réinvesties	(138)	(10)
Produit d'émission de parts rachetables	11 642	9 068
Montant payé pour le rachat de parts rachetables	(12 211)	(13 648)
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS DE FINANCEMENT	(707)	(4 590)
Gain (perte) de change sur la trésorerie	(23)	(125)
AUGMENTATION (DIMINUTION) NETTE DE LA TRÉSORERIE	(279)	115
Trésorerie (découvert bancaire) au début de la période	2 317	2 202
TRÉSORERIE (DÉCOUVERT BANCAIRE) À LA FIN DE LA PÉRIODE	2 038	2 317

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

Fonds d'actions américaines Jov Prospérité

Inventaire du portefeuille

Au 31 mars 2017
En milliers (sauf le nombre de titres)

	Nombre de titres	Coût moyen \$	Valeur comptable \$
ACTIONS CANADIENNES (0,59 %)			
INDUSTRIES (0,59 %)			
Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada	7 809	433	770
ACTIONS AMÉRICAINES (88,29 %)			
BIENS DE CONSOMMATION DISCRÉTIONNAIRE (15,01 %)			
Aramark	5 107	225	251
AutoZone, Inc.	189	165	182
Brinker International, Inc.	48 310	3 160	2 831
Comcast Corp., cat. A	17 445	407	875
Ford Motor Co.	160 840	2 903	2 497
Gap Inc. (The)	13 722	480	445
Home Depot Inc.	5 764	688	1 129
Interpublic Group of Cos. Inc.	7 652	233	251
Newell Brands Inc.	11 729	533	738
Nike Inc., cat. B	4 131	230	307
Nordstrom Inc.	44 650	2 961	2 773
Ross Stores Inc.	16 927	1 024	1 487
Starbucks Corp.	20 810	1 462	1 621
Target Corp.	8 530	862	628
Time Warner Inc.	4 075	303	531
Twenty-First Century Fox Inc., cat. A	37 458	1 379	1 618
Walt Disney Co. (The)	9 495	1 171	1 436
Whirlpool Corp.	619	128	141
	18 314		19 741
BIENS DE CONSOMMATION DE BASE (9,36 %)			
Altria Group Inc.	9 432	762	898
Colgate-Palmolive Co.	5 196	326	507
Costco Wholesale Corp.	1 554	307	348
Coty Inc., cat. A	10 835	273	262
Estée Lauder Cos. Inc., cat. A	2 056	231	232
Hormel Foods Corp.	24 135	935	1 115
Kimberly-Clark Corp.	1 271	198	223
Kroger Co. (The)	29 128	1 466	1 146
Mead Johnson Nutrition Co., cat. A	2 883	293	343
Mondelez International Inc., cat. A	11 944	445	686
Philip Morris International Inc.	9 369	1 153	1 411
Sysco Corp.	38 410	2 700	2 659
Tyson Foods Inc., cat. A	18 389	1 420	1 513
Wal-Mart Stores Inc.	10 097	851	971
	11 360		12 314
ÉNERGIE (3,48 %)			
ConocoPhillips	14 286	910	950
Enterprise Products Partners L.P.	9 860	306	363
EOG Resources Inc.	4 604	388	599
Occidental Petroleum Corp.	8 973	836	758
PBF Energy Inc.	13 900	477	411
Phillips 66	6 647	778	702
Schlumberger Ltd.	7 600	707	792
	4 402		4 575
SERVICES FINANCIERS (15,28 %)			
American Express Co.	11 609	1 139	1 225
Ameriprise Financial Inc.	2 278	243	394
Bank of America Corp.	98 341	2 081	3 095
BlackRock Inc.	795	191	407
Blackstone Group L.P. (The)	8 010	304	317
Citigroup Inc.	3 924	202	313
Goldman Sachs Group Inc. (The)	2 961	514	907
JPMorgan Chase & Co.	24 132	1 663	2 827

Au 31 mars 2017
En milliers (sauf le nombre de titres)

	Nombre de titres	Coût moyen \$	Valeur comptable \$
SERVICES FINANCIERS (suite)			
Loews Corp.	15 762	840	983
Morgan Stanley	8 509	268	486
Nasdaq Inc.	5 066	275	469
PNC Financial Services Group Inc.	1 962	262	315
Prudential Financial Inc.	18 080	2 003	2 572
State Street Corp.	12 059	1 122	1 280
U.S. Bancorp	6 782	383	466
Visa Inc., cat. A	19 962	1 425	2 366
Wells Fargo & Co.	22 563	1 562	1 675
	14 477		20 097
SOINS DE SANTÉ (9,27 %)			
Laboratoires Abbott	6 986	317	414
Agilent Technologies Inc.	16 496	976	1 163
Cardinal Health Inc.	6 520	810	709
Eli Lilly and Co.	5 356	486	601
Johnson & Johnson	13 517	1 674	2 244
McKesson Corp.	1 847	407	365
Merck & Co. Inc.	15 414	1 131	1 306
Pfizer Inc.	25 828	1 165	1 178
Stryker Corp.	9 549	1 271	1 677
Thermo Fisher Scientific Inc.	4 870	463	998
UnitedHealth Group Inc.	5 045	470	1 104
Zoetis Inc.	5 924	383	422
	9 553		12 181
INDUSTRIES (13,11 %)			
Ametek Inc.	3 954	250	285
Boeing Co. (The)	11 060	1 891	2 609
Cintas Corp.	7 129	860	1 203
DanaHER Corp.	17 714	1 531	2 021
Fluor Corp.	3 514	217	247
General Dynamics Corp.	2 753	533	687
Honeywell International Inc.	15 731	2 002	2 619
Norfolk Southern Corp.	3 228	386	482
Raytheon Co.	4 578	801	931
Roper Technologies Inc.	3 989	1 030	1 099
Snap-On Inc.	4 991	1 031	1 123
Southwest Airlines Inc.	25 491	1 293	1 828
Stanley Black & Decker Inc.	4 680	692	829
United Technologies Corp.	8 487	1 109	1 270
	13 626		17 233
TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION (6,96 %)			
Adobe Systems Inc.	1 734	184	301
Alphabet Inc., cat. A	921	603	1 041
Apple Inc.	2 197	135	421
Cisco Systems Inc.	24 662	909	1 111
Cognizant Technology Solutions Corp., cat. A	9 836	524	781
Facebook Inc., cat. A	1 505	281	285
Fidelity National Information Services Inc.	6 848	393	727
Gartner Inc.	985	111	142
Hewlett Packard Enterprise Co.	12 404	272	392
International Business Machines Corp.	3 355	643	779
MasterCard Inc., cat. A	5 197	332	780
Oracle Corp.	17 777	794	1 058
QUALCOMM Inc.	12 100	845	925
Texas Instruments Inc.	4 037	319	434
	6 345		9 177

Fonds d'actions américaines Jov Prospérité

Inventaire du portefeuille (suite)

Au 31 mars 2017 En milliers (sauf le nombre de titres)	Nombre de titres	Coût moyen \$	Valeur comptable \$
MATIÈRES PREMIÈRES (7,99 %)			
Celanese Corp., série A	3 400	297	407
Crown Holdings Inc.	8 697	489	614
Dow Chemical Co. (The)	16 645	1 166	1 410
E.I. du Pont de Nemours & Co.	9 300	891	996
Huntsman Corp.	90 160	1 518	2 952
International Paper Co.	38 930	2 154	2 636
Monsanto Co.	4 531	600	684
PPG Industries Inc.	2 574	345	361
Sherwin-Williams Co.	1 116	249	462
		7 709	10 522
IMMOBILIER (0,80 %)			
American Tower Corp., REIT, cat. A	6 504	598	1 054
SERVICES DE TÉLÉCOMMUNICATIONS (2,04 %)			
Alphabet Inc., cat. C	740	138	819
AT&T Inc.	17 558	842	973
Verizon Communications Inc.	13 770	891	895
		1 871	2 687
SERVICES AUX COLLECTIVITÉS (4,99 %)			
AES Corp. (The)	176 520	2 582	2 632
American Electric Power Co. Inc.	2 398	111	215
Entergy Corp.	9 753	929	988
FirstEnergy Corp.	64 560	2 702	2 739
		6 324	6 574
TOTAL DES ACTIONS AMÉRICAINES		94 579	116 155

	Pays	Nombre de titres	Coût moyen \$	Valeur comptable \$
ACTIONS ÉTRANGÈRES (9,54 %)				
BIENS DE CONSOMMATION DISCRÉTIONNAIRE (0,82 %)				
Adient PLC	Irlande	5 143	373	498
LVMH Moët Hennessy-Louis Vuitton SA, CAAE	France	9 762	378	573
			751	1 071
BIENS DE CONSOMMATION DE BASE (0,99 %)				
Danone SA, CAAE	France	26 571	402	485
Diageo PLC, CAAE	Royaume-Uni	2 141	240	330
Pernod Ricard SA	France	15 597	404	492
			1 046	1 307
ÉNERGIE (0,92 %)				
BP PLC, CAAE	Royaume-Uni	26 226	1 182	1 207
SERVICES FINANCIERS (1,82 %)				
Aon PLC	Royaume-Uni	7 252	920	1 148
Chubb Ltd.	Suisse	2 603	215	473
XL Group Ltd.	Bermudes	14 500	653	771
			1 788	2 392

Au 31 mars 2017 En milliers (sauf le nombre de titres)	Pays	Nombre de titres	Coût moyen \$	Valeur comptable \$
SOINS DE SANTÉ (2,24 %)				
Allergan PLC	Irlande	1 997	652	636
Medtronic PLC	Irlande	15 965	1 659	1 716
Sanofi SA, CAAE	France	10 000	574	603
			2 885	2 955
INDUSTRIES (1,41 %)				
Ingersoll-Rand PLC	Irlande	10 621	1 105	1 152
Johnson Controls International PLC	Irlande	12 430	744	698
			1 849	1 850
TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION (1,34 %)				
Accenture PLC, cat. A	Irlande	4 926	415	788
Broadcom Ltd.	Singapour	3 351	589	978
			1 004	1 766
TOTAL DES ACTIONS ÉTRANGÈRES			10 505	12 548
TOTAL DU PORTEFEUILLE DE PLACEMENTS (98,42 %)			105 517	129 473
AUTRES ACTIFS, MOINS LES PASSIFS (1,58 %)				2 023
TOTAL DE L'ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX DÉTENTEURS DE PARTS RACHETABLES (100,00 %)				131 496

Fonds d'actions américaines Jov Prospérité

Analyse de la gestion des risques liés aux instruments financiers

31 mars 2017 (notes générales 3 et 5, en milliers de dollars, sauf les montants par part)

Aux rubriques « Analyse de la gestion des risques liés aux instruments financiers » et « Notes supplémentaires - Information propre au Fonds », l'actif net est défini comme étant « l'actif net attribuable aux détenteurs de parts rachetables ». Veuillez vous référer à la note générale 3.

Évaluation à la juste valeur

Pour plus d'informations sur les évaluations de la juste valeur, les données d'entrée utilisées ainsi que sur les niveaux de la hiérarchie des justes valeurs, veuillez vous référer à la rubrique « Méthodes et hypothèses utilisées pour établir la juste valeur des instruments financiers » de la note générale 5 portant sur la gestion des risques financiers.

Les tableaux suivants présentent la hiérarchie des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur, selon les niveaux de hiérarchie des données utilisées à la date d'évaluation.

Au 31 mars 2017

	Instruments financiers à la juste valeur			
	Niveau 1 (\$)	Niveau 2 (\$)	Niveau 3 (\$)	Total (\$)
ACTIF				
Placements				
Actions	129 473	-	-	129 473
Fonds de placement	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-
Placements à court terme	-	-	-	-
	129 473	-	-	129 473
Dérivés				
Instruments financiers dérivés	-	-	-	-
PASSIF				
Dérivés				
Instruments financiers dérivés	-	-	-	-
TOTAL	129 473	-	-	129 473

Au 31 mars 2016

	Instruments financiers à la juste valeur			
	Niveau 1 (\$)	Niveau 2 (\$)	Niveau 3 (\$)	Total (\$)
ACTIF				
Placements				
Actions	112 269	-	-	112 269
Fonds de placement	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-
Placements à court terme	-	-	-	-
	112 269	-	-	112 269
Dérivés				
Instruments financiers dérivés	-	-	-	-
PASSIF				
Dérivés				
Instruments financiers dérivés	-	-	-	-
TOTAL	112 269	-	-	112 269

Il n'y a eu aucun transfert important entre les niveaux au cours des périodes closes les 31 mars 2017 et 2016.

Risque de crédit

Au 31 mars 2017 et 2016, le Fonds n'investissait pas une part importante de son capital dans des instruments de créance. Par conséquent, le Fonds n'avait aucune exposition significative au risque de crédit.

Risque de concentration

Le tableau suivant présente un résumé du risque de concentration du Fonds.

Segments de marché	Pourcentage de l'actif net au 31 mars 2017 (%)	Pourcentage de l'actif net au 31 mars 2016 (%)
Services financiers	17,11	15,34
Biens de consommation discrétionnaire	15,82	17,03
Industries	15,11	13,38
Soins de santé	11,51	11,20
Biens de consommation de base	10,35	8,76
Technologies de l'information	8,32	13,18
Matières premières	8,00	7,73
Services aux collectivités	5,00	3,86
Énergie	4,40	5,04
Services de télécommunications	2,04	2,61
Autres éléments d'actif net	1,54	1,87
Immobilier	0,80	-

Fonds d'actions américaines Jov Prospérité

Analyse de la gestion des risques liés aux instruments financiers (suite)

31 mars 2017 (notes générales 3 et 5, en milliers de dollars, sauf les montants par part)

Risque de liquidité

Au 31 mars 2017 et au 31 mars 2016, les parts du Fonds sont rachetables au gré du détenteur. Tous les autres passifs financiers du Fonds ont des échéances inférieures à 30 jours. Pour plus d'information, veuillez vous référer à la note générale 5.

Risque de taux d'intérêt

Au 31 mars 2017 et au 31 mars 2016, la plupart des actifs et passifs financiers du Fonds ne portaient pas intérêt. Le Fonds n'était donc pas exposé à un niveau de risque significatif découlant des variations des taux d'intérêt en vigueur sur le marché.

Risque de change

Les tableaux suivants résument l'exposition du Fonds au risque de change, le cas échéant, selon les actifs monétaires et non monétaires du Fonds. Les tableaux résument également l'impact qu'aurait eu sur l'actif net une hausse ou une baisse de 5 % du dollar canadien par rapport à toutes les autres devises, en supposant que tous les autres facteurs soient demeurés constants. En pratique, le rendement réel peut différer de cette analyse de sensibilité et la différence peut être importante.

Au 31 mars 2017

Devises	Instruments financiers (\$)	Contrats de change (\$)	Exposition totale (\$)	Pourcentage de l'actif net (%)	Impact sur la valeur de l'actif net (\$)
USD	131 682	-	131 682	100,14	6 584

Au 31 mars 2016

Devises	Instruments financiers (\$)	Contrats de change (\$)	Exposition totale (\$)	Pourcentage de l'actif net (%)	Impact sur la valeur de l'actif net (\$)
USD	114 716	-	114 716	100,27	5 736

* Veuillez vous référer à la note générale 6 pour les codes des devises.

Risque de prix

Au 31 mars 2017 et au 31 mars 2016, l'impact prévu sur l'actif net du Fonds d'une variation raisonnablement possible de l'indice de référence, toutes les autres variables demeurant constantes, est présenté dans les tableaux suivants. En pratique, les résultats réels peuvent différer de cette analyse de sensibilité et la différence peut être importante.

Au 31 mars 2017

Indices de référence	Variation de l'indice de référence (%)	Exposition à l'indice de référence (%)	Impact sur la valeur de l'actif net (%)	Impact sur la valeur de l'actif net (\$)
Indice S&P 500	10,00	100,00	9,85	12 947

Au 31 mars 2016

Indices de référence	Variation de l'indice de référence (%)	Exposition à l'indice de référence (%)	Impact sur la valeur de l'actif net (%)	Impact sur la valeur de l'actif net (\$)
Indice S&P 500	10,00	100,00	9,81	11 227

Fonds d'actions américaines Jov Prospérité

Notes supplémentaires - Information propre au Fonds

31 mars 2017 (note générale 1b, en milliers de dollars, sauf les montants par part)

Objectifs de placement

L'objectif de placement du Fonds est de chercher à obtenir une plus-value du capital à long terme au moyen de placements sur les marchés boursiers américains, principalement dans des titres de capitaux propres d'entreprises américaines et, dans une moindre mesure, des obligations, des débetures et d'autres titres émis par des gouvernements, des institutions financières et des entreprises (dont des fonds négociés en bourse) au Canada et aux États-Unis. Le Fonds peut également investir dans des fonds communs de placement gérés par l'Industrielle Alliance, les filiales de l'Industrielle Alliance ou d'autres gestionnaires de fonds qui respectent cet objectif de placement, et il peut investir jusqu'à 100 % de son actif net dans des titres d'autres fonds communs.

Le Fonds

Les séries de parts du Fonds ont été établies aux dates suivantes :

	Date d'établissement (AA-MM-JJ)
Série B	05-03-01
Série O	04-02-24

Gestion des risques financiers

Veuillez vous référer à note générale 5.

Participations dans des entités structurées non consolidées

Le Fonds n'a pas d'informations à fournir sur les entités structurées non consolidées puisqu'il n'y a aucun investissement important dans ce type d'entités.

Opérations entre apparentés

Voir la note générale 6.

Frais de gestion

Au 31 mars 2017 et au 31 mars 2016, les taux annualisés des frais de gestion applicable pour chaque série du Fonds, compte tenu des renonciations, s'il y a lieu, sont les suivants :

Série	Frais de gestion au 31 mars 2017 (%)	Frais de gestion au 31 mars 2016 (%)
Série A	-	2,40
Série B	1,10	1,10
Série F	-	1,15
Série O	0,85	0,85

Le montant des frais de gestion engagés au cours de la période est pris en compte dans le poste « Frais de gestion » de l'état du résultat global.

Parts des fonds

Veuillez vous référer à la note générale 8.

Pour les périodes closes les 31 mars 2017 et 2016, les parts suivantes ont été émises/réinvesties et rachetées :

	Période close	Émises/réinvesties Début de la période	au cours de la période	Rachats de la période	Fin de la période	Nombre moyen pondéré Parts
Série A	2017	-	-	-	-	-
	2016	10	-	10	-	8
Série B	2017	18	3	1	20	19
	2016	17	1	-	18	18
Série F	2017	-	-	-	-	-
	2016	2	-	2	-	2
Série O	2017	7 896	1 873	973	8 796	8 209
	2016	7 940	986	1 030	7 896	7 888

Rabais de courtage

En plus de payer le coût des services de courtage lié à certaines transactions de titres, les commissions versées à certains courtiers peuvent également servir à couvrir les services de recherche fournis au conseiller en valeurs. La valeur des services de recherche comprise dans les commissions versées par le Fonds à ces courtiers est la suivante :

Pour la période close le 31 mars 2017 (\$)	Pour la période close le 31 mars 2016 (\$)
8	12

Prêt de titres

Veuillez vous référer à la note générale 10.

Le revenu des prêts de titres du Fonds, déduction faite des retenues à la source, pour les périodes closes les 31 mars 2017 et 2016 s'établit comme suit :

	2017 (\$)	2016 (\$)
Revenu brut des prêts de titres	7	11
Frais de prêt de titres	(2)	(3)
Revenu net des prêts de titres reçu par le Fonds	5	8

Pour les périodes closes les 31 mars 2017 et 2016, les frais de prêt de titres versés au fiduciaire du Fonds, Fiducie RBC Services aux Investisseurs et de trésorerie, s'élevaient à 30 % du revenu brut des prêts de titres.

La juste valeur des titres prêtés du Fonds compris dans les placements au 31 mars 2017 et au 31 mars 2016 s'établit comme suit :

Au 31 mars 2017	
Valeur globale des titres prêtés (\$)	Valeur globale de la garantie donnée pour le prêt (\$)
21 299	21 725
Au 31 mars 2016	
Valeur globale des titres prêtés (\$)	Valeur globale de la garantie donnée pour le prêt (\$)
4 173	4 256

Fonds d'actions américaines Jov Prospérité

Notes supplémentaires - Information propre au Fonds (suite)

31 mars 2017 (note générale 1b, en milliers de dollars, sauf les montants par part)

Les garanties des titres prêtés peuvent être composées d'obligations, de bons du Trésor, d'acceptations bancaires et de lettres de crédit.

Données comparatives

Certains chiffres comparatifs des tableaux des flux de trésorerie ont été révisés afin qu'ils soient conformes à la présentation des états financiers adoptée pour l'exercice clos le 31 mars 2017. Le tableau suivant présente ces changements. Ces changements n'ont eu aucune incidence sur les flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles.

Poste du tableau des flux de trésorerie	Changement
Produit réalisé à la vente et à l'échéance de placements	(14 021)
Achats de placements	14 021
Produit d'émission de parts rachetables	(1 876)
Montant payé pour le rachat de parts rachetables	1 876

1. Informations générales

a) Les Fonds

Conseillers en placements T.E., membre d'iA Conseil en placement inc., est le gestionnaire (le « Gestionnaire ») des Fonds. Avant le 1er mai 2016, le Gestionnaire était connu sous le nom Conseillers en placements T.E. Inc. Fiducie RBC Services aux investisseurs est le fiduciaire (le « Fiduciaire ») des Fonds. Avant le 1er mars 2017, le gestionnaire du Fonds de dividendes Leon Frazer Jov était Placements IA Clarington inc.

Le 21 juillet 2015, le Fonds de dividendes Leon Frazer Jov, le Fonds d'actions canadiennes Jov Prospérité, le Fonds canadien de titres à revenu fixe Jov Prospérité, le Fonds d'actions internationales Jov Prospérité et le Fonds d'actions américaines Jov Prospérité sont devenus des fonds en gestion commune. Ces Fonds, y compris le Leon Frazer U.S. Dividend Companion Fund, sont des fonds en fiducie constitués en vertu des lois de la province d'Ontario aux termes de déclarations de fiducie. En vertu du Règlement 81-106, les fonds en gestion commune sont dispensés de l'obligation de déposer un rapport de la direction sur le rendement du fonds.

Les Fonds investissent principalement dans différents types de titres, selon leurs politiques de placement. Veuillez vous référer à l'inventaire du portefeuille de chacun des fonds pour obtenir plus de précisions sur leurs placements.

La monnaie fonctionnelle et de présentation des Fonds est le dollar canadien, sauf pour le Leon Frazer U.S. Dividend Companion Fund, dont la monnaie fonctionnelle et de présentation est le dollar américain.

La publication de ces états financiers a été autorisée par le Gestionnaire le 8 juin 2017.

L'adresse du siège social des Fonds est le 26 Wellington Street East, Suite 710, Toronto (Ontario) M5G 1S2 Canada.

b) Dates de présentation de l'information financière

Les états de la situation financière sont présentés au 31 mars 2017 et au 31 mars 2016. Les états du résultat global, les états de l'évolution de l'actif net attribuable aux détenteurs de parts rachetables et les tableaux des flux de trésorerie portent sur les périodes de 12 mois closes les 31 mars 2017 et 2016. Toutefois, pour les Fonds établis au cours de la période, les données présentées portent sur la période comprise entre la date d'établissement et le 31 mars.

2. Mode de présentation

Les présents états financiers audités ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (« IFRS ») publiées par l'International Accounting Standards Board (« IASB »).

3. Principales conventions comptables

Les principales conventions comptables sont les suivantes :

a) Principaux jugements et hypothèses

Lorsqu'il prépare les états financiers, le Gestionnaire doit faire appel à son jugement pour appliquer les conventions comptables et établir des estimations et des hypothèses qui peuvent toucher les montants déclarés de l'actif, du passif, du revenu et des charges ainsi que les renseignements complémentaires au cours des périodes visées. Les estimations et les jugements les plus importants comprennent l'évaluation de la juste valeur des instruments financiers, le classement et l'évaluation des placements et l'application de l'option de la juste valeur.

Les Fonds détiennent des instruments financiers qui ne sont pas cotés sur des marchés actifs, notamment des dérivés. La juste valeur de ces instruments est établie à l'aide de techniques d'évaluation préétablies. Les résultats réels peuvent différer des meilleures estimations du Gestionnaire. Les estimations et les hypothèses sont revues périodiquement en fonction de l'évolution des faits et des circonstances. Les changements apportés aux hypothèses pourraient toucher la juste valeur des instruments financiers.

i) Classement et évaluation des placements et application de l'option de la juste valeur

Pour classer et évaluer les instruments financiers détenus par le Fonds, le Gestionnaire est tenu de poser des jugements importants afin de déterminer si le Fonds investit ou non en fonction du rendement global aux fins de l'applicabilité de l'option de la juste valeur pour les actifs financiers aux termes d'IAS 39 *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation*. Les jugements les plus importants consistent à établir si certains placements sont détenus à des fins de transactions et si l'option de la juste valeur peut être appliquée à ceux qui ne le sont pas.

b) Instruments financiers

i) Classement des instruments financiers

Les Fonds comptabilisent les instruments financiers à la juste valeur lors de leur comptabilisation initiale, majorée des frais de transactions dans le cas des instruments financiers évalués au coût amorti. Les achats ou ventes journaliers d'actifs financiers sont comptabilisés à la date de transaction.

Les Fonds désignent leurs placements (titres de capitaux propres, fonds de placement et obligations) et leurs placements à court terme comme des actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net. Les instruments financiers dérivés sont désignés comme détenus à des fins de transactions.

Les conventions comptables utilisées pour l'évaluation de la juste valeur des placements et des dérivés des Fonds sont identiques à celles utilisées pour évaluer la valeur liquidative aux fins des transactions avec les détenteurs de parts.

L'obligation du Fonds au titre de l'actif net attribuable aux détenteurs de parts rachetables, classée dans les « autres passifs financiers », est présentée au montant du rachat, qui avoisine la juste valeur. Tous les autres actifs et passifs financiers sont évalués au coût amorti. Selon cette méthode, les actifs et les passifs financiers reflètent le montant à recevoir ou à payer, actualisé s'il y a lieu selon le taux d'intérêt contractuel effectif.

Aux 31 mars 2017 et 2016, il n'y avait, pour chacun des Fonds, aucun écart entre la valeur liquidative par part présentée aux fins de transactions et l'actif net attribuable aux détenteurs de parts rachetables par part selon les IFRS.

ii) Évaluation à la juste valeur

La juste valeur s'entend du prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre les intervenants du marché à la date d'évaluation. Lorsque le dernier cours pour les actions ou le cours moyen pour les obligations ne s'inscrit pas dans l'écart acheteur-vendeur, le Gestionnaire détermine le point de l'écart acheteur-vendeur qui est le plus représentatif de la juste valeur compte tenu des faits et des circonstances en cause, sauf lorsque le volume négocié au dernier cours est inférieur à 100, auquel cas elle applique le cours moyen.

iii) Dépréciation d'actifs financiers

À chaque date de clôture, les Fonds vérifient s'il existe une indication objective de dépréciation de leurs actifs financiers constatés au coût amorti. Le cas échéant, si une telle indication existe, les Fonds comptabilisent une perte de valeur qui correspond à la différence entre le coût amorti de l'actif financier et la valeur actualisée des flux de trésorerie estimatifs futurs. Les pertes de valeur afférentes aux actifs financiers comptabilisés au coût amorti sont reprises dans une période ultérieure si le montant de la perte diminue et si cette diminution peut être objectivement reliée à un événement ultérieur à la comptabilisation de la perte de valeur.

iv) Décomptabilisation

Les actifs financiers sont décomptabilisés lorsque les droits sur les flux de trésorerie provenant des actifs financiers ont expiré ou si les Fonds ont transféré la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété. Les passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net sont décomptabilisés lorsque l'obligation indiquée dans le contrat est retirée, annulée ou échue.

c) Placements à court terme

Les placements à court terme comprennent les acceptations bancaires, les bons du Trésor et les effets de commerce adossés à des actifs garantis par des banques et ayant une durée jusqu'à l'échéance de moins d'un an à la date d'acquisition.

d) Trésorerie

La trésorerie se compose de dépôts auprès d'institutions financières.

e) Constatation des revenus

Le revenu de dividendes est comptabilisé à la date ex-dividende. Les revenus de distributions des fonds de placement et le revenu provenant de fiducies de revenu sont comptabilisés à la date de distribution. Ce dernier type de revenu peut comprendre les dividendes, les intérêts, les gains en capital et le remboursement de capital. Le produit des distributions peut être utilisé pour l'acquisition de parts additionnelles des fonds de référence.

Les intérêts à des fins de distribution présentés dans l'état du résultat global correspondent aux intérêts des coupons reçus par le Fonds, comptabilisés sur base d'exercice.

Les gains (pertes) réalisés sur les placements et la plus-value (moins-value) latente sont calculés selon la méthode du coût moyen, sans donner effet aux frais de transactions.

f) Autres actifs et passifs financiers

Tous les actifs et passifs financiers de chaque Fonds, autres que les placements, les dérivés et l'obligation de chaque Fonds au titre de l'actif net attribuable aux détenteurs de parts rachetables, sont comptabilisés au coût amorti, qui se rapproche de leur juste valeur en raison de leur échéance à court terme. L'obligation de chaque Fonds au titre de l'actif net attribuable aux détenteurs de parts rachetables est présentée au montant du rachat, qui avoisine la juste valeur.

g) Conversion des devises

La juste valeur des placements, des titres détenus et des autres actifs et passifs libellés en devises étrangères est convertie dans la monnaie fonctionnelle au taux de change en vigueur à la date d'évaluation. Les transactions de placement, les revenus et les charges sont convertis au taux de change en vigueur à la date de ces transactions.

Les gains et pertes de change liés à la trésorerie sont présentés à titre de « Gain (perte) de change latent sur la trésorerie », et ceux liés aux autres actifs et passifs financiers et aux gains ou pertes de change réalisés et latents sur les placements ou les dérivés sont présentés dans le « Total des autres variations de la juste valeur des placements et des dérivés » dans les états du résultat global.

h) Contrats de change

Les contrats de change, si achetés ou vendus, sont évalués à leur juste valeur à la date d'évaluation. La valeur de ces contrats de change correspond au gain ou à la perte qui serait réalisé si, à la date d'évaluation, les positions étaient disposées. Elle est présentée dans l'état du résultat global et dans l'état de la situation financière. Pour les contrats de change au comptant et lorsque les contrats de change sont disposés ou arrivent à échéance, les gains ou les pertes réalisés sont comptabilisés et présentés dans l'état du résultat global. La valeur en dollars canadiens des contrats de change est établie au moyen des taux de change fournis par un fournisseur de services indépendant.

Le Fonds peut conclure des contrats de change dans le but premier de limiter ou de réduire les risques de change associés aux placements ainsi que d'accroître périodiquement les rendements du portefeuille. Des pertes peuvent survenir en raison d'une variation de la valeur des contrats de change ou si la contrepartie ne respecte pas le contrat.

i) Charges

Toutes les charges sont comptabilisées dans l'état du résultat global selon la comptabilité d'exercice.

j) Actif net attribuable aux détenteurs de parts rachetables

Les parts des Fonds sont émises et rachetées à la valeur liquidative par part. La valeur liquidative par part est établie à la fin de chaque jour ouvrable de la Bourse de Toronto. La valeur liquidative d'une série particulière de parts d'un Fonds est établie en calculant la valeur de la quote-part des actifs et des passifs du Fonds communs à toutes les séries revenant à la série en question, moins les passifs des Fonds uniquement attribuables à cette série. Les revenus, les charges non spécifiques aux séries, les gains (pertes) réalisés et latents sur les placements ainsi que les frais de transactions et les frais liés aux opérations de change sont répartis proportionnellement entre les séries en fonction de la valeur liquidative de chacune. Les charges directement attribuables à une série lui sont imputées directement.

Les parts rachetables d'une série peuvent être rachetées en tout temps contre un montant en trésorerie équivalant à la part proportionnelle de la valeur liquidative du Fonds attribuable à cette série. Les parts rachetables sont classées à titre de passif financier et sont évaluées à la valeur de rachat.

L'augmentation (la diminution) de l'actif net attribuable aux détenteurs de parts rachetables par part présentée dans l'état du résultat global représente l'augmentation (la diminution) de l'actif net attribuable aux détenteurs de parts rachetables par série pour la période, divisée par le nombre moyen pondéré de parts de la série en circulation au cours de la période.

Les distributions aux détenteurs de parts rachetables sont comptabilisées dans l'état de l'évolution de l'actif net attribuable aux détenteurs de parts rachetables.

k) Participations dans des filiales, des coentreprises et des entreprises associées

Pour déterminer si les Fonds constituent des entités d'investissement, le gestionnaire peut être tenu de faire des jugements importants quant à savoir si les Fonds présentent les caractéristiques typiques des entités d'investissement. Une entité d'investissement est une entité qui peut ne détenir qu'un seul placement (un fonds sous-jacent). Toutefois, conformément à la définition d'une entité d'investissement, les Fonds obtiennent principalement des fonds d'un ou de nombreux investisseurs, à charge pour eux de fournir à ceux-ci des services de gestion de placement, déclarant à leurs investisseurs qu'ils ont pour objet d'investir des fonds dans le seul but de réaliser des rendements sous forme de plus-values en capital et/ou de revenus de placement, et évaluent et apprécient la performance de leurs placements sur la base de la juste valeur.

Il a été déterminé que les Fonds répondent à la définition d'entité d'investissement et qu'ils sont tenus de comptabiliser les placements dans leurs entreprises associées, coentreprises et filiales à la juste valeur par le biais du résultat net.

Les filiales constituent toutes les entités, y compris les placements dans d'autres entités d'investissement, sur lesquelles un Fonds exerce un contrôle. Un Fonds est réputé contrôler une entité lorsqu'il a droit à des rendements variables de par sa participation dans l'entité, et qu'il a la capacité d'influer sur ces rendements grâce à son pouvoir sur l'entité. Les Fonds sont des entités d'investissement et, à ce titre, elles comptabilisent leurs participations dans des filiales à la juste valeur par le biais du résultat net, le cas échéant. Les Fonds désignent également leurs placements dans des entreprises associées et des coentreprises à la juste valeur par le biais du résultat net.

l) Frais de transactions

Les frais de transactions liés aux placements sont passés en charges dans les états du résultat global au poste « Frais de transactions » à mesure qu'ils sont engagés. Les frais de transactions sont des coûts marginaux directement attribuables à l'acquisition, à l'émission ou à la cession d'un placement, qui comprennent les honoraires et commissions versés à des agents, à des conseillers et à des courtiers.

4. Modifications de conventions comptables à venir

Le 24 juillet 2014, l'IASB a publié IFRS 9 *Instruments financiers* (« IFRS 9 »), qui remplacera IAS 39 *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation*. Selon IFRS 9, le classement des instruments financiers et les méthodes d'évaluation connexes doivent être établis principalement en fonction des objectifs du modèle économique suivi par l'entité pour gérer ces actifs financiers et de la mesure dans laquelle des flux de trésorerie contractuels sont rattachés à ces actifs. Cette norme présente aussi un nouveau modèle de dépréciation fondé sur les pertes attendues, lequel s'applique à tous les instruments financiers, à l'exception des instruments financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net. IFRS 9 s'applique aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018. L'adoption par anticipation est permise; toutefois, les Fonds évaluent actuellement l'incidence que pourrait avoir cette nouvelle norme sur les états financiers.

5. Gestion des risques financiers

a) Méthodes et hypothèses utilisées pour établir la juste valeur des instruments financiers

Les informations concernant les instruments financiers doivent être présentées selon une hiérarchie qui classe les données d'entrée utilisées dans les méthodes servant à évaluer les actifs et les passifs à la date d'évaluation. La hiérarchie est établie afin de donner une priorité plus élevée aux cours non ajustés observés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques et une priorité plus faible aux données non observables lorsque les cours du marché ne sont pas disponibles ou fiables. Les trois niveaux de la hiérarchie sont les suivants :

Niveau 1 - évaluation fondée sur les cours du marché (non ajustés) observés sur des marchés actifs, pour des actifs ou des passifs identiques.

Niveau 2 - évaluation fondée sur des données autres que les cours de marché visés au niveau 1, qui sont observables sur le marché en ce qui a trait à l'actif ou au passif, directement ou indirectement.

Niveau 3 - techniques d'évaluation fondées en grande partie sur des paramètres non observables sur le marché.

Les évaluations de la juste valeur des Fonds sont toutes récurrentes. Les instruments financiers sont classés au niveau 1 lorsque le titre ou l'instrument dérivé se négocie sur un marché actif et qu'un prix coté est disponible. Si un instrument financier de niveau 1 cesse d'être négocié sur un marché actif, il est reclassé dans un autre niveau. Dans ces cas, les instruments sont reclassés au niveau 2, sauf si l'évaluation de la juste valeur fait intervenir des données non observables importantes, auquel cas ils sont classés au niveau 3.

Les actifs investis sont comptabilisés à l'aide des méthodes décrites ci-après, et la hiérarchie des instruments financiers évalués à la juste valeur est présentée à la rubrique « Analyse de la gestion des risques liés aux instruments financiers » de chaque Fonds.

i) Actions

Chaque action cotée est évaluée au prix de clôture publié par la bourse principale où elle est négociée ou, si aucun marché actif n'existe, la juste valeur est établie au moyen de méthodes d'évaluation qui analysent la juste valeur de l'actif net, et au moyen d'autres techniques se fondant sur des comparaisons aux données de référence, comme les indices boursiers. Lorsque le dernier cours ne s'inscrit pas dans l'écart acheteur-vendeur, le Gestionnaire détermine le point de l'écart acheteur-vendeur qui est le plus représentatif de la juste valeur compte tenu des faits et des circonstances en cause.

ii) Placements dans des fonds de référence

Les placements dans des fonds de référence sont évalués à la juste valeur, laquelle correspond généralement à la valeur liquidative du fonds de référence à la date d'évaluation.

iii) Obligations

Les placements à revenu fixe, composés principalement d'obligations gouvernementales et de sociétés, sont évalués selon le cours moyen, lequel est obtenu de services d'évaluation indépendants ou de courtiers qui négocient ces titres. Les services d'évaluation tiennent compte du rendement et du prix de titres à revenu fixe de qualité, de coupon, d'un taux d'intérêt et d'une échéance comparables, ainsi que des prix fournis par les courtiers.

La valeur nominale et le prix de base des obligations à rendement réel sont indexés quotidiennement en fonction de l'inflation. Les intérêts sont accumulés chaque jour d'évaluation selon l'inflation ajustée au pair à cette date. La variation quotidienne de l'inflation ajustée au pair est considérée comme un revenu. À la date d'échéance, les obligations verseront leur dernier paiement d'intérêts du coupon en plus de l'inflation cumulée depuis la date d'émission d'origine.

Les obligations à coupon zéro, les obligations résiduelles et certaines obligations municipales sont évaluées à l'aide d'une matrice de courbes de rendement. Ces dernières sont établies à partir d'un titre de référence et d'un écart de rendement. Le titre de référence est habituellement une obligation du gouvernement du Canada (ou une obligation du gouvernement du Québec pour la courbe de rendement des obligations municipales) venant à échéance au même moment. Si la date d'échéance du titre de référence est différente de celle de l'obligation à évaluer, une interpolation linéaire est alors utilisée. Un prix est ainsi obtenu à l'aide du taux et des caractéristiques de l'obligation.

Pour certaines obligations, aucun marché efficient ne s'est développé. Le Gestionnaire estime alors la juste valeur de ces placements selon des modèles d'évaluation qu'il juge appropriés dans les circonstances. L'évaluation est modélisée sur une base individuelle en fonction de la catégorie des actifs de référence, y compris les actifs traditionnels ou synthétiques.

iv) Évaluation de titres non cotés et d'autres placements

Lorsque les principes d'évaluation des placements décrits précédemment ne sont pas appropriés, la juste valeur est déterminée selon les meilleures estimations du Gestionnaire à l'aide de techniques d'évaluation établies. Ces techniques couvrent, entre autres, les titres qui ne sont plus négociés, les titres émis par des sociétés privées et les titres non liquides. La juste valeur de ces titres établie aux fins du calcul de l'actif net des Fonds attribuable aux détenteurs de parts rachetables peut différer des derniers cours acheteur et vendeur des titres.

Les placements en titres de capitaux propres portent sur les actions ordinaires, les bons de souscription et les actions privilégiées. Ces placements sont évalués en fonction de la dernière ronde de financement, des évaluations fournies par des tiers, des états financiers et des décotes de liquidité. Les placements en titres à revenu fixe sont évalués à la juste valeur en fonction des résultats d'exploitation et de la situation financière de la société. Le Gestionnaire évaluera la capacité de la société à respecter les clauses restrictives de nature financière, notamment sa capacité à effectuer les paiements d'intérêts et de capital, son besoin de financement et sa capacité à couvrir les montants des placements du Fonds au moyen de ses actifs. En plus des diverses méthodes d'évaluation utilisées, un nombre important d'hypothèses clés utilisées pour évaluer les titres de placements sont propres à chaque société émettrice de ces titres.

v) Placements à court terme

Les placements à court terme sont comptabilisés au cours moyen, à l'aide d'évaluations basées sur un système matriciel qui tient compte de facteurs comme le prix, les rendements et les échéances de titres de référence semblables.

La différence entre la juste valeur totale et le coût total des titres, s'il y a lieu, mentionnée dans 5i) à 5v), correspond à « Placements : Variation nette de la plus-value (moins-value) latente ».

vi) Trésorerie

La trésorerie et le découvert bancaire sont comptabilisés au coût amorti.

vii) Instruments financiers dérivés

La juste valeur des contrats de change est déterminée en fonction d'une matrice des taux à terme. Ces derniers sont calculés à l'aide d'une interpolation linéaire. Si la matrice n'est pas disponible, les cours de marché des devises de référence sont utilisés.

Les options et les contrats à terme standardisés sont évalués à la valeur de marché chaque jour d'évaluation selon le gain ou la perte qui aurait été réalisé si les contrats avaient été réglés.

La différence entre la juste valeur et le coût des titres correspond à « Dérivés : Variation nette de la plus-value (moins-value) latente ».

viii) Autres informations

Si un titre de placement ne peut être évalué selon les critères énoncés ci-dessus ou ceux stipulés dans la réglementation sur les valeurs mobilières ou si le Gestionnaire juge, à tout moment, que les critères d'évaluation qu'il a adoptés, mais qui ne figurent pas dans la réglementation, sont inadéquats, le Gestionnaire utilise alors une évaluation qu'il considère juste dans les circonstances.

b) Risques financiers

Les activités de placement du Fonds l'exposent à divers risques financiers comme le risque de crédit, le risque de concentration, le risque de liquidité et le risque de marché (y compris le risque de taux d'intérêt, le risque de change et le risque de prix). La valeur des placements du portefeuille d'un Fonds peut fluctuer quotidiennement et refléter l'évolution des taux d'intérêt, de la conjoncture économique, des marchés et de l'information relative aux émetteurs de certains titres détenus dans les Fonds. L'inventaire du portefeuille regroupe les titres par types d'actifs, par régions géographiques et par segments de marchés. Le niveau de risque dépend des objectifs et de la stratégie de placement de chaque Fonds.

Le Gestionnaire contrôle les effets négatifs potentiels des risques financiers sur le rendement de chaque Fonds en embauchant et en supervisant des conseillers en valeurs professionnels et chevronnés qui revoient régulièrement les positions du Fonds, surveillent l'évolution des marchés et diversifient les placements de chaque portefeuille conformément aux lignes directrices en matière de placement.

L'approche globale de gestion du risque de chaque Fonds comprend l'encadrement des activités de placement ainsi que le suivi et le contrôle du respect de la stratégie de placement de chaque Fonds et de la réglementation sur les valeurs mobilières.

Parts du fonds de référence

Certains Fonds peuvent investir dans des parts d'autres fonds de placement (les « fonds de référence ») dont les politiques de placement autorisent des placements dans des instruments comme les obligations, les actions ou même d'autres parts de fonds. Certains passages de l'« Analyse de la gestion des risques liés aux instruments financiers » présentent de l'information sur les fonds de référence, s'il y a lieu. Il incombe au Gestionnaire de chaque fonds de référence de s'assurer que les placements respectent la politique de placement du Fonds. Ces placements sont présentés dans l'inventaire du portefeuille.

i) *Risque de crédit*

Le risque de crédit est le risque qu'un Fonds subisse une perte financière si une contrepartie ou un débiteur n'est pas en mesure de respecter ses engagements envers le Fonds. Le risque de crédit maximal associé aux instruments financiers correspond à la valeur comptable des instruments financiers présentée dans les états de la situation financière.

Le risque de crédit peut aussi survenir lorsqu'il y a concentration de placements dans des entités qui exercent des activités semblables, qui sont issues du même secteur d'activité ou de la même région géographique ou lorsqu'un placement important est effectué dans une seule entité. Le risque de crédit est présenté à la rubrique « Analyse de la gestion des risques liés aux instruments financiers » de chaque Fonds.

La stratégie de placement de chaque Fonds vise à limiter ce risque en assurant une diversification judicieuse, en limitant l'exposition à un même émetteur et en recherchant des émetteurs de qualité relativement élevée. Les Fonds investissent dans des actifs financiers qui sont généralement de la catégorie investissement selon la notation établie par une agence de notation reconnue. La juste valeur des instruments de créance tient compte de la solvabilité de l'émetteur et représente l'exposition maximale des Fonds au risque de crédit.

Toutes les transactions sur des titres cotés en bourse sont réglées et payées à la livraison par l'entremise de courtiers approuvés. Le risque de défaillance est jugé minime, puisque la livraison des titres vendus est effectuée seulement lorsque le courtier a reçu le paiement. Le paiement de l'achat est effectué une fois que le courtier a reçu les titres. L'opération échoue si une des parties ne respecte pas ses obligations.

ii) *Risque de concentration*

Le risque de concentration est le risque résultant du fait que les positions du Fonds sont essentiellement soit d'un même emplacement géographique, d'un même type de produit, d'un même secteur d'activité ou d'une même catégorie de contrepartie, et sont touchées de façon semblable par les changements dans les conditions économiques ou d'autres conditions. La stratégie de placement du Fonds vise à réduire ce risque par une bonne diversification de ses positions.

iii) *Risque de liquidité*

Le risque de liquidité s'entend du risque qu'un Fonds éprouve des difficultés à honorer ses engagements financiers au moment approprié et selon des conditions raisonnables. L'exposition de chaque Fonds au risque de liquidité est concentrée dans le rachat quotidien de parts en trésorerie. Le risque de liquidité est géré en investissant la majorité des actifs du Fonds dans des placements qui se négocient sur un marché actif et dont on peut facilement se départir. De plus, les Fonds conservent suffisamment de trésorerie et de placements à court terme pour maintenir un niveau de liquidité suffisant pour financer les rachats. Chaque Fonds peut également emprunter jusqu'à 5 % de sa valeur liquidative pour financer les rachats.

Les parts sont rachetables sur demande au gré du détenteur. Cependant, le Gestionnaire ne s'attend pas à ce que l'échéance contractuelle présentée à la rubrique « Analyse de la gestion des risques liés aux instruments financiers » de chaque Fonds soit représentative des sorties de fonds réelles, puisque les détenteurs de ces instruments les conservent habituellement plus longtemps.

iv) *Risque de marché*

a) *Risque de taux d'intérêt*

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier portant intérêt fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt. Les Fonds sont exposés au risque que la valeur de ces instruments financiers varie en raison de la fluctuation des taux d'intérêt du marché. Les fluctuations des taux d'intérêt ont peu d'incidence sur la trésorerie ou les placements à court terme, ceux-ci étant investis aux taux d'intérêt du marché à court terme et souvent détenus jusqu'à l'échéance. Le risque de taux d'intérêt est présenté à la rubrique « Analyse de la gestion des risques liés aux instruments financiers » de chaque Fonds.

La stratégie de placement de chaque Fonds vise à limiter ce risque en assurant une diversification judicieuse, en limitant l'exposition à un même émetteur et en recherchant des émetteurs de qualité relativement élevée.

b) *Risque de change*

Certains Fonds peuvent investir dans des actifs monétaires et non monétaires libellés dans des monnaies autres que le dollar canadien. Ces placements entraînent un risque de change, lequel correspond au risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des cours des monnaies étrangères. Les Fonds peuvent conclure des contrats de change pour réduire le risque de change. L'analyse de sensibilité est présentée à la rubrique « Analyse de la gestion des risques liés aux instruments financiers » de chaque Fonds.

c) Risque de prix

Le risque de prix s'entend du risque de fluctuation de la juste valeur ou des flux de trésorerie futurs d'un instrument financier découlant des variations des cours du marché (autres que celles associées au risque de taux d'intérêt ou de change), qu'elles soient causées par des facteurs propres aux instruments financiers ou à leur émetteur ou par des facteurs touchant tous les instruments financiers semblables négociés sur un marché. Tout placement présente un risque de perte en capital. Le conseiller en valeurs du Fonds cherche à atténuer ce risque au moyen d'une sélection et d'une diversification attentives des titres et des autres instruments financiers tout en respectant les objectifs et la stratégie de placement du Fonds. À l'exception des options et des contrats de change, le risque maximal associé aux instruments financiers correspond à leur juste valeur. L'ensemble des positions du Fonds sont revus quotidiennement par le conseiller en valeurs du Fonds.

Les détails de la sensibilité aux prix du Fonds sont présentés à la rubrique « Analyse de la gestion des risques liés aux instruments financiers » de chaque Fonds.

Veillez vous référer à l'« Analyse de la gestion des risques liés aux instruments financiers » qui décrit les risques propres à chacun des Fonds.

c) Placements dans des entités structurées non consolidées

Chaque Fonds a déterminé que ses placements dans des fonds de référence sont considérés comme des placements dans des entités structurées non consolidées. Certains Fonds peuvent investir dans des fonds de référence pour atteindre leurs objectifs de placement et appliquer diverses stratégies de placement pour atteindre leurs objectifs.

Les placements d'un Fonds dans des fonds de référence sont exposés au risque de prix découlant de l'incertitude entourant la valeur future de ces fonds de référence.

Le risque maximal de perte auquel un Fonds est exposé du fait de ses placements dans des fonds de référence correspond à la valeur comptable totale de ces placements.

6. Opérations entre apparentés

a) Frais de gestion

Chaque série des Fonds verse des frais de gestion annuels au Gestionnaire, lesquels sont calculés quotidiennement selon la valeur liquidative quotidienne de chaque série et payables chaque mois à terme échu, plus les taxes applicables, tel que décrit dans la section Frais de gestion des « Notes supplémentaires - Information propre au Fonds ».

Le Gestionnaire peut réduire les frais de gestion réels que doivent payer certains détenteurs de parts en faisant en sorte que les Fonds versent à ces détenteurs de parts une distribution, de façon à ce que les frais de gestion réels correspondent aux taux ciblés.

Les charges à payer présentées dans les états de la situation financière, le cas échéant, sont composées de frais d'opérations entre apparentés, soit de gestion et d'administration à taux fixe.

À son entière discrétion, le Gestionnaire peut renoncer aux frais de gestion payables par les Fonds ou absorber les charges engagées par ces Fonds. Le Gestionnaire peut, en tout temps, mettre fin aux renonciations et aux paiements, mais il peut les poursuivre jusqu'à ce que les Fonds aient atteint une importance suffisante pour prendre en charge raisonnablement tous les frais de gestion et les charges engagées dans le cadre de leurs activités. Même si les renonciations et les absorptions se poursuivent, leur montant peut varier de temps à autre.

b) Frais d'exploitation

Chaque Fonds paie en entier ses frais d'exploitation. Ces frais comprennent les honoraires d'audit, les frais de services de fiduciaire et les droits de garde, les frais de comptabilité et les frais de tenue des comptes, les frais juridiques, les frais de préparation de prospectus et de dépôt, les frais et les charges d'intérêts bancaires, les charges liées à l'information et aux services aux détenteurs de parts, la part proportionnelle du Fonds des honoraires du comité d'examen interne (le « CEI ») et autres frais d'exploitation courante. Chaque Fonds paie également la TVH sur la plupart de ses frais et charges.

7. Parts rachetables

Les parts rachetables de chaque Fonds sont gérées conformément à ses objectifs de placement. Chaque Fonds cherche à atteindre ses objectifs de placement, tout en gérant sa liquidité afin de pouvoir honorer les demandes de rachat. Les états de l'évolution de l'actif net attribuable aux détenteurs de parts rachetables présentent les variations touchant les parts rachetables de chaque Fonds pendant les périodes visées.

Les parts rachetables autorisées de chaque série des Fiducies se composent d'un nombre illimité de parts sans valeur nominale.

Les parts d'une série d'une fiducie sont rachetables au gré du détenteur, conformément à la déclaration de fiducie, à la valeur liquidative courante de la série.

Les parts de chaque Fonds sont présumées être des passifs financiers, en raison de la structure à séries multiples de chaque Fonds et du fait que chaque série a des caractéristiques différentes. Les parts en circulation des Fonds comportent une obligation contractuelle de distribuer le revenu net et les gains en capital nets réalisés annuellement (en trésorerie si le détenteur de parts le demande). Par conséquent, l'obligation de rachat n'est pas la seule obligation contractuelle liée aux parts. Les parts rachetables en circulation du Fonds sont classées comme des passifs financiers conformément aux exigences de la norme IAS 32 *Instruments financiers : Présentation*.

Les détenteurs de parts de série O de la fiducie ne paient pas de commission de vente à l'achat, ni de frais de rachat au moment du rachat.

8. Impôts sur le revenu

Les Fonds se qualifient à titre de fiducies de fonds communs de placement en vertu des dispositions de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada) et, par conséquent, ne sont pas assujettis à l'impôt sur la partie de leur revenu net de placements, y compris le montant net des gains réalisés, qui est distribué aux détenteurs de parts. Ce revenu distribué est imposable dans les mains des détenteurs de parts. L'impôt sur le montant net des gains en capital réalisés est généralement recouvrable au fur et à mesure des rachats en vertu des dispositions sur le remboursement contenues dans la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada). Aucune charge d'impôts sur le revenu n'a été inscrite dans ces états financiers puisque suffisamment de revenu et de gains nets en capital réalisés ont été distribués aux détenteurs de parts.

À la fin de l'année d'imposition, le 31 décembre 2016, les Fonds affichaient les pertes en capital et les pertes autres qu'en capital reportables aux fins de l'impôt sur le revenu présentés dans les « Notes supplémentaires-Information propre au Fonds ». Les pertes autres qu'en capital expirent aux dates indiquées. Les pertes en capital peuvent être reportées indéfiniment et portées en déduction de gains en capital futurs.

Le revenu des placements détenus par les Fonds peut être soumis à des retenues d'impôts dans des territoires autres que ceux des Fonds, en fonction des exigences du pays d'origine. Le cas échéant, les retenues d'impôt sont présentées à un poste distinct de l'état du résultat global.

iA CONSEIL EN PLACEMENT INC.

Bureau administratif, 26 Wellington Street, bureau 710, Toronto, Ontario, M5E 1S2 • 1-866-514-6603

www.teic.com

Fonds d'actions internationales Jov Prospérité

États financiers annuels audités

31 mars 2017

Table des matières

Responsabilité de la direction à l'égard de l'information financière	1
Rapport de l'auditeur indépendant	2
États financiers	
Caisses communes JOV	
Fonds d'actions internationales Jov Prospérité	3
Notes générales	8

Responsabilité de la direction à l'égard de l'information financière

Responsabilité de la direction à l'égard de l'information financière

La responsabilité des états financiers ci-joints incombe à Conseillers en placements T.E., membre d'iA Conseil en placement inc., le gestionnaire des Fonds (le « Gestionnaire »). Les états financiers ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) à partir des informations disponibles et comprennent certains montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations du Gestionnaire.

Le Gestionnaire a maintenu des procédés appropriés afin de s'assurer de produire une information financière pertinente et fiable. Les principales conventions comptables que la direction juge appropriées pour les Fonds sont décrites à la note générale 3 afférente aux états financiers.

Le comité d'audit du Gestionnaire aide le conseil d'administration à s'acquitter de ses responsabilités à l'égard de la présentation de l'information financière. Son rôle consiste à examiner les états financiers des Fonds et à en recommander l'approbation au conseil d'administration. Le comité d'audit s'assure également, en collaboration avec la direction et les auditeurs externes, de la pertinence des processus de contrôle interne relatifs à la présentation de l'information financière et examine les questions relatives à l'audit et à l'information financière.



Steven Belchetz
Président



Mark Arthur
Président du conseil

Le 8 juin 2017

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux détenteurs de parts de :

Fonds canadien de titres à revenu fixe Jov Prospérité

Fonds d'actions américaines Jov Prospérité

Fonds d'actions canadiennes Jov Prospérité

Fonds d'actions internationales Jov Prospérité

Fonds de dividendes Leon Frazer Jov

(collectivement, les « Fonds Existants »)

Leon Frazer U.S. Dividend Companion Fund

(le « Nouveau Fonds » et ensemble avec les Fonds Existants, les « Fonds »)

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de chacun des Fonds, qui comprennent les états de la situation financière des Fonds Existants au 31 mars 2017 et au 31 mars 2016 et au 31 mars 2017 pour le Nouveau Fonds et les états du résultat global et de l'évolution de l'actif net attribuable aux détenteurs de parts rachetables et les tableaux des flux de trésorerie pour les périodes indiquées à la note générale 1 b) des états financiers, ainsi que les notes annexes constituées d'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers de chacun des Fonds conformément aux Normes internationales d'information financière, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers de chacun des Fonds, sur la base de nos audits. Nous avons effectué nos audits selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers de chacun des Fonds donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière des Fonds Existants au 31 mars 2017 et au 31 mars 2016 et au 31 mars 2017 pour le Nouveau Fonds, ainsi que de la performance financière et des flux de trésorerie de chacun des Fonds pour les périodes indiquées à la note générale 1 b) des états financiers, conformément aux Normes internationales d'information financière.

*PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l.*¹

Montréal (Québec)

Le 12 juin 2017


¹ CPA auditeur, CA, permis de comptabilité publique no A123633

Fonds d'actions internationales Jov Prospérité

États de la situation financière

Aux En milliers (sauf les montants par part)	31 mars 2017 \$	31 mars 2016 \$
ACTIF		
ACTIF COURANT		
Placements	157 065	137 792
Trésorerie	3 831	1 783
Souscriptions à recevoir	12	10
	160 908	139 585
PASSIF		
PASSIF COURANT		
Rachats à payer	92	377
Charges à payer	157	137
	249	514
ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX DÉTENTEURS DE PARTS RACHETABLES	160 659	139 071
ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX DÉTENTEURS DE PARTS RACHETABLES, PAR SÉRIE		
Série A	-	-
Série B	415	382
Série F	-	-
Série O	160 244	138 689
NOMBRE DE PARTS EN CIRCULATION		
Série A	-	-
Série B	31	31
Série F	-	-
Série O	10 673	10 083
ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX DÉTENTEURS DE PARTS RACHETABLES, PAR PART		
Série A	-	-
Série B	13,49	12,36
Série F	-	-
Série O	15,01	13,76

Approuvés au nom du conseil d'administration de iA Conseil en placement inc.



Normand Pépin, administrateur



Mark Arthur, administrateur

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

États du résultat global

Pour les périodes closes les 31 mars En milliers (sauf les montants par part)	2017 \$	2016 \$
REVENUS		
Dividendes	4 099	3 852
Autres variations de la juste valeur des placements et dérivés		
Placements :		
Gain (perte) net réalisé	2 262	1 377
Variation nette de la plus-value (moins-value) latente	10 410	(5 871)
Gain (perte) net sur la juste valeur des placements	12 672	(4 494)
Dérivés :		
Gain (perte) net réalisé	-	-
Variation nette de la plus-value (moins-value) latente	-	-
Gain (perte) net sur la juste valeur des dérivés	-	-
Total des autres variations de la juste valeur des placements et des dérivés	12 672	(4 494)
	16 771	(642)
CHARGES		
Frais de gestion	1 705	1 639
Frais de garde	-	2
Honoraires d'audit	-	7
Frais de fiducie	-	1
Frais d'administration liés aux détenteurs de parts	-	36
	1 705	1 685
Moins les charges absorbées ou ayant fait l'objet d'une renonciation	-	(46)
	1 705	1 639
AUGMENTATION (DIMINUTION) DE L'ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX DÉTENTEURS DE PARTS RACHETABLES	15 066	(2 281)
AUGMENTATION (DIMINUTION) DE L'ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX DÉTENTEURS DE PARTS RACHETABLES PAR SÉRIE		
Série A	-	1
Série B	39	(7)
Série F	-	-
Série O	15 027	(2 275)
AUGMENTATION (DIMINUTION) DE L'ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX DÉTENTEURS DE PARTS RACHETABLES PAR PART		
Série A	-	0,06
Série B	1,27	(0,25)
Série F	-	(0,02)
Série O	1,47	(0,22)

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

Fonds d'actions internationales Jov Prospérité

États de l'évolution de l'actif net attribuable aux détenteurs de parts rachetables

Pour les périodes closes les 31 mars	2017	2016
En milliers	\$	\$
ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX DÉTENTEURS DE PARTS RACHETABLES AU DÉBUT DE LA PÉRIODE		
Série A	-	120
Série B	382	392
Série F	-	22
Série O	138 689	139 413
AUGMENTATION (DIMINUTION) DE L'ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX DÉTENTEURS DE PARTS RACHETABLES		
Série A	-	1
Série B	39	(7)
Série F	-	-
Série O	15 027	(2 275)
DISTRIBUTIONS AUX DÉTENTEURS DE PARTS RACHETABLES		
Revenus nets de placement :		
Série A	-	-
Série B	(4)	(5)
Série F	-	-
Série O	(1 846)	(2 144)
	(1 850)	(2 149)
OPÉRATIONS SUR PARTS RACHETABLES		
Produit d'émission de parts rachetables :		
Série A	-	-
Série B	-	20
Série F	-	-
Série O	19 164	12 967
Réinvestissement des distributions aux détenteurs de parts rachetables :		
Série A	-	-
Série B	4	5
Série F	-	-
Série O	1 829	2 140
Rachat de parts rachetables :		
Série A	-	(121)
Série B	(6)	(23)
Série F	-	(22)
Série O	(12 619)	(11 412)
	8 372	3 554
AUGMENTATION (DIMINUTION) NETTE DE L'ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX DÉTENTEURS DE PARTS RACHETABLES		
Série A	-	(120)
Série B	33	(10)
Série F	-	(22)
Série O	21 555	(724)
ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX DÉTENTEURS DE PARTS RACHETABLES À LA FIN DE LA PÉRIODE		
Série A	-	-
Série B	415	382
Série F	-	-
Série O	160 244	138 689

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

Tableaux des flux de trésorerie

Pour les périodes closes les 31 mars	2017	2016
En milliers	\$	\$
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES		
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux détenteurs de parts rachetables	15 066	(2 281)
Ajustements		
Dividendes	(4 099)	(3 852)
Perte (gain) nette réalisée sur les placements et les dérivés	(2 262)	(1 377)
Variation nette de la moins-value (plus-value) latente sur les placements et les dérivés	(10 410)	5 871
Produit réalisé à la vente et à l'échéance de placements	2 348	2 606
Achats liés aux placements	(8 949)	(6 289)
Augmentation (diminution) des charges à payer	20	(2)
Dividendes reçus, déduction faite des retenues d'impôts	4 099	3 852
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES	(4 187)	(1 472)
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Distributions payées aux détenteurs de parts rachetables nettes des distributions réinvesties	(17)	(4)
Produit d'émission de parts rachetables	15 501	11 002
Montant payé pour le rachat de parts rachetables	(9 249)	(9 029)
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS DE FINANCEMENT	6 235	1 969
Gain (perte) de change sur la trésorerie	-	-
AUGMENTATION (DIMINUTION) NETTE DE LA TRÉSORERIE	2 048	497
Trésorerie (découvert bancaire) au début de la période	1 783	1 286
TRÉSORERIE (DÉCOUVERT BANCAIRE) À LA FIN DE LA PÉRIODE	3 831	1 783

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

Inventaire du portefeuille

Au 31 mars 2017	Nombre de titres	Coût moyen \$	Valeur comptable \$
En milliers (sauf le nombre de titres)			
FONDS DE PLACEMENT (97,77 %)			
BMO International Value Fund 'I'	3 386 843	51 504	61 130
Brandes International Equity Fund 'I'	3 034 614	38 554	46 796
Mawer International Equity Fund 'O'	909 585	31 392	49 139
TOTAL DES FONDS DE PLACEMENT		121 450	157 065
TOTAL DU PORTEFEUILLE DE PLACEMENTS (97,77 %)		121 450	157 065
AUTRES ACTIFS, MOINS LES PASSIFS (2,23 %)			3 594
TOTAL DE L'ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX DÉTENTEURS DE PARTS RACHETABLES (100,00 %)			160 659

Fonds d'actions internationales Jov Prospérité

Analyse de la gestion des risques liés aux instruments financiers

31 mars 2017 (notes générales 3 et 5, en milliers de dollars, sauf les montants par part)

Aux rubriques « Analyse de la gestion des risques liés aux instruments financiers » et « Notes supplémentaires - Information propre au Fonds », l'actif net est défini comme étant « l'actif net attribuable aux détenteurs de parts rachetables ». Veuillez vous référer à la note générale 3.

Évaluation à la juste valeur

Pour plus d'informations sur les évaluations de la juste valeur, les données d'entrée utilisées ainsi que sur les niveaux de la hiérarchie des justes valeurs, veuillez vous référer à la rubrique « Méthodes et hypothèses utilisées pour établir la juste valeur des instruments financiers » de la note générale 5 portant sur la gestion des risques financiers.

Les tableaux suivants présentent la hiérarchie des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur, selon les niveaux de hiérarchie des données utilisées à la date d'évaluation.

Au 31 mars 2017

	Instruments financiers à la juste valeur			
	Niveau 1 (\$)	Niveau 2 (\$)	Niveau 3 (\$)	Total (\$)
ACTIF				
Placements				
Actions	-	-	-	-
Fonds de placement	157 065	-	-	157 065
Obligations	-	-	-	-
Placements à court terme	-	-	-	-
	157 065	-	-	157 065
Dérivés				
Instruments financiers dérivés	-	-	-	-
PASSIF				
Dérivés				
Instruments financiers dérivés	-	-	-	-
TOTAL	157 065	-	-	157 065

Au 31 mars 2016

	Instruments financiers à la juste valeur			
	Niveau 1 (\$)	Niveau 2 (\$)	Niveau 3 (\$)	Total (\$)
ACTIF				
Placements				
Actions	-	-	-	-
Fonds de placement	137 792	-	-	137 792
Obligations	-	-	-	-
Placements à court terme	-	-	-	-
	137 792	-	-	137 792
Dérivés				
Instruments financiers dérivés	-	-	-	-
PASSIF				
Dérivés				
Instruments financiers dérivés	-	-	-	-
TOTAL	137 792	-	-	137 792

Il n'y a eu aucun transfert important entre les niveaux au cours des périodes closes les 31 mars 2017 et 2016.

Étant donné que la majeure partie de l'actif net du Fonds est investie dans des fonds sous-jacents, le Fonds peut être indirectement exposé aux risques découlant des instruments financiers. Seule l'exposition directe aux risques découlant des instruments financiers du Fonds est toutefois présentée.

Le Gestionnaire du Fonds veille à ce que le conseiller en valeurs des fonds sous-jacents gère les risques financiers. Le Gestionnaire du Fonds examine les portefeuilles de placements des fonds sous-jacents afin d'analyser le style de gestion, et compare la performance au rendement des indices de référence du Fonds. Il obtient des données sur l'analyse de la performance, les répartitions sectorielles et les principaux placements des fonds sous-jacents.

Le Fonds présente les transferts entre les niveaux de la hiérarchie à la juste valeur de la fin du semestre au cours duquel le transfert survient.

Risque de crédit

Aux 31 mars 2017 et 2016, le Fonds n'investissait pas une part importante de son capital dans des instruments de créance. Par conséquent, le Fonds n'avait aucune exposition significative au risque de crédit.

Risque de concentration

Le tableau suivant présente un résumé du risque de concentration du Fonds.

Segments de marché	Pourcentage de l'actif net au 31 mars 2017 (%)	Pourcentage de l'actif net au 31 mars 2016 (%)
Fonds de placement - actions	97,76	99,08
Autres éléments d'actif net	2,24	0,92

Risque de liquidité

Au 31 mars 2017 et au 31 mars 2016, les parts du Fonds sont rachetables au gré du détenteur. Tous les autres passifs financiers du Fonds ont des échéances inférieures à 30 jours. Pour plus d'information, veuillez vous référer à la note générale 5.

Fonds d'actions internationales Jov Prospérité

Analyse de la gestion des risques liés aux instruments financiers (suite)

31 mars 2017 (notes générales 3 et 5, en milliers de dollars, sauf les montants par part)

Risque de taux d'intérêt

Au 31 mars 2017 et au 31 mars 2016, la plupart des actifs et passifs financiers du Fonds ne portaient pas intérêt. Le Fonds n'était donc pas exposé à un niveau de risque significatif découlant des variations des taux d'intérêt en vigueur sur le marché.

Risque de change

Au 31 mars 2017 et au 31 mars 2016, le Fonds n'était pas exposé au risque de change de façon significative.

Risque de prix

Au 31 mars 2017 et au 31 mars 2016, l'impact prévu sur l'actif net du Fonds d'une variation raisonnablement possible de l'indice de référence, toutes les autres variables demeurant constantes, est présenté dans les tableaux suivants. En pratique, les résultats réels peuvent différer de cette analyse de sensibilité et la différence peut être importante.

Au 31 mars 2017

Indices de référence	Variation de l'indice de référence (%)	Exposition à l'indice de référence (%)	Impact sur la valeur de l'actif net (%)	Impact sur la valeur de l'actif net (\$)
Indice MSCI EAEO	10,00	100,00	9,78	15 707

Au 31 mars 2016

Indices de référence	Variation de l'indice de référence (%)	Exposition à l'indice de référence (%)	Impact sur la valeur de l'actif net (%)	Impact sur la valeur de l'actif net (\$)
Indice MSCI EAEO	10,00	100,00	9,91	13 779

Fonds d'actions internationales Jov Prospérité

Notes supplémentaires - Information propre au Fonds

31 mars 2017 (note générale 1b, en milliers de dollars, sauf les montants par part)

Objectifs de placement

L'objectif de placement du Fonds consiste à obtenir une plus-value du capital à long terme en investissant sur les marchés boursiers à l'extérieur du Canada et des États-Unis dans des titres de capitaux propres d'émetteurs de partout dans le monde, dont l'Europe, l'Asie et le Moyen-Orient. Le Fonds peut également investir dans des fonds communs gérés par nous, nos filiales ou d'autres gestionnaires de fonds qui respectent cet objectif de placement, et il peut investir jusqu'à 100 % de son actif net dans des titres d'autres fonds communs.

Le Fonds

Les séries de parts du Fonds ont été établies aux dates suivantes :

	Date d'établissement (AA-MM-JJ)
Série B	05-03-01
Série O	04-02-24

Gestion des risques financiers

Veuillez vous référer à note générale 5.

Participations dans des entités structurées non consolidées

Au 31 mars 2017 et au 31 mars 2016, le Fonds détenait les participations suivantes dans des entités structurées non consolidées :

Type	Valeur comptable 31 mars 2017	Valeur comptable 31 mars 2016
Titres adossés à des créances hypothécaires/à des actifs	-	-
Fonds de placement	157 065	137 792

Opérations entre apparentés

Voir la note générale 6.

Frais de gestion

Au 31 mars 2017 et au 31 mars 2016, les taux annualisés des frais de gestion applicable pour chaque série du Fonds, compte tenu des renoncations, s'il y a lieu, sont les suivants :

Série	Frais de gestion au 31 mars 2017 (%)	Frais de gestion au 31 mars 2016 (%)
Série A	-	2,55
Série B	1,30	1,30
Série F	-	1,30
Série O	1,05	1,05

Le montant des frais de gestion engagés au cours de la période est pris en compte dans le poste « Frais de gestion » de l'état du résultat global.

Parts des fonds

Veuillez vous référer à la note générale 8.

Pour les périodes closes les 31 mars 2017 et 2016, les parts suivantes ont été émises/réinvesties et rachetées :

	Période close	Émises/réinvesties Début de la période au cours de la période	Rachats de la période	Fin de la période	Nombre moyen pondéré Parts
Série A	2017	-	-	-	-
	2016	10	-	10	8
Série B	2017	31	-	-	31
	2016	31	2	2	31
Série F	2017	-	-	-	-
	2016	2	-	2	2
Série O	2017	10 083	1 479	889	10 673
	2016	9 825	1 069	811	10 083

Données comparatives

Certains chiffres comparatifs des tableaux des flux de trésorerie ont été révisés afin qu'ils soient conformes à la présentation des états financiers adoptée pour l'exercice clos le 31 mars 2017. Le tableau suivant présente ces changements. Ces changements n'ont eu aucune incidence sur les flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles.

Poste du tableau des flux de trésorerie	Changement
Produit d'émission de parts rachetables	(2 192)
Montant payé pour le rachat de parts rachetables	2 192

1. Informations générales

a) Les Fonds

Conseillers en placements T.E., membre d'IA Conseil en placement inc., est le gestionnaire (le « Gestionnaire ») des Fonds. Avant le 1er mai 2016, le Gestionnaire était connu sous le nom Conseillers en placements T.E. Inc. Fiducie RBC Services aux investisseurs est le fiduciaire (le « Fiduciaire ») des Fonds. Avant le 1er mars 2017, le gestionnaire du Fonds de dividendes Leon Frazer Jov était Placements IA Clarington inc.

Le 21 juillet 2015, le Fonds de dividendes Leon Frazer Jov, le Fonds d'actions canadiennes Jov Prospérité, le Fonds canadien de titres à revenu fixe Jov Prospérité, le Fonds d'actions internationales Jov Prospérité et le Fonds d'actions américaines Jov Prospérité sont devenus des fonds en gestion commune. Ces Fonds, y compris le Leon Frazer U.S. Dividend Companion Fund, sont des fonds en fiducie constitués en vertu des lois de la province d'Ontario aux termes de déclarations de fiducie. En vertu du Règlement 81-106, les fonds en gestion commune sont dispensés de l'obligation de déposer un rapport de la direction sur le rendement du fonds.

Les Fonds investissent principalement dans différents types de titres, selon leurs politiques de placement. Veuillez vous référer à l'inventaire du portefeuille de chacun des fonds pour obtenir plus de précisions sur leurs placements.

La monnaie fonctionnelle et de présentation des Fonds est le dollar canadien, sauf pour le Leon Frazer U.S. Dividend Companion Fund, dont la monnaie fonctionnelle et de présentation est le dollar américain.

La publication de ces états financiers a été autorisée par le Gestionnaire le 8 juin 2017.

L'adresse du siège social des Fonds est le 26 Wellington Street East, Suite 710, Toronto (Ontario) M5G 1S2 Canada.

b) Dates de présentation de l'information financière

Les états de la situation financière sont présentés au 31 mars 2017 et au 31 mars 2016. Les états du résultat global, les états de l'évolution de l'actif net attribuable aux détenteurs de parts rachetables et les tableaux des flux de trésorerie portent sur les périodes de 12 mois closes les 31 mars 2017 et 2016. Toutefois, pour les Fonds établis au cours de la période, les données présentées portent sur la période comprise entre la date d'établissement et le 31 mars.

2. Mode de présentation

Les présents états financiers audités ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (« IFRS ») publiées par l'International Accounting Standards Board (« IASB »).

3. Principales conventions comptables

Les principales conventions comptables sont les suivantes :

a) Principaux jugements et hypothèses

Lorsqu'il prépare les états financiers, le Gestionnaire doit faire appel à son jugement pour appliquer les conventions comptables et établir des estimations et des hypothèses qui peuvent toucher les montants déclarés de l'actif, du passif, du revenu et des charges ainsi que les renseignements complémentaires au cours des périodes visées. Les estimations et les jugements les plus importants comprennent l'évaluation de la juste valeur des instruments financiers, le classement et l'évaluation des placements et l'application de l'option de la juste valeur.

Les Fonds détiennent des instruments financiers qui ne sont pas cotés sur des marchés actifs, notamment des dérivés. La juste valeur de ces instruments est établie à l'aide de techniques d'évaluation préétablies. Les résultats réels peuvent différer des meilleures estimations du Gestionnaire. Les estimations et les hypothèses sont revues périodiquement en fonction de l'évolution des faits et des circonstances. Les changements apportés aux hypothèses pourraient toucher la juste valeur des instruments financiers.

i) Classement et évaluation des placements et application de l'option de la juste valeur

Pour classer et évaluer les instruments financiers détenus par le Fonds, le Gestionnaire est tenu de poser des jugements importants afin de déterminer si le Fonds investit ou non en fonction du rendement global aux fins de l'applicabilité de l'option de la juste valeur pour les actifs financiers aux termes d'IAS 39 *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation*. Les jugements les plus importants consistent à établir si certains placements sont détenus à des fins de transactions et si l'option de la juste valeur peut être appliquée à ceux qui ne le sont pas.

b) Instruments financiers

i) Classement des instruments financiers

Les Fonds comptabilisent les instruments financiers à la juste valeur lors de leur comptabilisation initiale, majorée des frais de transactions dans le cas des instruments financiers évalués au coût amorti. Les achats ou ventes journaliers d'actifs financiers sont comptabilisés à la date de transaction.

Les Fonds désignent leurs placements (titres de capitaux propres, fonds de placement et obligations) et leurs placements à court terme comme des actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net. Les instruments financiers dérivés sont désignés comme détenus à des fins de transactions.

Les conventions comptables utilisées pour l'évaluation de la juste valeur des placements et des dérivés des Fonds sont identiques à celles utilisées pour évaluer la valeur liquidative aux fins des transactions avec les détenteurs de parts.

L'obligation du Fonds au titre de l'actif net attribuable aux détenteurs de parts rachetables, classée dans les « autres passifs financiers », est présentée au montant du rachat, qui avoisine la juste valeur. Tous les autres actifs et passifs financiers sont évalués au coût amorti. Selon cette méthode, les actifs et les passifs financiers reflètent le montant à recevoir ou à payer, actualisé s'il y a lieu selon le taux d'intérêt contractuel effectif.

Aux 31 mars 2017 et 2016, il n'y avait, pour chacun des Fonds, aucun écart entre la valeur liquidative par part présentée aux fins de transactions et l'actif net attribuable aux détenteurs de parts rachetables par part selon les IFRS.

ii) Évaluation à la juste valeur

La juste valeur s'entend du prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre les intervenants du marché à la date d'évaluation. Lorsque le dernier cours pour les actions ou le cours moyen pour les obligations ne s'inscrit pas dans l'écart acheteur-vendeur, le Gestionnaire détermine le point de l'écart acheteur-vendeur qui est le plus représentatif de la juste valeur compte tenu des faits et des circonstances en cause, sauf lorsque le volume négocié au dernier cours est inférieur à 100, auquel cas elle applique le cours moyen.

iii) Dépréciation d'actifs financiers

À chaque date de clôture, les Fonds vérifient s'il existe une indication objective de dépréciation de leurs actifs financiers constatés au coût amorti. Le cas échéant, si une telle indication existe, les Fonds comptabilisent une perte de valeur qui correspond à la différence entre le coût amorti de l'actif financier et la valeur actualisée des flux de trésorerie estimatifs futurs. Les pertes de valeur afférentes aux actifs financiers comptabilisés au coût amorti sont reprises dans une période ultérieure si le montant de la perte diminue et si cette diminution peut être objectivement reliée à un événement ultérieur à la comptabilisation de la perte de valeur.

iv) Décomptabilisation

Les actifs financiers sont décomptabilisés lorsque les droits sur les flux de trésorerie provenant des actifs financiers ont expiré ou si les Fonds ont transféré la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété. Les passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net sont décomptabilisés lorsque l'obligation indiquée dans le contrat est retirée, annulée ou échue.

c) Placements à court terme

Les placements à court terme comprennent les acceptations bancaires, les bons du Trésor et les effets de commerce adossés à des actifs garantis par des banques et ayant une durée jusqu'à l'échéance de moins d'un an à la date d'acquisition.

d) Trésorerie

La trésorerie se compose de dépôts auprès d'institutions financières.

e) Constatation des revenus

Le revenu de dividendes est comptabilisé à la date ex-dividende. Les revenus de distributions des fonds de placement et le revenu provenant de fiducies de revenu sont comptabilisés à la date de distribution. Ce dernier type de revenu peut comprendre les dividendes, les intérêts, les gains en capital et le remboursement de capital. Le produit des distributions peut être utilisé pour l'acquisition de parts additionnelles des fonds de référence.

Les intérêts à des fins de distribution présentés dans l'état du résultat global correspondent aux intérêts des coupons reçus par le Fonds, comptabilisés sur base d'exercice.

Les gains (pertes) réalisés sur les placements et la plus-value (moins-value) latente sont calculés selon la méthode du coût moyen, sans donner effet aux frais de transactions.

f) Autres actifs et passifs financiers

Tous les actifs et passifs financiers de chaque Fonds, autres que les placements, les dérivés et l'obligation de chaque Fonds au titre de l'actif net attribuable aux détenteurs de parts rachetables, sont comptabilisés au coût amorti, qui se rapproche de leur juste valeur en raison de leur échéance à court terme. L'obligation de chaque Fonds au titre de l'actif net attribuable aux détenteurs de parts rachetables est présentée au montant du rachat, qui avoisine la juste valeur.

g) Conversion des devises

La juste valeur des placements, des titres détenus et des autres actifs et passifs libellés en devises étrangères est convertie dans la monnaie fonctionnelle au taux de change en vigueur à la date d'évaluation. Les transactions de placement, les revenus et les charges sont convertis au taux de change en vigueur à la date de ces transactions.

Les gains et pertes de change liés à la trésorerie sont présentés à titre de « Gain (perte) de change latent sur la trésorerie », et ceux liés aux autres actifs et passifs financiers et aux gains ou pertes de change réalisés et latents sur les placements ou les dérivés sont présentés dans le « Total des autres variations de la juste valeur des placements et des dérivés » dans les états du résultat global.

h) Contrats de change

Les contrats de change, si achetés ou vendus, sont évalués à leur juste valeur à la date d'évaluation. La valeur de ces contrats de change correspond au gain ou à la perte qui serait réalisé si, à la date d'évaluation, les positions étaient disposées. Elle est présentée dans l'état du résultat global et dans l'état de la situation financière. Pour les contrats de change au comptant et lorsque les contrats de change sont disposés ou arrivent à échéance, les gains ou les pertes réalisés sont comptabilisés et présentés dans l'état du résultat global. La valeur en dollars canadiens des contrats de change est établie au moyen des taux de change fournis par un fournisseur de services indépendant.

Le Fonds peut conclure des contrats de change dans le but premier de limiter ou de réduire les risques de change associés aux placements ainsi que d'accroître périodiquement les rendements du portefeuille. Des pertes peuvent survenir en raison d'une variation de la valeur des contrats de change ou si la contrepartie ne respecte pas le contrat.

i) Charges

Toutes les charges sont comptabilisées dans l'état du résultat global selon la comptabilité d'exercice.

j) Actif net attribuable aux détenteurs de parts rachetables

Les parts des Fonds sont émises et rachetées à la valeur liquidative par part. La valeur liquidative par part est établie à la fin de chaque jour ouvrable de la Bourse de Toronto. La valeur liquidative d'une série particulière de parts d'un Fonds est établie en calculant la valeur de la quote-part des actifs et des passifs du Fonds communs à toutes les séries revenant à la série en question, moins les passifs des Fonds uniquement attribuables à cette série. Les revenus, les charges non spécifiques aux séries, les gains (pertes) réalisés et latents sur les placements ainsi que les frais de transactions et les frais liés aux opérations de change sont répartis proportionnellement entre les séries en fonction de la valeur liquidative de chacune. Les charges directement attribuables à une série lui sont imputées directement.

Les parts rachetables d'une série peuvent être rachetées en tout temps contre un montant en trésorerie équivalant à la part proportionnelle de la valeur liquidative du Fonds attribuable à cette série. Les parts rachetables sont classées à titre de passif financier et sont évaluées à la valeur de rachat.

L'augmentation (la diminution) de l'actif net attribuable aux détenteurs de parts rachetables par part présentée dans l'état du résultat global représente l'augmentation (la diminution) de l'actif net attribuable aux détenteurs de parts rachetables par série pour la période, divisée par le nombre moyen pondéré de parts de la série en circulation au cours de la période.

Les distributions aux détenteurs de parts rachetables sont comptabilisées dans l'état de l'évolution de l'actif net attribuable aux détenteurs de parts rachetables.

k) Participations dans des filiales, des coentreprises et des entreprises associées

Pour déterminer si les Fonds constituent des entités d'investissement, le gestionnaire peut être tenu de faire des jugements importants quant à savoir si les Fonds présentent les caractéristiques typiques des entités d'investissement. Une entité d'investissement est une entité qui peut ne détenir qu'un seul placement (un fonds sous-jacent). Toutefois, conformément à la définition d'une entité d'investissement, les Fonds obtiennent principalement des fonds d'un ou de nombreux investisseurs, à charge pour eux de fournir à ceux-ci des services de gestion de placement, déclarant à leurs investisseurs qu'ils ont pour objet d'investir des fonds dans le seul but de réaliser des rendements sous forme de plus-values en capital et/ou de revenus de placement, et évaluent et apprécient la performance de leurs placements sur la base de la juste valeur.

Il a été déterminé que les Fonds répondent à la définition d'entité d'investissement et qu'ils sont tenus de comptabiliser les placements dans leurs entreprises associées, coentreprises et filiales à la juste valeur par le biais du résultat net.

Les filiales constituent toutes les entités, y compris les placements dans d'autres entités d'investissement, sur lesquelles un Fonds exerce un contrôle. Un Fonds est réputé contrôler une entité lorsqu'il a droit à des rendements variables de par sa participation dans l'entité, et qu'il a la capacité d'influer sur ces rendements grâce à son pouvoir sur l'entité. Les Fonds sont des entités d'investissement et, à ce titre, elles comptabilisent leurs participations dans des filiales à la juste valeur par le biais du résultat net, le cas échéant. Les Fonds désignent également leurs placements dans des entreprises associées et des coentreprises à la juste valeur par le biais du résultat net.

l) Frais de transactions

Les frais de transactions liés aux placements sont passés en charges dans les états du résultat global au poste « Frais de transactions » à mesure qu'ils sont engagés. Les frais de transactions sont des coûts marginaux directement attribuables à l'acquisition, à l'émission ou à la cession d'un placement, qui comprennent les honoraires et commissions versés à des agents, à des conseillers et à des courtiers.

4. Modifications de conventions comptables à venir

Le 24 juillet 2014, l'IASB a publié IFRS 9 *Instruments financiers* (« IFRS 9 »), qui remplacera IAS 39 *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation*. Selon IFRS 9, le classement des instruments financiers et les méthodes d'évaluation connexes doivent être établis principalement en fonction des objectifs du modèle économique suivi par l'entité pour gérer ces actifs financiers et de la mesure dans laquelle des flux de trésorerie contractuels sont rattachés à ces actifs. Cette norme présente aussi un nouveau modèle de dépréciation fondé sur les pertes attendues, lequel s'applique à tous les instruments financiers, à l'exception des instruments financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net. IFRS 9 s'applique aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018. L'adoption par anticipation est permise; toutefois, les Fonds évaluent actuellement l'incidence que pourrait avoir cette nouvelle norme sur les états financiers.

5. Gestion des risques financiers

a) Méthodes et hypothèses utilisées pour établir la juste valeur des instruments financiers

Les informations concernant les instruments financiers doivent être présentées selon une hiérarchie qui classe les données d'entrée utilisées dans les méthodes servant à évaluer les actifs et les passifs à la date d'évaluation. La hiérarchie est établie afin de donner une priorité plus élevée aux cours non ajustés observés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques et une priorité plus faible aux données non observables lorsque les cours du marché ne sont pas disponibles ou fiables. Les trois niveaux de la hiérarchie sont les suivants :

Niveau 1 - évaluation fondée sur les cours du marché (non ajustés) observés sur des marchés actifs, pour des actifs ou des passifs identiques.

Niveau 2 - évaluation fondée sur des données autres que les cours de marché visés au niveau 1, qui sont observables sur le marché en ce qui a trait à l'actif ou au passif, directement ou indirectement.

Niveau 3 - techniques d'évaluation fondées en grande partie sur des paramètres non observables sur le marché.

Les évaluations de la juste valeur des Fonds sont toutes récurrentes. Les instruments financiers sont classés au niveau 1 lorsque le titre ou l'instrument dérivé se négocie sur un marché actif et qu'un prix coté est disponible. Si un instrument financier de niveau 1 cesse d'être négocié sur un marché actif, il est reclassé dans un autre niveau. Dans ces cas, les instruments sont reclassés au niveau 2, sauf si l'évaluation de la juste valeur fait intervenir des données non observables importantes, auquel cas ils sont classés au niveau 3.

Les actifs investis sont comptabilisés à l'aide des méthodes décrites ci-après, et la hiérarchie des instruments financiers évalués à la juste valeur est présentée à la rubrique « Analyse de la gestion des risques liés aux instruments financiers » de chaque Fonds.

i) Actions

Chaque action cotée est évaluée au prix de clôture publié par la bourse principale où elle est négociée ou, si aucun marché actif n'existe, la juste valeur est établie au moyen de méthodes d'évaluation qui analysent la juste valeur de l'actif net, et au moyen d'autres techniques se fondant sur des comparaisons aux données de référence, comme les indices boursiers. Lorsque le dernier cours ne s'inscrit pas dans l'écart acheteur-vendeur, le Gestionnaire détermine le point de l'écart acheteur-vendeur qui est le plus représentatif de la juste valeur compte tenu des faits et des circonstances en cause.

ii) Placements dans des fonds de référence

Les placements dans des fonds de référence sont évalués à la juste valeur, laquelle correspond généralement à la valeur liquidative du fonds de référence à la date d'évaluation.

iii) Obligations

Les placements à revenu fixe, composés principalement d'obligations gouvernementales et de sociétés, sont évalués selon le cours moyen, lequel est obtenu de services d'évaluation indépendants ou de courtiers qui négocient ces titres. Les services d'évaluation tiennent compte du rendement et du prix de titres à revenu fixe de qualité, de coupon, d'un taux d'intérêt et d'une échéance comparables, ainsi que des prix fournis par les courtiers.

La valeur nominale et le prix de base des obligations à rendement réel sont indexés quotidiennement en fonction de l'inflation. Les intérêts sont accumulés chaque jour d'évaluation selon l'inflation ajustée au pair à cette date. La variation quotidienne de l'inflation ajustée au pair est considérée comme un revenu. À la date d'échéance, les obligations verseront leur dernier paiement d'intérêts du coupon en plus de l'inflation cumulée depuis la date d'émission d'origine.

Les obligations à coupon zéro, les obligations résiduelles et certaines obligations municipales sont évaluées à l'aide d'une matrice de courbes de rendement. Ces dernières sont établies à partir d'un titre de référence et d'un écart de rendement. Le titre de référence est habituellement une obligation du gouvernement du Canada (ou une obligation du gouvernement du Québec pour la courbe de rendement des obligations municipales) venant à échéance au même moment. Si la date d'échéance du titre de référence est différente de celle de l'obligation à évaluer, une interpolation linéaire est alors utilisée. Un prix est ainsi obtenu à l'aide du taux et des caractéristiques de l'obligation.

Pour certaines obligations, aucun marché efficient ne s'est développé. Le Gestionnaire estime alors la juste valeur de ces placements selon des modèles d'évaluation qu'il juge appropriés dans les circonstances. L'évaluation est modélisée sur une base individuelle en fonction de la catégorie des actifs de référence, y compris les actifs traditionnels ou synthétiques.

iv) Évaluation de titres non cotés et d'autres placements

Lorsque les principes d'évaluation des placements décrits précédemment ne sont pas appropriés, la juste valeur est déterminée selon les meilleures estimations du Gestionnaire à l'aide de techniques d'évaluation établies. Ces techniques couvrent, entre autres, les titres qui ne sont plus négociés, les titres émis par des sociétés privées et les titres non liquides. La juste valeur de ces titres établie aux fins du calcul de l'actif net des Fonds attribuable aux détenteurs de parts rachetables peut différer des derniers cours acheteur et vendeur des titres.

Les placements en titres de capitaux propres portent sur les actions ordinaires, les bons de souscription et les actions privilégiées. Ces placements sont évalués en fonction de la dernière ronde de financement, des évaluations fournies par des tiers, des états financiers et des décotes de liquidité. Les placements en titres à revenu fixe sont évalués à la juste valeur en fonction des résultats d'exploitation et de la situation financière de la société. Le Gestionnaire évaluera la capacité de la société à respecter les clauses restrictives de nature financière, notamment sa capacité à effectuer les paiements d'intérêts et de capital, son besoin de financement et sa capacité à couvrir les montants des placements du Fonds au moyen de ses actifs. En plus des diverses méthodes d'évaluation utilisées, un nombre important d'hypothèses clés utilisées pour évaluer les titres de placements sont propres à chaque société émettrice de ces titres.

v) Placements à court terme

Les placements à court terme sont comptabilisés au cours moyen, à l'aide d'évaluations basées sur un système matriciel qui tient compte de facteurs comme le prix, les rendements et les échéances de titres de référence semblables.

La différence entre la juste valeur totale et le coût total des titres, s'il y a lieu, mentionnée dans 5i) à 5v), correspond à « Placements : Variation nette de la plus-value (moins-value) latente ».

vi) Trésorerie

La trésorerie et le découvert bancaire sont comptabilisés au coût amorti.

vii) Instruments financiers dérivés

La juste valeur des contrats de change est déterminée en fonction d'une matrice des taux à terme. Ces derniers sont calculés à l'aide d'une interpolation linéaire. Si la matrice n'est pas disponible, les cours de marché des devises de référence sont utilisés.

Les options et les contrats à terme standardisés sont évalués à la valeur de marché chaque jour d'évaluation selon le gain ou la perte qui aurait été réalisé si les contrats avaient été réglés.

La différence entre la juste valeur et le coût des titres correspond à « Dérivés : Variation nette de la plus-value (moins-value) latente ».

viii) Autres informations

Si un titre de placement ne peut être évalué selon les critères énoncés ci-dessus ou ceux stipulés dans la réglementation sur les valeurs mobilières ou si le Gestionnaire juge, à tout moment, que les critères d'évaluation qu'il a adoptés, mais qui ne figurent pas dans la réglementation, sont inadéquats, le Gestionnaire utilise alors une évaluation qu'il considère juste dans les circonstances.

b) Risques financiers

Les activités de placement du Fonds l'exposent à divers risques financiers comme le risque de crédit, le risque de concentration, le risque de liquidité et le risque de marché (y compris le risque de taux d'intérêt, le risque de change et le risque de prix). La valeur des placements du portefeuille d'un Fonds peut fluctuer quotidiennement et refléter l'évolution des taux d'intérêt, de la conjoncture économique, des marchés et de l'information relative aux émetteurs de certains titres détenus dans les Fonds. L'inventaire du portefeuille regroupe les titres par types d'actifs, par régions géographiques et par segments de marchés. Le niveau de risque dépend des objectifs et de la stratégie de placement de chaque Fonds.

Le Gestionnaire contrôle les effets négatifs potentiels des risques financiers sur le rendement de chaque Fonds en embauchant et en supervisant des conseillers en valeurs professionnels et chevronnés qui revoient régulièrement les positions du Fonds, surveillent l'évolution des marchés et diversifient les placements de chaque portefeuille conformément aux lignes directrices en matière de placement.

L'approche globale de gestion du risque de chaque Fonds comprend l'encadrement des activités de placement ainsi que le suivi et le contrôle du respect de la stratégie de placement de chaque Fonds et de la réglementation sur les valeurs mobilières.

Parts du fonds de référence

Certains Fonds peuvent investir dans des parts d'autres fonds de placement (les « fonds de référence ») dont les politiques de placement autorisent des placements dans des instruments comme les obligations, les actions ou même d'autres parts de fonds. Certains passages de l'« Analyse de la gestion des risques liés aux instruments financiers » présentent de l'information sur les fonds de référence, s'il y a lieu. Il incombe au Gestionnaire de chaque fonds de référence de s'assurer que les placements respectent la politique de placement du Fonds. Ces placements sont présentés dans l'inventaire du portefeuille.

i) *Risque de crédit*

Le risque de crédit est le risque qu'un Fonds subisse une perte financière si une contrepartie ou un débiteur n'est pas en mesure de respecter ses engagements envers le Fonds. Le risque de crédit maximal associé aux instruments financiers correspond à la valeur comptable des instruments financiers présentée dans les états de la situation financière.

Le risque de crédit peut aussi survenir lorsqu'il y a concentration de placements dans des entités qui exercent des activités semblables, qui sont issues du même secteur d'activité ou de la même région géographique ou lorsqu'un placement important est effectué dans une seule entité. Le risque de crédit est présenté à la rubrique « Analyse de la gestion des risques liés aux instruments financiers » de chaque Fonds.

La stratégie de placement de chaque Fonds vise à limiter ce risque en assurant une diversification judicieuse, en limitant l'exposition à un même émetteur et en recherchant des émetteurs de qualité relativement élevée. Les Fonds investissent dans des actifs financiers qui sont généralement de la catégorie investissement selon la notation établie par une agence de notation reconnue. La juste valeur des instruments de créance tient compte de la solvabilité de l'émetteur et représente l'exposition maximale des Fonds au risque de crédit.

Toutes les transactions sur des titres cotés en bourse sont réglées et payées à la livraison par l'entremise de courtiers approuvés. Le risque de défaillance est jugé minime, puisque la livraison des titres vendus est effectuée seulement lorsque le courtier a reçu le paiement. Le paiement de l'achat est effectué une fois que le courtier a reçu les titres. L'opération échoue si une des parties ne respecte pas ses obligations.

ii) *Risque de concentration*

Le risque de concentration est le risque résultant du fait que les positions du Fonds sont essentiellement soit d'un même emplacement géographique, d'un même type de produit, d'un même secteur d'activité ou d'une même catégorie de contrepartie, et sont touchées de façon semblable par les changements dans les conditions économiques ou d'autres conditions. La stratégie de placement du Fonds vise à réduire ce risque par une bonne diversification de ses positions.

iii) *Risque de liquidité*

Le risque de liquidité s'entend du risque qu'un Fonds éprouve des difficultés à honorer ses engagements financiers au moment approprié et selon des conditions raisonnables. L'exposition de chaque Fonds au risque de liquidité est concentrée dans le rachat quotidien de parts en trésorerie. Le risque de liquidité est géré en investissant la majorité des actifs du Fonds dans des placements qui se négocient sur un marché actif et dont on peut facilement se départir. De plus, les Fonds conservent suffisamment de trésorerie et de placements à court terme pour maintenir un niveau de liquidité suffisant pour financer les rachats. Chaque Fonds peut également emprunter jusqu'à 5 % de sa valeur liquidative pour financer les rachats.

Les parts sont rachetables sur demande au gré du détenteur. Cependant, le Gestionnaire ne s'attend pas à ce que l'échéance contractuelle présentée à la rubrique « Analyse de la gestion des risques liés aux instruments financiers » de chaque Fonds soit représentative des sorties de fonds réelles, puisque les détenteurs de ces instruments les conservent habituellement plus longtemps.

iv) *Risque de marché*

a) *Risque de taux d'intérêt*

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier portant intérêt fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt. Les Fonds sont exposés au risque que la valeur de ces instruments financiers varie en raison de la fluctuation des taux d'intérêt du marché. Les fluctuations des taux d'intérêt ont peu d'incidence sur la trésorerie ou les placements à court terme, ceux-ci étant investis aux taux d'intérêt du marché à court terme et souvent détenus jusqu'à l'échéance. Le risque de taux d'intérêt est présenté à la rubrique « Analyse de la gestion des risques liés aux instruments financiers » de chaque Fonds.

La stratégie de placement de chaque Fonds vise à limiter ce risque en assurant une diversification judicieuse, en limitant l'exposition à un même émetteur et en recherchant des émetteurs de qualité relativement élevée.

b) *Risque de change*

Certains Fonds peuvent investir dans des actifs monétaires et non monétaires libellés dans des monnaies autres que le dollar canadien. Ces placements entraînent un risque de change, lequel correspond au risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des cours des monnaies étrangères. Les Fonds peuvent conclure des contrats de change pour réduire le risque de change. L'analyse de sensibilité est présentée à la rubrique « Analyse de la gestion des risques liés aux instruments financiers » de chaque Fonds.

c) Risque de prix

Le risque de prix s'entend du risque de fluctuation de la juste valeur ou des flux de trésorerie futurs d'un instrument financier découlant des variations des cours du marché (autres que celles associées au risque de taux d'intérêt ou de change), qu'elles soient causées par des facteurs propres aux instruments financiers ou à leur émetteur ou par des facteurs touchant tous les instruments financiers semblables négociés sur un marché. Tout placement présente un risque de perte en capital. Le conseiller en valeurs du Fonds cherche à atténuer ce risque au moyen d'une sélection et d'une diversification attentives des titres et des autres instruments financiers tout en respectant les objectifs et la stratégie de placement du Fonds. À l'exception des options et des contrats de change, le risque maximal associé aux instruments financiers correspond à leur juste valeur. L'ensemble des positions du Fonds sont revus quotidiennement par le conseiller en valeurs du Fonds.

Les détails de la sensibilité aux prix du Fonds sont présentés à la rubrique « Analyse de la gestion des risques liés aux instruments financiers » de chaque Fonds.

Veuillez vous référer à l'« Analyse de la gestion des risques liés aux instruments financiers » qui décrit les risques propres à chacun des Fonds.

c) Placements dans des entités structurées non consolidées

Chaque Fonds a déterminé que ses placements dans des fonds de référence sont considérés comme des placements dans des entités structurées non consolidées. Certains Fonds peuvent investir dans des fonds de référence pour atteindre leurs objectifs de placement et appliquer diverses stratégies de placement pour atteindre leurs objectifs.

Les placements d'un Fonds dans des fonds de référence sont exposés au risque de prix découlant de l'incertitude entourant la valeur future de ces fonds de référence.

Le risque maximal de perte auquel un Fonds est exposé du fait de ses placements dans des fonds de référence correspond à la valeur comptable totale de ces placements.

6. Opérations entre apparentés

a) Frais de gestion

Chaque série des Fonds verse des frais de gestion annuels au Gestionnaire, lesquels sont calculés quotidiennement selon la valeur liquidative quotidienne de chaque série et payables chaque mois à terme échu, plus les taxes applicables, tel que décrit dans la section Frais de gestion des « Notes supplémentaires - Information propre au Fonds ».

Le Gestionnaire peut réduire les frais de gestion réels que doivent payer certains détenteurs de parts en faisant en sorte que les Fonds versent à ces détenteurs de parts une distribution, de façon à ce que les frais de gestion réels correspondent aux taux ciblés.

Les charges à payer présentées dans les états de la situation financière, le cas échéant, sont composées de frais d'opérations entre apparentés, soit de gestion et d'administration à taux fixe.

À son entière discrétion, le Gestionnaire peut renoncer aux frais de gestion payables par les Fonds ou absorber les charges engagées par ces Fonds. Le Gestionnaire peut, en tout temps, mettre fin aux renonciations et aux paiements, mais il peut les poursuivre jusqu'à ce que les Fonds aient atteint une importance suffisante pour prendre en charge raisonnablement tous les frais de gestion et les charges engagées dans le cadre de leurs activités. Même si les renonciations et les absorptions se poursuivent, leur montant peut varier de temps à autre.

b) Frais d'exploitation

Chaque Fonds paie en entier ses frais d'exploitation. Ces frais comprennent les honoraires d'audit, les frais de services de fiduciaire et les droits de garde, les frais de comptabilité et les frais de tenue des comptes, les frais juridiques, les frais de préparation de prospectus et de dépôt, les frais et les charges d'intérêts bancaires, les charges liées à l'information et aux services aux détenteurs de parts, la part proportionnelle du Fonds des honoraires du comité d'examen interne (le « CEI ») et autres frais d'exploitation courante. Chaque Fonds paie également la TVH sur la plupart de ses frais et charges.

7. Parts rachetables

Les parts rachetables de chaque Fonds sont gérées conformément à ses objectifs de placement. Chaque Fonds cherche à atteindre ses objectifs de placement, tout en gérant sa liquidité afin de pouvoir honorer les demandes de rachat. Les états de l'évolution de l'actif net attribuable aux détenteurs de parts rachetables présentent les variations touchant les parts rachetables de chaque Fonds pendant les périodes visées.

Les parts rachetables autorisées de chaque série des Fiducies se composent d'un nombre illimité de parts sans valeur nominale.

Les parts d'une série d'une fiducie sont rachetables au gré du détenteur, conformément à la déclaration de fiducie, à la valeur liquidative courante de la série.

Les parts de chaque Fonds sont présumées être des passifs financiers, en raison de la structure à séries multiples de chaque Fonds et du fait que chaque série a des caractéristiques différentes. Les parts en circulation des Fonds comportent une obligation contractuelle de distribuer le revenu net et les gains en capital nets réalisés annuellement (en trésorerie si le détenteur de parts le demande). Par conséquent, l'obligation de rachat n'est pas la seule obligation contractuelle liée aux parts. Les parts rachetables en circulation du Fonds sont classées comme des passifs financiers conformément aux exigences de la norme IAS 32 *Instruments financiers : Présentation*.

Les détenteurs de parts de série O de la fiducie ne paient pas de commission de vente à l'achat, ni de frais de rachat au moment du rachat.

8. Impôts sur le revenu

Les Fonds se qualifient à titre de fiducies de fonds communs de placement en vertu des dispositions de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada) et, par conséquent, ne sont pas assujettis à l'impôt sur la partie de leur revenu net de placements, y compris le montant net des gains réalisés, qui est distribué aux détenteurs de parts. Ce revenu distribué est imposable dans les mains des détenteurs de parts. L'impôt sur le montant net des gains en capital réalisés est généralement recouvrable au fur et à mesure des rachats en vertu des dispositions sur le remboursement contenues dans la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada). Aucune charge d'impôts sur le revenu n'a été inscrite dans ces états financiers puisque suffisamment de revenu et de gains nets en capital réalisés ont été distribués aux détenteurs de parts.

À la fin de l'année d'imposition, le 31 décembre 2016, les Fonds affichaient les pertes en capital et les pertes autres qu'en capital reportables aux fins de l'impôt sur le revenu présentés dans les « Notes supplémentaires-Information propre au Fonds ». Les pertes autres qu'en capital expirent aux dates indiquées. Les pertes en capital peuvent être reportées indéfiniment et portées en déduction de gains en capital futurs.

Le revenu des placements détenus par les Fonds peut être soumis à des retenues d'impôts dans des territoires autres que ceux des Fonds, en fonction des exigences du pays d'origine. Le cas échéant, les retenues d'impôt sont présentées à un poste distinct de l'état du résultat global.

iA CONSEIL EN PLACEMENT INC.

Bureau administratif, 26 Wellington Street, bureau 710, Toronto, Ontario, M5E 1S2 • 1-866-514-6603

www.teic.com